

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024



SOMMAIRE

PARTIE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF

- Les recettes de fonctionnement p 9
- Les dépenses de fonctionnement p 16
- L'évolution de la situation financière p 20
- Les ressources d'investissement p 21
- Les dépenses d'investissement p 23
- L'encours de la dette p 26
- Les budgets annexes p 29

PARTIE 2

PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE DU BUDGET PRIMITIF

- Engager la transition écologique du territoire p 37
- Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous .. p 48
- Mettre la ville au service de l'émancipation dès le plus jeune âge p 53
- Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble p 64
- Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde p 69
- Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine p 75
- Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre p 79



PARTIE **1**

Présentation générale du budget primitif

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 décembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2024, en particulier l'évolution du point d'indice et les autres mesures réglementaires impactant la masse salariale, les coûts de l'énergie qui restent élevés, une inflation qui continue à peser sur les révisions de prix des marchés, et une hausse marquée des taux d'intérêts. Parallèlement les recettes issues des droits de mutation ont marqué le pas en 2023 (-23,5% par rapport à 2022) et la crise du secteur de l'immobilier devrait renforcer cette contraction sur 2024. Ainsi les prévisions budgétaires 2024 sont plus que jamais établies selon le principe de prudence sur une année marquée par le pic de remboursement du mur de la dette (24,4 M€ de capital et 6,5 M€ de frais financiers).

En dépit de ces facteurs exogènes qui influent en partie sur le budget 2024, la continuité de la stratégie financière pour remplir les objectifs du mandat présentés lors du débat d'orientations budgétaires est traduite dans les masses budgétaires. Les marges de manœuvre dégagées aussi bien sur la gestion de la dette que sur les recettes, ainsi que le contrôle des charges permettent à la Ville d'accroître significativement ses investissements pour gagner en attractivité et engager pleinement la transition écologique. Cet effort conjugué à la politique de sobriété menée sur les consommations d'énergie et les ressources en eau, ainsi que les travaux réalisés pour gagner en efficacité énergétique, permettent de répondre aux enjeux de transition écologique, de favoriser le recul de la dette grise et d'améliorer le cadre de vie des Tourangelles et Tourangeaux.

Ainsi, l'objectif est de préserver la qualité des services publics dans un contexte de crise sociale et de garder un niveau d'épargne stable afin d'être en mesure de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux et nécessaire de notre collectivité de 450 M€ sur 12 ans tout en préservant les grands équilibres à long terme. Le PPI constitue en outre un levier important en matière de développement économique local, avec près de 450 M€ injectés dans l'emploi et les investissements productifs dont plus de 74 M€ déjà réalisés en 2022 et 2023 et plus de 54 M€ prévus en 2024.

Le plan de sobriété engagé en 2022 a montré des résultats tangibles en 2023, ayant permis de réduire les consommations d'environ 14% sur un an, ce qui correspond à une économie d'environ 1,2M€.

L'ensemble de ces actions participent également à atteindre l'objectif d'une trajectoire carbone cible visant à réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité de 45 % par rapport aux valeurs de référence de 2019.

Avant de présenter en détail les différents postes de recettes et de dépenses des deux sections budgétaires et les choix politiques y afférents, il vous est proposé une synthèse des principaux indicateurs de gestion et leur évolution depuis 2019. Il est rappelé que du fait de la crise COVID les années 2020 et 2021 ne sont absolument pas représentatives.

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble sur l'évolution de la situation financière de la collectivité depuis 2019, dernière année avant l'impact de la crise sanitaire.

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA PREV 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/BP 2023 en valeur et en %	
Recettes réelles de fonctionnement hors cession et reprise sur provision (1)	187,484	180,546	191,846	205,564	207,57	215,315	213,329	5,759	2,77%
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, travaux en régie et provisions (2)	154,282	150,306	155,839	169,146	176,764	176,254	182,209	5,445	3,08%
Épargne de gestion (3) = (1)-(2)	33,201	30,24	36,007	36,418	30,806	39,062	31,12	0,314	1,02%
Intérêts de la dette (4a)	12,79	8,364	7,97	7,575	7,243	6,969	6,547	-0,696	-9,61%
Autofinancement (5) = (3)-(4a)+(4b)	24,103	21,876	28,036	28,843	23,563	32,093	24,573	1,01	4,29%
Taux d'autofinancement (CAF / RRF)	12,90%	12,10%	14,60%	14,00%	11,40%	14,90%	11,50%	0,10%	1,5%
Recettes définitives d'investissement (6)	21,965	9,224	9,011	8,389	12,75	13,192	16,527	3,777	29,62%
Financement propre disponible (7) = (5)+(6)	46,068	31,1	37,048	37,232	36,313	45,285	41,1	4,787	13,18%
Dépenses d'investissement (8)	27,617	24,37	23,211	39,912	47,793	42,313	55,735	7,942	16,62%
Remboursement du capital de la dette (9)	16,572	14,586	14,836	20,715	22,171	22,297	24,355	2,184	9,85%
Besoin de financement (10) = (8)+(9)-(7)	-1,878	7,856	1	23,395	33,651	19,325	38,99	5,339	15,86%
Emprunt (11)	5,145	5,03	10,03	15,378	34,75	29,88	13,753	-21,005	-54,00%
Fonds de roulement au 1er janvier	8,768	15,899	12,654	21,778	13,961	13,961	24,539	10,578	75,77%
Fonds de roulement en nombre de jours / DRF hors charges financières, travaux en régie et provisions	20	36	29	49	29	30	49	19	
Encours de dette au 31 décembre	210,727	201,171	196,365	191,027	203,606	198,61	188	-15,606	-6,14%
Capacité de désendettement au 31 décembre	8,7	9,2	7	6,6	8,6	6,2	7,7	-0,9	-7,66%

Comme évoqué précédemment, il est constaté **une amélioration des indicateurs à la fin de l'année 2023** démontrant la capacité de la Ville de Tours à dégager des marges de manœuvre dans un contexte difficile. Malgré les effets de l'inflation, la dynamique des recettes a permis à la collectivité de soutenir son niveau d'épargne.

Le débat d'orientations budgétaires 2024 a permis d'évoquer les grands enjeux liés à la construction du budget 2024 à l'appui d'une vision pluriannuelle de l'investissement, de la dette et des perspectives financières. **Les objectifs visant à réduire la dette grise** sont réaffirmés, en veillant à engager un cercle vertueux avec un autofinancement au-delà de 10 %, un niveau d'endettement en recul par rapport au début du mandat et des investissements importants.

La préservation de l'épargne se traduira donc au sein du budget primitif 2024 par :

- **L'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement** tenant compte de l'inflation tout en agissant pour réduire notamment les consommations d'énergie,
- La poursuite de la **baisse des charges financières** rendu possible par le choix stratégique effectué en 2021 d'activer la dette comme levier d'investissement à moindre coût,
- Le **maintien des taux de fiscalité** pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les propriétaires au-delà de la dynamique constatée sur les bases fiscales,
- Une politique tarifaire qui limite l'impact de l'inflation sur les usagers.

La hausse de l'investissement au BP 2024 se réalise par :

- **La mise en place d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de 450 M€** en 2022 sur 12 ans ;
- La traduction de ce PPI dans les crédits d'investissement 2024 à hauteur de 54,082 M€ en hausse par rapport à 2023 (46,956 M€) auxquels viennent s'ajouter 0,723 M€ de travaux en régie ainsi que 0,930 M€ d'autres dépenses d'investissement portant le total des investissements hors dette à 55,735 M€ pour le budget principal ;
- La poursuite et le développement de la **recherche de co-financements pour augmenter le niveau de subventionnement du PPI** ;
- Un **contrôle de l'encours de la dette** dans l'objectif de maintenir le ratio dette/recettes réelles de fonctionnement en deçà du seuil de 100% en 2026, comme c'est le cas depuis seulement 3 ans.

Compte tenu d'une prévision de recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprise sur provision de 213,329 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, travaux en régie et provisions de 182,209 M€, **l'épargne de gestion s'élève à 31,120 M€** contre 30,806 M€ au BP 2023 soit une hausse de 0,314 M€.

La baisse continue des charges d'intérêts de la dette ouvre la voie vers une consolidation de **l'autofinancement brut**. D'un montant de **24,573 M€** contre 23,563 M€ au BP 2023, le **taux de capacité d'autofinancement brut (CAF) est de 11,5 %** contre 11,4% au budget précédent soit une augmentation de 1,5 %.

Les financements propres (CAF + recettes d'investissement) sont prévus à hauteur de **41,100 M€** au BP 2024 contre 36,313 M€ au BP 2023 soit une hausse de 13,18%. Ils comprennent des cessions pour 3,000 M€, un FCTVA de 3,600 M€, la taxe d'aménagement à hauteur de 1,500 M€ et un montant de subventions attendues de 8,335 M€. L'emprunt nouveau s'élève à 13,753 M€ contre 34,750 M€ au BP 2023.

Les dépenses d'investissement correspondant au PPI sont gérées en Autorisations de Programme (AP). Les Crédits de Paiements (CP) s'élèvent au BP 2024 à **54,082 M€** hors travaux en régie (0,723 M€) contre 46,956 M€ au BP 2023. Elles intègrent **l'avance de trésorerie** du budget principal au budget annexe des opérations d'aménagement lancées dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour **0,726 M€**.

Le ratio dette/recettes réelles de fonctionnement reste maîtrisé puisqu'il serait en baisse, à 88,13% soit sous le seuil de 100% pour la 3^e année consécutive. Au 31/12/2024 le capital à rembourser serait de 188,000 M€ (198,610 M€ fin 2023). Il comprend le déblocage de 5,000 M€, constituant la fin des emprunts contractualisés en 2021 à hauteur de 55 M€ dont les taux performants oscillent entre 0,56 et 0,79 %. Dans le même temps un remboursement en capital de 24,355 M€ est prévu (22,171 M€ en 2023). **Ce dernier représente le pic du mur de la dette** constitué principalement par les emprunts obligataires in fine contractés en 1999 et dont le remboursement sera achevé en 2026. L'année 2024 correspond en effet à la deuxième des quatre années consécutives de remboursement de ces emprunts.

La capacité de désendettement (nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse la totalité du capital de sa dette si elle y consacre la totalité de son autofinancement disponible) **est de 7,7 ans au BP 2024** contre 8,6 ans au BP 2023. Elle correspond à une bonne solvabilité financière lui garantissant une qualité de signature suffisante pour obtenir les meilleures conditions du marché.

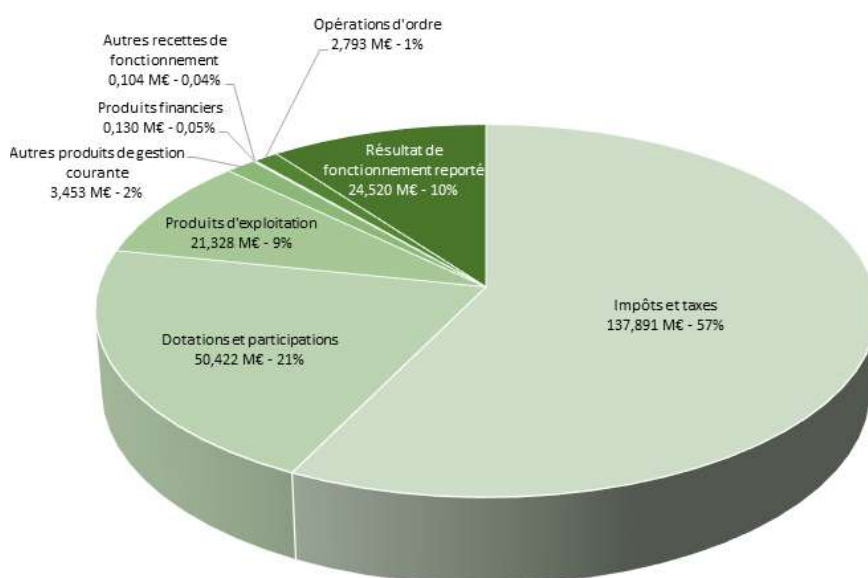
Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales
prévisionnelles
de fonctionnement
atteignent

240,643 M€
contre 222,498 M€ au BP 2023

soit une hausse de 18,145 M€ (+ 8,2 %).
La répartition par nature est présentée
ci-dessous.

Recettes de fonctionnement par nature



Hors opérations d'ordre (travaux en régie et reprise des subventions d'équipement), les recettes réelles budgétaires de 237,850 M€ augmentent de 7,4 % (+16,330 M€ par rapport au BP 2023).

En retraitant ensuite l'excédent reporté de 24,520 M€, **les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont de 213,330 M€** au BP 2024 contre 207,570 M€ au BP 2023 (+2,8%).

En M€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA Prév. 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/BP 2023 (valeur et %)	
Impôts et taxes	117,862	131,657	136,214	139,758	137,891	1,677	1,2%
Dotations et participations	47,789	47,727	47,845	50,116	50,422	2,577	5,4%
Produits d'exploitation	20,239	22,220	20,637	21,396	21,328	0,691	3,4%
Autres produits de gestion courante	2,155	2,054	2,127	2,244	3,453	1,326	62,4%
Produits financiers	0,301	0,165	0,170	0,139	0,130	-0,040	-23,5%
Produits exceptionnels	3,673	1,649	0,454	1,465	0,001	-0,453	-99,8%
Autres recettes de fonctionnement	0,277	0,395	0,124	0,317	0,104	-0,020	-16,1%
TOTAL	192,296	205,867	207,570	215,435	213,330	5,759	2,8%

Les impôts et taxes (137,891M€)

Les impôts et taxes
sont constitués de :

127,861 M€
la fiscalité directe

10,030 M€
la fiscalité indirecte

La progression constatée est de **1,2 % par rapport au BP 2023.**

Les recettes fiscales directes sont constituées :

- des trois taxes que sont la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) : 110,237 M€ (rôles supplémentaires inclus),
- des reversements de fiscalité effectués par la métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) : 17,625 M€.

L'évolution des contributions directes, à savoir le produit des trois taxes ménages, dépend de deux éléments : la base et le taux.

L'évolution des bases d'imposition des 3 taxes est fonction de :

- la revalorisation nominale des bases fiscales indexée depuis 2018 (dispositions de la loi de finances 2017) sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre N-2 et novembre N-1 pour les propriétés non bâties, les locaux d'habitation et les locaux industriels passibles de la taxe foncière et sur un coefficient départemental d'évolution moyenne pour les autres locaux professionnels (38 catégories).

Selon l'INSEE, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a augmenté de 3,9% sur un an (de novembre 2022 à novembre 2023). La revalorisation nominale des bases pour les propriétés non bâties, les locaux d'habitation et les locaux industriels passibles de la taxe foncière sera donc de **+3,9% en 2024** contre 7,1 % en 2023. La revalorisation nominale des bases pour les autres locaux professionnels n'étant pas connue, le taux de 3,9% a également été appliqué sur celles-ci.

- la variation physique des biens taxables sur le territoire, liée notamment aux constructions ou démolitions de bâtiments.

L'estimation du produit fiscal attendu en 2024 ne tient compte d'aucune variation à ce titre, les bases 2023 notifiées par les services fiscaux en décembre 2023 étant sujettes à de nombreuses régularisations de taxation suite à la mise en place en 2023 du parcours déclaratif au travers de l'application «Gérer mes biens immobiliers» (GMBI). A ce titre, le budget 2024 intégrera également 3,100 M€ de dégrèvements suite à une imposition erronée de la TH pour les résidences secondaires et 0,300 M€ pour la TH sur les logements vacants.

Sur ces bases est appliqué un taux donnant lieu à un produit fiscal. En 2024, les taux appliqués par la collectivité sont reconduits à l'identique par rapport à l'année dernière :

Taux des taxes ménages	2023	2024
Taxe d'habitation (TH)	22,42 %	22,42 %
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB)	43,44 %	43,44 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB)	40,03 %	40,03 %

A la date de présentation du présent rapport, les bases prévisionnelles 2024 n'ont pas été notifiées par les services fiscaux. Le produit attendu sur les trois taxes est de 110,237 M€ au BP 2024.

Le produit de TH, qui ne comprend plus que les résidences secondaires et les locaux vacants, est prévu à hauteur de 3,115 M€ en 2024.

Le produit de TFPB est prévu à hauteur de 106,865 M€ comprenant un coefficient correcteur compensant la perte de produit constaté dans le cadre de la réforme de la fiscalité de 2021 (suppression de la TH sur les résidences principales et allocations compensatrices associées) après transfert de fiscalité du département vers la commune.

Enfin, le produit de TFPNB est prévu à hauteur de 0,257 M€.

Les estimations 2024 ont été établies à partir des montants notifiés en 2023 auxquels ont été appliquées les revalorisations de bases susmentionnées. Compte-tenu de ces éléments, des estimations en matière d'évolution des bases et du maintien des taux de fiscalité, le budget de la Ville de Tours présenterait une progression du produit fiscal se décomposant comme suit :

Fiscalité directe (en €)	Réel	Réel	Notifiées	BP
	2021	2022	2023	2024
PRODUIT DES TAXES				
T. H. / THLV	3,127	3,235	2,998	3,115
<i>Evolution N/N-1</i>	-94,70%	3,45%	-7,34%	3,90%
T.F.P.B. avec coefficient correcteur	84,866	96,877	102,854	106,865
<i>Evolution N/N-1</i>	102,98%	14,15%	6,17%	3,90%
T.F.P.N.B.	0,206	0,231	0,247	0,257
<i>Evolution N/N-1</i>	32,01%	12,52%	6,92%	3,90%
TOTAL DU PRODUIT	88,199	100,343	106,099	110,237
<i>Evolution N/N-1</i>	6,22%	13,77%	5,74%	3,90%

La TH sur les résidences principales étant totalement supprimée, les quotités attachées aux abattements n'ont plus lieu d'être.

Concernant le foncier bâti, le conseil municipal a adopté par délibération du 28 septembre 2021 une exonération de 40 % de 2 ans sur les constructions nouvelles et par délibération du 3 juillet 2023 un abattement de 100% sur les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire.

De plus, le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs voté au conseil municipal du 12 septembre 2016 (50% du dégrèvement pris en charge par l'Etat et 50% par la Ville) reste toujours en vigueur.

Les reversements de fiscalité opérés par la métropole (17,625 M€) comprennent deux dotations :

- L'Attribution de Compensation (AC) pour 15,295 M€ ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2,330 M€.

L'AC est le principal flux financier entre la Ville de Tours et son Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Tours Métropole Val de Loire. Elle résulte du montant de la taxe professionnelle (TP) que recevait la Ville en 1999 ajouté des compensations fiscales de TP (dont « parts salaires ») diminué des charges dorénavant imputables à la métropole à la suite des transferts de compétences. Chaque année, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

fixe le montant de l'AC des communes membres. L'AC 2024 inscrite au BP correspond à l'AC 2024 provisoire votée par le Conseil métropolitain le 11 décembre 2023. Celle-ci sera révisée en cours d'année suite aux travaux d'évaluation des charges relatives au transfert du Parc de Expositions au 1^{er} janvier 2024.

La DSC a été instaurée en 2000 par Tour(s)plus, devenue Tours Métropole Val de Loire en 2017, à partir d'un crédit global voté au niveau de l'agglomération et réparti entre les communes membres, en fonction de critères liés à la population et à la richesse fiscale.

La DSC 2024 inscrite au BP est stable par rapport à l'année 2023. Pour mémoire, en 2022, elle avait progressé de 0,758 M€ suite à la modification des critères d'attribution instaurés par l'EPCI afin de respecter la nouvelle réglementation relative aux critères de répartition en vigueur depuis 2021 (article L.5211-28-4 du CGCT).

La fiscalité indirecte

Le poste « impôts et taxes indirects » (10,030 M€) est en baisse par rapport au BP 2023 (-15,1%), liée principalement au recul des droits de mutations.

RECETTES FISCALES INDIRECTES EN K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA Prév. 2023	BP 2024	Variation BP 2024/2023
Droits de place	0,660	0,841	0,960	0,866	0,960	0,0%
Autres taxes pour utilisation du domaine	0,725	0,681	0,620	0,787	0,200	-67,7%
Taxe sur l'électricité	2,502	2,497	2,600	2,821	2,770	6,5%
Taxes sur la publicité/TLPE	0,527	0,509	0,640	0,612	0,700	9,4%
Droits de mutation	8,520	8,942	7,000	6,841	5,400	-22,9%
Autres taxes	0,003	0,000	0,000	0,020	0	0,0%
TOTAL	12,937	13,469	11,820	11,949	10,030	-15,1%

Conséquence du resserrement du marché de l'immobilier, les **droits de mutation** pour l'année 2024 sont estimés à 5,400 M€ soit une baisse de près de 23 % par rapport aux prévisions budgétaires 2023.

En application des tarifs 2024, le montant des **droits de place** est reconduit à l'identique.

Le passage à la nomenclature M57 impacte à la baisse (-0,420 M€) le montant des **autres taxes pour utilisation du domaine** puisque les droits de stationnement et de location

sur la voie publique sont désormais imputés en produits d'exploitation.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité est estimée à 2,770 M€, un niveau supérieur à 2023 compte-tenu de l'augmentation des prix des consommations.

Enfin, **la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** serait en légère progression de 0,060 M€, soit une hausse de 9,4%, en lien avec la revalorisation des tarifs adoptés en 2023.

Les subventions et participations reçues (50,422 M€)

Les subventions et participations reçues comprennent :

- **les concours financiers de l'Etat**, principalement la **Dotation Globale de Fonctionnement**, d'autres dotations mais également les allocations compensatrices ;
- **les subventions de fonctionnement perçues.**

En M€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA Prév. 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/BP 2023 en valeur et %	
Dotation forfaitaire	25,655	25,782	25,782	25,870	25,970	0,189	0,73%
Dotation de solidarité urbaine	6,795	7,203	7,603	7,664	7,864	0,261	3,43%
Dotation nationale de péréquation	1,302	1,335	1,335	1,270	1,270	-0,065	-4,89%
Autres dotations	1,231	1,391	1,253	1,323	1,308	0,055	4,40%
Allocations compensatrices	1,663	2,036	2,036	2,284	2,274	0,238	11,67%
Subventions de fonctionnement	11,143	9,979	9,836	11,704	11,736	1,900	19,32%
<i>Dont subvention CAF</i>	6,697	6,388	6,086	6,895	6,838	0,752	12,36%
TOTAL	47,789	47,727	47,845	50,116	50,422	2,577	5,39%

Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers comprennent principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et le Fonds de Compensation à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe

normée » regroupant **les principaux concours financiers de l'État**. Celle-ci est composée principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (c'est-à-dire les allocations compensatrices de fiscalité directe locale).

La DGF est constituée de deux parts :

- **La part forfaitaire** qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires ;
- **La part péréquation** dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Elle se décompose entre la **Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)** et la **Dotations Nationale de Péréquation (DNP)** pour les communes urbaines.

L'évolution des composantes de la dotation forfaitaire jusqu'en 2024 est la suivante :

DGF - DOTATION FORFAITAIRE (€)	2020	2021	2022	2023
Population DGF	140 983	141 867	142 879	143 585
- Population INSEE	138 616	139 230	139 843	140 474
- Résidences secondaires	2 271	2 541	2 940	3 015
- Places de caravanes (*2 commune éligible à la DSU)	48	48	48	48
Dotations forfaitaire N-1 retraitée	25 741 241	25 562 485	25 655 177	25 781 988
Part dynamique de la population	-143 563	110 704	126 811	88 504
Ecrêtement	-35 193	-18 012	0	0
Dotations de base				
Dotations de superficie				
Complément de garantie				
Anciennes compensations				
Contribution au redressement des finances publiques	0	0	0	0
TOTAL	25 562 485	25 655 177	25 781 988	25 870 492
Différence par rapport à N-1	-178 756	92 692	126 811	88 504

La **DSU** constitue l'une des trois dotations de péréquation versées par l'Etat aux communes : elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir les charges importantes auxquelles elles sont confrontées.

Cette dotation est destinée aux communes urbaines. Elle est ainsi versée à 10% des communes de métropole comptant entre 5 000 et 10 000 habitants et aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants. **L'éligibilité des communes à cette dotation est déterminée à partir d'un classement qui fait intervenir des critères de ressources et de charges** dont certains sont spécifiques aux communes urbaines : le nombre de logements sociaux et d'ayants droits des aides au logement, le revenu des habitants et le potentiel financier.

Il est à noter que l'entrée d'un 8^e quartier dans la géographie de la Politique de la ville (QPV) à Tours dans le cadre du prochain contrat de ville 2024-2030 pourrait avoir un impact sur le montant de cette dotation. Cet impact n'est à ce jour pas chiffrable, la répartition de cette dotation étant liée à la situation des autres villes françaises qui sont, comme la Ville de Tours, en discussion avec l'Etat en vue de la signature des nouveaux contrats d'ici fin mars 2024.

Le montant prévu pour 2024 au budget de la Ville de Tours est proposé en augmentation de 0,261 M€ pour atteindre 7,864 M€, tenant compte des augmentations constatées ces dernières années.

La Ville est également bénéficiaire de la **Dotations Nationale de Péréquation (DNP) prévue à hauteur de 1,270 M€**. La DNP comprend deux parts : **une part dite « principale »**, qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et **une part dite « majoration »**, plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.

Les conditions d'éligibilité n'ont pas évolué suite au report de la refonte des indicateurs.

Dans l'attente des données actualisées permettant de déterminer l'attribution pour 2024, il est proposé de **reconduire le montant perçu en 2023**.

La Dotations Générale de Décentralisation est destinée à compenser une part des compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation. Elle concerne la compensation «hygiène». L'évolution de cette dotation n'est plus indexée sur le taux de progression de la DGF d'où la constance affichée sur cette ligne ces dernières années. Aussi, le montant de cette dotation pourra être maintenu en 2024 (0,986 M€).

La somme des concours financiers de l'Etat prévus au BP 2024 (36,346 M€) serait en légère progression par rapport au BP 2023 (35,973 M€).

Les allocations compensatrices concernent uniquement les taxes foncières suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.

Le prévisionnel 2024 serait de 2,274 M€ correspondant au montant perçu en 2023.

Pour mémoire, depuis 2021, elles comprennent les allocations compensatrices départementales et la compensation de l'exonération de 50% des bases fiscales des locaux industriels.

Les subventions de fonctionnement reçues

Les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à 11,736 M€ en 2024 soit un montant supérieur de 19,3% au BP 2023 (9,836 M€). Cette progression s'explique principalement en raison de la revalorisation de la prestation unique de service versée par la CAF. Réévaluée à +6,66% durant l'année 2023, la progression de cette recette est estimée à +3,10% pour le budget 2024.

Subventions de fonctionnement (en K€)	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA Prév. 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/BP 2023 en valeur et en %	
Etat	1,280	1,102	1,018	1,125	1,028	0,010	1,0%
Région Centre	0,026	0,052	0,050	0,069	0,048	-0,002	-4,0%
Département	0,287	0,241	0,072	0,069	0,071	-0,001	-1,9%
Communes	0,051	0,083	0,088	0,057	0,080	-0,008	-9,1%
Tours Métropole Val-de-Loire	2,781	2,035	1,550	2,472	1,600	0,050	3,2%
Autres	6,718	6,466	7,057	7,912	8,909	1,852	26,2%
<i>Dont CAFIL</i>	0,006	6,388	6,086	6,895	6,838	0,752	12,4%
TOTAL	11,143	9,979	9,836	11,704	11,736	1,900	19,3%

Les produits d'exploitation (21,328 M€)

En M€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA Prév. 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/BP 2023	
Redevance du domaine public + ventes	7,746	8,144	7,401	8,578	8,687	1,286	17,4%
<i>Dont droits de stationnement</i>	5,020	5,197	5,200	5,614	5,700	0,500	9,6%
<i>Dont forfait de post-stationnement</i>	1,676	1,963	1,150	1,780	1,650	0,500	43,5%
Prestations de service	7,774	8,947	8,517	8,012	8,026	-0,490	-5,8%
Remboursements de frais et autres	4,719	5,129	4,719	4,806	4,614	-0,104	-2,2%
TOTAL	20,239	22,220	20,637	21,396	21,328	0,691	3,35%

Les produits d'exploitation regroupent :

- **les redevances d'utilisation du domaine public et les ventes de produits** pour 8,687 M€ dont 5,700 M€ au titre des recettes du stationnement payant.

Pour mémoire, une partie de ces recettes est reversée à la

métropole : il s'agit du produit des Forfaits de Post-Stationnement excédant le coût supporté par la Ville au titre de la réforme du stationnement. La prévision 2024 sera ajustée en décision modificative, comme chaque année, à connaissance plus précise des perceptions et donc du reversement à l'EPCI.

• **les prestations de services** pour 8,026 M€, à savoir les redevances et droits des services relevant de l'utilisation des structures municipales. Malgré une revalorisation moyenne des tarifs d'environ 2%, le niveau des recettes prévues en

2024 devrait légèrement diminuer en raison de nouvelles modalités de tarification sociale pour la restauration scolaire et les études surveillées basées sur l'application d'une grille tarifaire liée au quotient familial.

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA Prév. 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/BP 2023 en valeur et en %	
Services culturels	0,530	0,768	0,747	0,844	0,826	0,079	10,58%
Services de loisirs et sportifs	1,340	1,797	1,801	1,787	1,847	0,046	2,58%
Services d'accueil petite enfance et restauration	1,473	1,641	1,646	1,679	1,669	0,023	1,37%
Services périscolaires	4,292	4,605	4,257	3,597	3,633	-0,624	-14,66%
Autres prestations de services	0,140	0,131	0,066	0,105	0,052	-0,014	-21,49%
TOTAL	7,774	8,942	8,517	8,012	8,026	-0,490	-5,76%

• **les remboursements de frais** pour 4,614 M€ intègrent les rémunérations (agents notamment mutualisés avec Tours Métropole Val de Loire ou mis à disposition du Comité des Œuvres Sociales de la Ville), les charges courantes (eau, électricité, chauffage...). Cette ligne comprend aussi les re-

couvrements sur charges supportées par la Ville concernant les bâtiments gérés par la Ville mais reconnus d'intérêt métropolitain (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier) ou mise à disposition de tiers (associations, particuliers...).

Les autres produits (3,453 M€)

Les autres produits de gestion courante (3,453 M€) sont en hausse par rapport au BP 2023 (2,127 M€) à la fois, en raison de la redéfinition de ce poste de recettes suite au passage à la nomenclature M57 mais également du reversement par Tours Événement d'une soulte de 0,875 M€ correspondant à la provision pour GER non utilisée à la fin des 2 contrats de DSP. Ils regroupent principalement :

- les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville (revenus des immeubles) pour 1,863 M€ dont 0,640 M€ au titre des locations des équipements sportifs par les collèges et les lycées.
- les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,180 M€ ;
- les autres produits de gestion courante pour 1,324 M€.

Les produits financiers (0,130 M€) comprennent principalement les dividendes reversés par les structures dont la Ville est actionnaire.

Les autres recettes de fonctionnement (0,105 M€) sont inscrites en produits exceptionnels et atténuations de charges (remboursements sur rémunération du personnel ou de charges de sécurité sociale et de prévoyance).

L'excédent de fonctionnement reporté (24,520 M€)

Comme les années précédentes, il est proposé d'intégrer de façon anticipée (c.à.d. avant le vote du compte administratif et du compte de gestion 2023) l'excédent reporté en 2024 de 24,520 M€. Il tient compte du cumul du résultat de fonctionnement reporté sur 2023 (13,949 M€) auquel est ajouté le résultat propre de l'exercice 2023 (23,538 M€). Ce montant global est donc de 37,480 M€. Ce résultat de clôture est corrigé du besoin de financement de la section d'investissement (-12,960 M€) afin de déterminer le disponible réel (excédent reporté de la section de fonctionnement sur 2024).

Cet excédent de fonctionnement reporté augmente de 75,8% par rapport à 2023 en raison de la résorption en 2023 du déficit d'investissement cumulé.

Les recettes d'ordre (2,793 M€)

Elles concernent notamment les travaux en régie (0,723 M€) et la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées (1,920 M€).

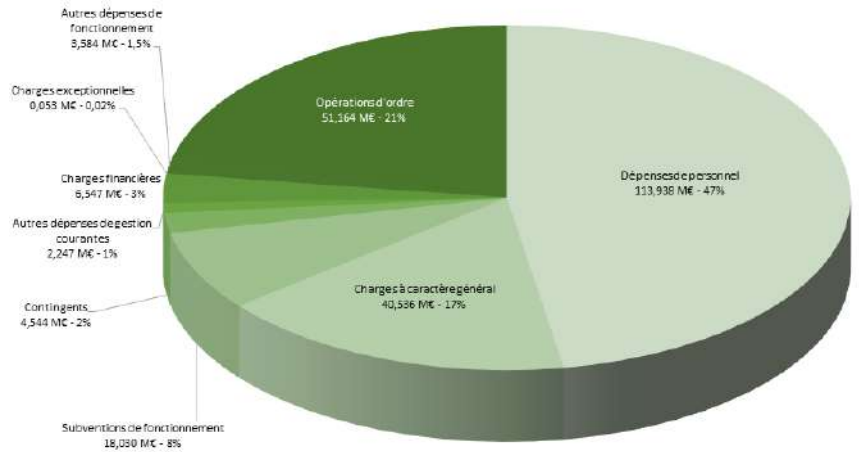
Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement représente

240,643 M€
au BP 2024

contre 222,498 M€ en 2023 soit une augmentation de 18,145 M€ (+8,2 %) par rapport au BP 2023. La répartition par nature est présentée ci-dessous.

Recettes de fonctionnement par nature



Les mouvements d'ordre de cette section de 51,164 M€ (28,073 M€ au BP 2023) comprennent principalement les dotations aux amortissements (10,622 M€) et le prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (40,542 M€). Ces dépenses doivent être défalquées pour déterminer le montant des dépenses réelles budgétaires.

Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2024 s'élèvent à 189,479 M€ soit une augmentation de 2,6% par rapport au BP 2023 hors dépenses imprévues.

En M€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA Prév. 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/BP 2023 (valeur et %)
Dépenses de personnel	99,164	106,198	109,810	109,636	113,938	4,128
Charges à caractère général	31,673	36,807	42,341	41,341	40,536	-1,805
Subventions de fonctionnement	17,171	19,679	18,531	18,512	18,030	-0,501
Contingents	4,011	4,083	4,373	4,374	4,544	0,171
Autres dépenses de gestion courantes	1,916	1,844	2,077	1,951	2,247	0,170
Charges financières	7,970	7,575	7,243	6,969	6,547	-0,697
Charges exceptionnelles	2,504	0,313	0,170	0,237	0,053	-0,117
Autres dépenses de fonctionnement	0,433	0,915	0,184	0,897	3,584	3,400
TOTAL	164,842	177,416	184,731	183,917	189,479	4,748

Les frais de personnel (113,938 M€)

Les frais de personnel (113,938 M€) constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la Ville de Tours, nécessitant la mise en place d'une stratégie de pilotage de son évolution adaptée aux enjeux financiers, économiques et sociaux des politiques portées par la municipalité.

Pour la deuxième année, le budget du personnel est établi selon la technique budgétaire dite « base zéro » en valorisant le coût brut, charges patronales incluses, de chacun des emplois permanents figurant au tableau des emplois et emplois non permanents dédiés aux remplacements, renforts et vacances.

Pour la première année, une démarche de co-construction du budget « paie » a été mis en place en partenariat avec les directions. Ces dernières ont été sollicitées pour émettre des propositions et amender les projections dans le respect du cadrage budgétaire.

Fort de la capitalisation de la méthode permettant de calculer au plus juste ce budget et d'en piloter l'exécution de manière fine et prospective, les **charges de personnel progressent au budget primitif de 3,8 % entre 2023 (109,810 M€) et 2024, soit + 4,128 M€** correspondant aux principales évolutions suivantes :

- **L'évolution structurelle de la masse salariale** du fait du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des mesures nationales (hausse de la valeur du point d'indice dans la fonction publique à effet du 1er juillet 2023, revalorisation des grilles indiciaires des

agents de catégorie C et B), augmentation de plus cinq points pour tous les agents au 1er janvier 2024 et la hausse de la cotisation patronale de la CNRACL pour 3,895 M€ ;

- Une hausse des frais de mutualisation à hauteur de 0,125 M€ due aux mesures nationales et l'évolution du périmètre de mutualisation.

Les années précédentes ont été marquées par un ajustement des effectifs justifié par le déploiement du projet municipal et par un programme de titularisation d'agents contractuels. Un travail a été entrepris sur les postes permanents ouverts sur le courant de l'année 2023 afin de maîtriser les dépenses de personnel. Elle s'est appuyée de façon prioritaire sur la réaffectation d'agents au sein des directions sur des postes vacants. Il était important, au-delà des immersions pratiquées, de mettre en œuvre des affectations stables des agents pour répondre aux besoins prioritaires de la collectivité. Une deuxième action a été d'identifier les départs à la retraite et de revoir les missions des agents. L'objectif étant de questionner chaque poste et l'organisation générale du service/direction concerné et permettre des économies sur le long terme.

Le budget 2024 est présenté avec des effectifs permanents en diminution. Un certain nombre de suppression de postes ont été opérées dans le courant de l'année 2023 (départs en retraite et postes vacants). La mise en œuvre d'une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences a permis d'assurer un suivi des effectifs et d'allouer les moyens au plus près des besoins et des priorités de chacune des politiques publiques.

Les charges à caractère général (40,536 M€)

L'évolution du poste des achats de biens et services (40,536 M€), regroupés dans le chapitre « charges à caractère général » **baisse de 4,3%** par rapport au BP 2023, soit - 1,805 M€.

En M€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA Prév. 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/BP 2023 en valeur et en %	
Achats et variation de stocks	18,906	23,542	28,131	28,047	25,179	-2,952	-10,5%
Services extérieurs	5,664	6,129	6,707	6,512	7,911	1,204	18,0%
Autres services extérieurs	5,548	5,349	5,623	4,970	5,673	0,050	0,9%
Impôts, taxes et versements assimilés	1,556	1,786	1,881	1,811	1,772	-0,108	-5,8%
TOTAL	31,673	36,807	42,341	41,341	40,536	-1,805	-4,3%

Achat et variation de stocks :

-2,952 M€

En raison de l'obtention de meilleurs tarifs pour la fourniture de gaz et d'électricité pour l'année 2024 ainsi que la mise en œuvre du plan de sobriété, les postes de dépenses « énergie » et « chauffage urbain » évoluent de 11,047 M€ en 2023 à 8,425 M€ en 2024, soit -2,622 M€.

Services extérieurs :

+1,204 M€

Dans un contexte inflationniste, les frais de maintenance ont évolué de +0,703 M€ (BP 23 à 1,795 M€ / BP 24 à 2,498 M€). Les frais d'assurance ont, quant à eux, évolué de +0,243 M€ (BP23 à 0,458 M€ / BP24 à 0,701 M€).

Impôts et taxes :

-0,108 M€

Les transferts de propriétés, notamment des parkings du crématorium et du centre funéraire à la Métropole, permettent d'envisager une baisse au BP 2024 de la contribution de la Ville en matière de Taxe Foncière.

Les subventions de fonctionnement (18,030 M€)

Le montant des subventions de fonctionnement diminue légèrement en 2024 (18,030 M€ soit -0,511 M€ par rapport au BP 2023), en raison du transfert en section d'investissement

d'une partie de la participation annuelle à la DSP du Palais des Congrès sur la période 2024-2027 (-0,676 M€ en fonctionnement et +0,500 M€ en investissement), et malgré une hausse de la contribution aux centres sociaux et au Grand Théâtre (3,719 M€, soit + 0,100 M€ par rapport au BP 2023).

En M€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA Prév. 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/BP 2023 en valeur et en %	
Subventions aux associations et autres	6,240	7,136	6,777	6,646	6,911	0,134	2,0%
Subvention CCAS	5,432	6,577	6,211	6,276	6,188	-0,023	-0,4%
Subventions Tours Evènement	1,576	1,576	1,576	1,576	0,900	-0,676	-42,9%
Subvention Grand Théâtre	3,619	3,959	3,619	3,619	3,719	0,100	2,8%
Subvention Caisse des Ecoles	0,095	0,145	0,070	0,078	0,109	0,039	55,9%
Subvention Département	0,127	0,144	0,174	0,172	0,098	-0,075	-43,4%
Subventions Autres organismes publics	0,081	0,142	0,105	0,131	0,095	-0,010	-9,5%
TOTAL	17,171	19,679	18,531	18,498	18,030	-0,511	-2,8%

Le soutien au CCAS est maintenu à un haut niveau et s'affiche à 6.188 M€ en 2024. Le montant des aides sollicitées auprès du CCAS au titre des aides à la restauration scolaire est estimé à la baisse suite à la mise en place de la tarification de

la restauration scolaire au quotient familial, ce qui augmente d'autant la capacité du service action sociale dans d'autres domaines.

Les contingents (4,544 M€)

Les crédits consacrés aux contingents augmentent de 0,171 M€ en 2024, principalement pour les raisons suivantes :

- +0,151 M€ pour la contribution financière au SDIS soit +4,9 %. Il convient de rappeler que le budget principal supporte cette dépense bien que cette compétence soit prévue dans les statuts de TMVL et que le principe de son transfert effectif soit acté dans le Pacte Financier et Fiscal.
- +0,020 M€ au titre des participations aux écoles privées dans le cadre de l'enseignement scolaire en raison de la hausse des effectifs.

Les charges financières (6,547 M€)

Les charges financières poursuivent leur recul (-9,6% par rapport au BP 2023) avec 6,547 M€ inscrits au budget 2024 sur ce poste de dépenses. Cette somme intègre les intérêts d'un nouvel emprunt pour le financement du programme d'investissement 2024.

Les autres dépenses de gestion courante (2,247 M€)

Les autres dépenses de gestion courante comprennent le versement d'indemnités, de cotisations, les frais de fonctionnement des groupes d'élus ainsi que les dégrèvements sur la TH des résidences secondaires et logements.

Les charges exceptionnelles (0,053 M€)

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 0,053 M€ en 2024 et comprennent principalement des crédits pour des annulations de titres sur exercices antérieurs

Les mouvements d'ordre (51,164 M€)

Les mouvements d'ordre sont constitués des dotations aux amortissements d'immobilisations et de charges financières (10,622 M€) et du prélèvement de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement (40,542 M€). Ce dernier est en nette augmentation par rapport au budget 2023 (21,254 M€), notamment en raison de l'absence de dépenses imprévues au budget 2024 suite à l'application de la nouvelle nomenclature comptable M57.

L'évolution de la situation financière

La **mobilisation des ressources propres** de la collectivité est essentielle pour couvrir les besoins de remboursement de dette et de la mise en œuvre du programme d'investissement. **La maîtrise de la hausse des dépenses** de fonctionnement tout en améliorant le niveau de recettes permettra de dégager plus d'épargne et ancrer la situation financière de

la commune dans **une démarche vertueuse**.

Aussi, les **soldes intermédiaires de gestion et les ratios** présentés ci-dessous apportent une vue d'ensemble sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et particulièrement de son épargne (ou autofinancement).

En M€	2021	2022	BP 2023	CA prév 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/BP 2023	
						en valeur	et %
Recettes de gestion	187,871	203,75	206,946	213,712	213,198	6,252	3,02%
Dépenses de gestion	153,335	168,85	176,594	176,017	182,156	5,562	3,15%
Excédent brut de fonctionnement	34,536	34,9	30,352	37,695	31,042	0,69	2,27%
Reprise sur provision	0,45	0,303	0	0,12	0	0	0,00%
Provision	0,356	0,12	0	0,097	0	0	0,00%
Résultat courant non financier	34,63	35,083	30,352	37,718	31,042	0,69	2,27%
Produits financiers	0,301	0,165	0,17	0,139	0,13	-0,04	-23,53%
Charges financières hors IRA	7,97	7,558	7,243	6,969	6,547	-0,696	-9,61%
Résultat financier	-7,669	-7,393	-7,073	-6,83	-6,417	0,656	-9,27%
Produits exceptionnels hors reprise sur provision	3,223	1,346	0,454	1,467	0,001	-0,453	-99,78%
Charges exceptionnelles hors provision	2,148	0,193	0,17	0,237	0,053	-0,117	-68,82%
Résultat exceptionnel	1,075	1,152	0,284	1,208	-0,052	-0,336	-118,31%
Capacité d'autofinancement	28,036	28,843	23,563	32,096	24,573	1,01	4,29%
Taux d'autofinancement (CAF / RRF)	14,60%	14,00%	11,40%	14,90%	11,50%	0,10%	1,50%

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) tient compte de la gestion de la collectivité hors élément à caractère exceptionnel et financier. En 2024, il augmente de 2,27 % par rapport au BP 2023 et s'élève à 31,042 M€ au BP 2024 (30,352 M€ au BP 2023).

Le résultat courant non financier reprend l'EBF en incluant les mouvements réels des reprises sur provisions de l'année N-1 et des provisions de l'année N concernant principalement les pertes sur les créances irrécouvrables. Les dotations budgétaires sont généralement prévues en décision modificative après connaissance en cours d'année des niveaux de risques.

Le résultat financier de -6,417 M€ au BP 2024 (-7,073 M€ au BP 2023) traduit la différence entre les produits et les charges mesurant l'impact des décisions prises en matière de politique de financement. Les charges financières poursuivent leur baisse depuis plusieurs années et permettent ainsi d'amoindrir le solde de ce résultat.

Le résultat exceptionnel de -0,052 M€ au BP 2024 (+0,284 M€

au BP 2023) correspond à la différence entre charges et produits exceptionnels (par exemple les indemnités suite à contentieux, les remboursements d'assurances, les recettes de mécénat ou certaines régularisations comptables). La baisse de 118,31% de ce résultat exceptionnel est lié au changement de nomenclature comptable. En effet la nomenclature M57 supprime la notion d'« exceptionnel » aussi bien en charges qu'en produits.

La capacité d'autofinancement (CAF brute) de +24,573 M€ au BP 2024 (+23,563 M€ au BP 2023) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat de disposer de financements propres pour les investissements. Elle constitue une marge de manœuvre prépondérante et déterminante pour l'équilibre financier de la Ville de Tours.

Le taux de CAF brute serait de 11,5 % en 2024 contre 11,4% au BP 2023.

Les ressources d'investissement

Les recettes d'investissement hors excédent de fonctionnement capitalisé évoluent de -17,228 M€ soit -36% par rapport au BP 2023. Elles comprennent les **financements propres d'investissement (27%), les subventions d'équipement**

(28%) et les emprunts souscrits (45%). Les financements propres regroupent le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la taxe d'aménagement, les cessions d'actifs et les autres recettes.

En M€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA prév 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/2023
FCTVA	2,397	2,123	3	2,767	3,6	20%
TLE / Taxe d'aménagement	1,497	0,872	1,5	1,982	1,5	0%
Cessions d'actifs	0,395	1,5	2	2,311	3	50%
Autres recettes d'investissement	0,052	0,032	0,25	0,485	0,092	-63%
Sous-total financements propres	4,341	4,527	6,75	7,546	8,192	21%
Subventions d'équipement reçues	4,671	3,862	6	5,646	8,335	39%
Emprunts souscrits	10,03	15,378	34,75	29,88	13,745	-60%
Sous-total financements externes	14,7	19,24	40,75	35,526	22,08	-46%
TOTAL	19,041	23,767	47,5	43,072	30,272	-36%

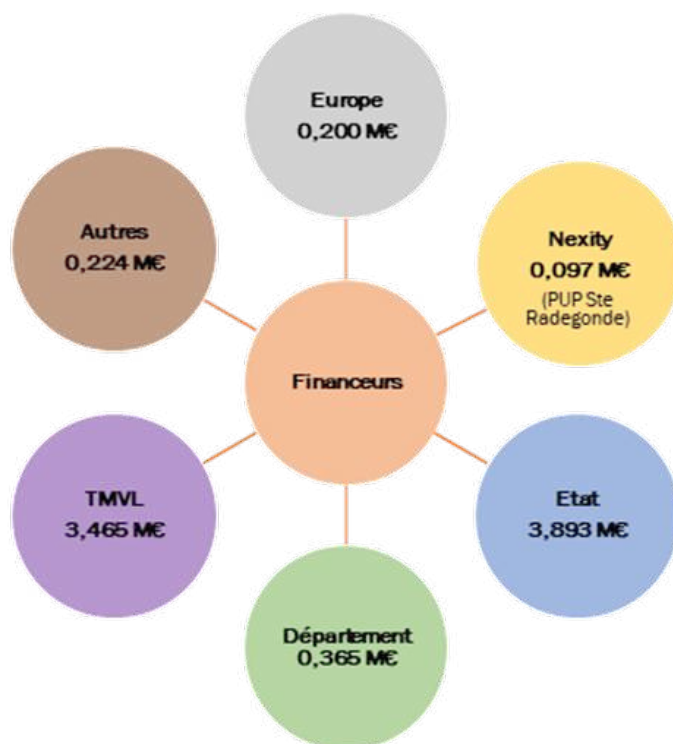
Les financements propres d'investissement tels que présentés ci-dessus s'élèvent à 8,192 M€ au BP 2024 (contre 6,750 M€ au BP 2023), soit une augmentation de 1,442 M€. Cette évolution provient essentiellement d'une estimation à la hausse du FCTVA (+20%) en lien avec le montant des dépenses d'investissement constaté en 2023 ainsi que les cessions d'actifs estimés à +1 M€ par rapport à 2023.

La taxe d'aménagement prévue à 1,500 M€ reversée par la métropole (taux de reversement unique de 85 % institué par délibération du 22/10/2018) et établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, reste stable.

Les subventions d'équipement reçues s'élèveraient à 8,335 M€ au BP 2024 contre 6 M€ au BP 2023 soit + 2,335 M€, le niveau le plus élevé à date. Ces prévisions de recettes correspondent à ce jour au suivi de 106 demandes de subvention. Ces crédits correspondent aux prévisions d'encaissement de ces subventions tenant compte des modalités de versement et de l'échéancier de réalisation des opérations concernées. En outre, la Ville saisira les possibilités de financement offertes en cours d'année sur les opérations répondant aux critères d'éligibilité.

Pour 2024, elles se répartissent selon les représentations ci-contre par financeur et par principaux projets.

Par financeur :



L'Europe participera à hauteur de 0,200 M€ au budget 2024 via le FEDER pour l'acquisition de matériel et outils ayant permis le déploiement du télétravail dans les services de la collectivité.

Parmi les autres financeurs, la participation provenant de **l'Etat et ses agences serait de 3,893 M€** en 2024 avec notamment :

- 1,425 M€ de l'ANRU pour la rénovation - extension du CMS et les opérations de construction de l'école Claude Bernard et du gymnase du Hallebardier,
- 1,25 M€ au titre des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) principalement pour la reconstruction de l'école Jean de la Fontaine (0,665 M€),

- 0,830 M€ au titre de la mesure recyclage foncier du Fonds vert pour la future cuisine centrale.

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire devrait financer les projets à hauteur de 0,307 M€, notamment la construction de l'école Jean de La Fontaine
Tours Métropole Val-de-Loire (TMVL) apporterait une contribution de 3,465 M€ principalement pour la reconstruction de l'école Jean de la Fontaine et le gymnase Hallebardier.

Les 10 projets représentant les montants les plus importants correspondent à 46,7 % de l'ensemble des subventions prévisionnelles d'équipements 2024 :

Financements des projets les plus importants – en M€	Montant en M€
Ecoles en transition - reconstruction de l'école Jean de La Fontaine	2,490
Construction du gymnase hallebardier	1,024
Cuisine centrale	0,829
Reconstruction du patronage laïque Paul Bert	0,681
Rénovation du Centre Municipal des Sports	0,638
Ecoles en transition – Reconstruction de l'école élémentaire Claude Bernard	0,625
Modernisation du stade de la Chambrerie	0,319
Ecoles en transition – Extension primaire Camus Maurois	0,245
Acquisition de matériel et outils numériques collaboratifs dans un contexte de déploiement du télétravail	0,200
Modernisation du musée des Beaux-arts	0,200
Autres projets	1,084
Total	8,335

Nota : Beaucoup de projets sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires, les montants indiqués ci-dessus ne sont en conséquence pas la représentation du cofinancement réel de ces projets

L'emprunt d'équilibre du BP 2024 s'élève à hauteur de 13,753 M€ en phase avec les dates de consolidation des emprunts contractualisés. De plus, des crédits de 10 M€ sont inscrits dans la perspective d'une phase de mobilisation revolving d'un nouvel emprunt contractualisé en 2024.

L'excédent de fonctionnement capitalisé de 12,960 M€ au BP 2024, permet de couvrir le déficit d'investissement 2023 sachant qu'il n'y a pas de restes à réaliser. Ces écritures correspondent à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 60,969 M€. Elles comprennent le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (40,542 M€), les dotations aux amortissements (10,622 M€) et diverses opérations patrimoniales (9,805 M€).

Les recettes dégagées par cette section en 2024 contribueront à la diminution du déficit d'investissement compte-tenu de leur niveau plus important qu'en 2023.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réelles recouvrent les dépenses du PPI et les travaux en régie (68 %), le remboursement en capital de la dette (31 %) et dans des proportions plus faibles, les autres dépenses d'investissement (1 %).

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA prév 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023
Dépenses d'équipement	26,339	22,777	21,825	30,054	45,949	40,432	53,356	16,1%
Participation en capital	0,351	0,365	0,361	0,463		0,205		
Avance Budget annexe NPNRU	0,000	0,000	0,000	2,189	1,007	1,007	0,726	-27,9%
SOUS-TOTAL PPI (créé en 2022)	26,690	23,142	22,185	32,706	46,957	41,644	54,082	15,2%
Travaux en régie	0,778	0,744	0,676	0,575	0,723	0,597	0,723	0,0%
Remboursement en capital de la dette	16,572	14,586	14,836	20,715	22,171	22,297	24,355	9,9%
Autres dépenses d'investissement	0,475	0,849	0,704	9,283	1,121	1,284	0,940	-16,2%
TOTAL	44,164	38,956	38,041	60,627	69,964	64,610	79,373	13,4%

Le volume global des dépenses d'investissement correspondant au PPI prévu pour l'exercice 2024 s'élève à 54,082 M€ (voir tableau ci-contre), intégrant une avance au budget annexe NPNRU de 0,726 M€.

Thématiques PPI - projets sous AP en M€	CA 2022	BP 2023	CA prev 2023	BP 2024
Projets bâtimentaires	16,086	28,452	26,004	36,683
Ecoles en transitions	2,409	7,730	6,770	9,789
hors NPNRU	1,727	5,647	5,613	6,435
NPNRU	0,682	2,083	1,158	3,354
Equipements petite enfance	0,020	0,110	0,095	0,305
Equipements sportifs	4,016	6,952	4,637	4,459
hors NPNRU	3,642	4,910	3,351	0,724
NPNRU	0,374	2,042	1,286	3,735
Equipements culturels	0,771	0,835	0,596	0,372
Politique alimentaire	0,352	1,182	1,314	8,409
Travaux bâtiments divers	8,084	11,644	11,776	12,100
Mise en accessibilité des bâtiments (AdAP)	1,089	2,496	3,721	4,639
Energie	0,433	1,620	0,815	1,249
Remise en état/GER	6,989	7,528	8,055	7,351
NPNRU (maison des associations, centre social)	0,007	0,000	0,001	0,110
Aménagement/espace public	9,814	10,564	9,228	9,404
Nature en Ville	1,661	2,651	1,970	1,734
Opérations maîtrise d'ouvrage VDT	1,661	2,651	1,970	1,734
Espace public/Voirie	4,595	5,138	5,069	4,991
Attribution de compensation d'investissement	3,600	3,600	3,480	3,600
Fonds de concours à TMVL	0,817	0,848	1,413	0,660
Stationnement payant (évolution horodateurs)	0,173	0,304	0,017	0,240
Autres	0,005	0,386	0,158	0,491
Opérations d'aménagement	3,559	2,526	2,058	2,269
Hors NPNRU	1,370	1,479	1,051	1,543
NPNRU (apports au budget annexe)	2,189	1,047	1,007	0,726
Budget participatif	0,000	0,250	0,131	0,410
Autres acquisitions et participations	6,806	7,940	6,412	7,995
Ecoles en transitions	1,063	0,856	0,807	0,800
Plan Numérique Educatif	1,063	0,856	0,807	0,800
Acquisitions diverses	5,191	6,662	5,269	6,421
Acquisitions foncières	1,254	0,500	0,146	0,450
Matériels, mobiliers et numérique	3,938	6,162	5,123	5,971
Subventions et participations	0,552	0,422	0,336	0,774
TOTAL	32,706	46,957	41,644	54,082

Le montant des **autorisations de programme** (AP) à fin 2023 qui recouvrent les études, subventions versées, acquisitions et travaux s'élève à 282,878 M€. Dans le cadre du vote du budget primitif 2024, après révision du montant des AP existantes et vote des nouvelles AP 2024, le montant global des AP s'élève à 312,127 M€.

Le stock d'AP restant à financer en 2024 et les années suivantes s'élève à 197,937 M€.

Les nouvelles AP proposées au BP 2024 sont de 6,055 M€ et représentent 2,035 M€ des CP 2024. Les principales d'entre elles sont les suivantes :

Nouvelles AP – en M€	Montant AP
2024-690 Participation DSP Palais des congrés 2024-2027	2,000
2024-681 Création d'un skate Park – Quartier des Deux Lions	0,600
2024-683 Équipement et installations des jardins publics 2024-2026	0,480
2024-677 Aménagement et végétalisation 2024-2026	0,460
2024-678 Aménagement ludiques de quartier 2024-2026	0,450
2024-686 Kits sécurité école PPMS	0,330
2024-685 Instruments, ouvrages et partitions de musique 2024-2026	0,324
2024-684 Étude apaisement des mobilités	0,300
2024-687 Matériels de nettoyage dans les écoles	0,230
2024-682 Démocratie permanente 2024-2026	0,180
2024-688 Matériels et mobiliers Pédagogiques PSC DMC 2024-2026	0,160
2024-680 Collections botaniques et animalières 2024-2026	0,150
2024-679 Chantiers des Collections DMC 2024-2026	0,120
Autres AP	0,271
Total	6,055

Les révisions d'AP existantes proposées au BP 2024 s'élèvent à +23,194 M€. Les principales d'entre elles sont les suivantes :

AP révisées à la hausse pour +28,251 M€, dont les principales :

Principales AP révisées à la hausse – en M€	Montant AP DM2 2023	Révision AP BP 2024	Montant AP BP 2024
2021-562 Contrats de performance énergétique	0,180	5,463	5,642
2022-589 Attribution de compensation 2022-2024	7,200	3,600	10,800
2019-340 Travaux de mise aux normes accessibilité (Ad'AP)	20,541	3,157	23,698
2022-594 Bâtiments éducation et alimentation 2022-2024	4,098	2,164	6,262
2022-590 Fonds de concours TMVL 2022-2024	1,660	1,788	3,448
2022-598 Bâtiments divers 2022-2024	3,225	1,577	4,802
2022-595 Sites sportifs 2022-2024	2,024	1,054	3,078
2023-655 Schéma Directeur Numérique	1,190	1,035	2,225

AP révisées à la baisse pour -5,057 M€, dont les principales :

Principales AP révisées à la baisse – en M€	Montant AP DM2 2023	Révision AP BP 2024	Montant AP BP 2024
2020-506 Stade de la Chambrierie	5,127	-1,690	3,437
2019-311 Dématérialisation et cycle de vie des documents numériques	0,563	-0,449	0,114
2021-543 Mise en conformité des équipements techniques 2021	1,065	-0,368	0,697
2021-544 Matériels de transport Parc Auto 2021	0,459	-0,286	0,173
2019-377 Ecoles en transitions - NPNRU - Ecole Michelet	1,997	-0,275	1,722
2022-625 Corridor biodiversité	0,479	-0,245	0,234
2022-613 Moyens matériels informatiques des services 2022-2024	1,557	-0,207	1,350
2021-545 Bâtiments culturels 2021	0,705	-0,196	0,509
2021-587 Opération d'aménagement NPNRU	5,114	-0,121	4,993
2019-370 Refonte plateforme applicative Enfance et Petite Enfance	0,221	-0,110	0,111

Le niveau du ratio de couverture, compris dans une fourchette entre 5 et 7 ans, correspond à une gestion budgétaire pluriannuelle dynamique, d'après les analyses des chambres régionales des comptes. Il serait à 4,7 années au BP 2024, ratio qui sera actualisé au regard du réalisé 2023 d'autant que le niveau d'investissement devrait encore être supérieur aux années précédentes par la poursuite de la mise en œuvre du PPI.

Ratio de couverture des AP/CP BP 2024	Montant en M€
Capacité d'investissement 2023 de la Ville (Dépenses d'équipement réalisées 2023 : Chapitres 20, 204, 21 et 23) (a)	40,432
Reste à financer après BP 2024 (périmètre des dépenses d'équipement) (b)	190,739
Ratio de couverture : reste à financer / capacité d'investissement de la Ville (b)/(a)	4,7 années

L'ensemble des données sur les autorisations de programme figure dans l'annexe dédiée de la maquette budgétaire du BP 2024.

Le montant du capital de la dette remboursée en 2024 s'élève à 24,355 M€ (22,171 M€ au BP 2023). Il est rappelé que ce montant doit être couvert par le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement ainsi que les ressources propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts (voir article L.1612-4 du CGCT). Un montant de 10 M€ est par ailleurs inscrit pour rembourser temporairement les éventuels tirages effectués durant la phase de mobilisation d'un nouvel emprunt.

Les autres dépenses d'investissement réelles comprennent le versement de l'avance remboursable du budget principal au budget annexe des opérations d'aménagement NPNRU de 0,726 M€.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 12,598 M€. Elles comprennent la valorisation des travaux en régie (0,723 M€), des subventions dites « transférables » reprises dans le compte de résultat (2,070 M€) et diverses opérations patrimoniales (9,805 M€) dont notamment 6,787 M€ correspondant aux écritures comptables d'avances sur marché de travaux et 1,792 M€ pour la rétrocession d'espaces publics créés dans la ZAC de Monconseil.

L'encours de la dette

En M€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA Prév 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/BP En valeur et en %	
Intérêts de la dette	8	7,6	7,243	6,969	6,547	0,696	-9,61%
Remboursement du capital	14,8	20,7	22,171	22,297	24,355	2,184	9,85%
Annuité de la dette	22,8	28,3	29,414	29,266	30,902	1,488	5,06%
Emprunts souscrits	10	15,4	34,75	29,88	13,753	-21,005	-60,45%
IRA capitalisée	0	0	0	0	0		
Variation de l'endettement	-4,8	-5,3	12,579	-7,583	10,61	-1,969	-15,65%
Encours de dette au 31 décembre	196,4	191	203,606	198,61	188	-15,606	-7,66%
Taux moyen de la dette au 31/12/N	4,06%	3,96%	3,56%	3,51%	3,48%		-0,008%
Annuité / RRF	11,90%	13,80%	14,20%				
Encours de dette / RRF	101,90%	92,90%	98,09%	92,24%	88,13%		-9,96%
Encours de dette / CAF	7,0 ans	6,6 ans	8,6 ans	6,2 ans	7,7 ans	-0,9	-10,47%
Encours de dette / Hab							

Comme évoqué dans le rapport sur les orientations budgétaires 2024, la stratégie de gestion de la dette adoptée par la Ville de Tours lui permet à présent de maîtriser son encours tout en optimisant son coût.

Cela se traduit sur les indicateurs associés à la dette dont l'évolution est positive depuis plusieurs années. Le taux moyen et le taux d'endettement de la Ville reculent tout en favorisant une reprise marquée du volume d'investissement. En outre, la dette saine de la Ville (100% classé 1A selon la charte de bonne conduite soit le risque le plus faible) de l'ensemble des emprunts conjuguée à une solvabilité financière satisfaisante garantissent une qualité de signature pour ses futurs emprunts et donc la mise à disposition assurée de liquidité.

Les principales évolutions démontrent un allègement du poids de la dette tout en sachant l'utiliser comme levier pour

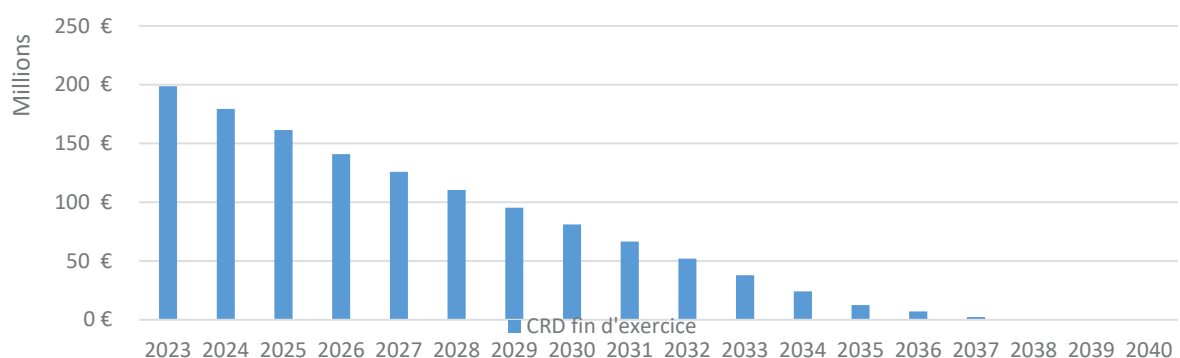
financer les investissements structurants de la commune :

- Une baisse de l'encours de 50 M€ depuis 2008,
- Un taux moyen en diminution constante, taux prévisionnel de 3,48% à fin 2024, il était de 5,92% fin 2012.
- Un encours au BP 2024 inférieur aux recettes réelles de fonctionnement pour la 3e année consécutive,
- Une capacité de désendettement toujours inférieure à 10 ans et ceci depuis 2019.

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette est de 198,610 M€ et baissera courant 2024 en phase avec les projets d'investissements et la capacité d'autofinancement de la Ville. A fin 2024, il est projeté une dette de 188,000 M€ liée à une inscription d'emprunt d'équilibre au BP 2024 à hauteur de 13,753 M€.

Évolution de l'encours de la dette actuelle

Capital Restant Dû fin d'exercice



La structure de la dette de la Ville

Fin 2023, les emprunts sont historiquement à **100 % à taux fixe**.

Les annuités ci-dessous présentent l'échéancier du remboursement en capital de la dette depuis 2012 couplé avec le paiement des intérêts en tenant compte des emprunts contractés au 31/12/2023.

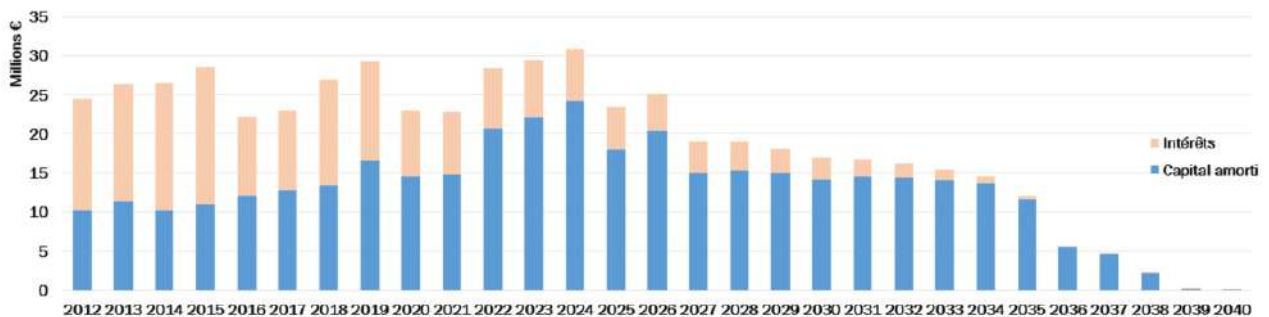
Il y a une progression des paiements jusqu'en 2024 traduisant l'arrivée à échéance des emprunts obligataires ces prochaines années sachant que les souches 2025 et 2026 ont fait l'objet d'un remboursement anticipé partiel respectivement en 2019 et 2018.

Le remboursement en capital prévu en 2024 est de 24,355 M€ comprenant notamment une deuxième tranche de remboursement en capital in fine d'un emprunt obligataire d'un montant de 17,300 M€ au taux de 5,9%. C'est donc une deuxième brique du mur de la dette qui sera retirée au terme de ce nouvel exercice comptable.

Sur ce rythme et à stock de dette inchangé, la Ville aura remboursé la moitié de sa dette en 2028.

Le niveau des intérêts recule en 2024 de 0,7 M€ poursuivant la baisse constante de ces dernières années, grâce notamment au recours à un volume d'emprunt important à des taux qui étaient historiquement bas. Toutefois, le mur de la dette imposera à la ville une gestion précise de sa capacité de remboursement annuelle sur les prochains exercices afin de préserver ses ratios de gestion.

Profil de remboursement de la dette



Une solvabilité financière en amélioration et les actions sur 2024

Le taux d'endettement (encours de dette/recettes réelles de fonctionnement) confirme sa trajectoire de baisse plaçant la charge de la dette de la Ville en dessous de son niveau de ressources. Au BP 2024, il restera donc en deçà de 100% traduisant un endettement inférieur aux recettes réelles de fonctionnement et ce seulement depuis 2022.

Aussi, **la capacité de désendettement** (encours de dette / CAF brute) qui mesure le nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de sa capacité d'autofinancement brute diminue de BP 2023 à BP 2024.

Elle est de **7,7 ans au BP 2024** contre 8,6 ans au BP 2023 correspondant à **une bonne solvabilité financière** comme l'indique l'échelle ci-dessous.



Sur l'année 2024, les établissements bancaires seront à nouveau consultés afin de couvrir le besoin de financement des investissements de l'année. Il sera étudié, en vue de poursuivre la diversification de ces financements, toutes les offres les plus favorables à la collectivité dans le contexte de relèvement des conditions de marchés actuelles : emprunt global, emprunt pouvant être ciblé sur des opérations spécifiques (investissements d'envergure ou liés à la transition écologique), emprunt à taux fixe ou variable.

Sur les prochaines années, le recours à l'emprunt sera proportionné pour que le taux d'endettement reste inférieur à 100% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) de la collectivité.

La gestion de trésorerie

Destinée à faire face à un besoin ponctuel, la ligne de trésorerie est un concours financier qui permet de mobiliser des fonds, à tout moment et très rapidement, pour pallier une insuffisance momentanée de trésorerie.

Les intérêts ne portent que sur les sommes mobilisées et sont calculés au prorata temporis en fonction des montants effectivement utilisés.

La ligne de trésorerie n'est pas un financement budgétaire, seuls les frais financiers (intérêts ou frais de dossier par exemple) et les tirages et remboursements infra-annuels sont inscrits au budget.

Dans le cadre de la souscription de nouveaux emprunts pour le budget principal, il sera étudié l'opportunité de souscrire ou non une ligne de trésorerie en complément de ces nouveaux contrats en fonction des conditions offertes par les établissements bancaires.

Concernant la régie autonome du Grand Théâtre de Tours, l'opportunité de renouveler la ligne de trésorerie est également à l'étude en fonction des modalités de versement des subventions des partenaires financiers qui seront fixées dans la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir pour la période 2024-2028.

Les budgets annexes

Le budget annexe Opérations d'aménagement Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le budget annexe des opérations d'aménagement NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) a été créé lors du conseil municipal du 29 mars 2021, suite à la signature de la convention ANRU le 24 mars 2020. La mise en œuvre de ce programme concerne, sur le territoire de la Ville de Tours, les quartiers du Sanitas et Maryse Bastié.

La Ville de Tours s'est constituée maître d'ouvrage pour ce programme de renouvellement urbain lequel contient cinq opérations d'aménagement menées en régie directe. Aussi, la mise en œuvre de ces opérations a nécessité la créa-

tion d'un budget annexe dédié à comptabilité de stocks : dans la mesure où celles-ci sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Le suivi de ces opérations dans le cadre d'un budget annexe permet de ne pas bouleverser l'économie du budget des collectivités du fait de ces opérations, d'individualiser les risques financiers propres à celles-ci et de retracer aisément les mouvements comptables.

Les opérations d'aménagement identifiées dans le budget annexe concernent les secteurs :

- Hallebardier,
- Marie Curie,
- Rotonde,
- Claude Bernard,
- Saint Paul dans le cadre de l'avenant 2 de la convention signée avec l'ANRU.

La section de fonctionnement de ce budget s'équilibre à 3,923 M€. Le détail par chapitre est le suivant :

Chapitre	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA prev 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/23	
							En valeur	En %
Section de fonctionnement en M€								
002 - Résultat de fonctionnement reporté								
011 - Charges à caractère général	0,027	2,748	2,262	1,913	0,379	2,207	0,294	15%
012 - Charges de personnel et frais assimilés								
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,027	0,027	2,204	2,204	1,715	-0,489	-22%
65 - Autres charges de gestion courante								
66 - Charges financières								
67 - Charges exceptionnelles								
022 - Dépenses imprévues								
023 - Virement à la section d'investissement								
TOTAL DEPENSES	0,027	2,775	2,288	4,118	2,584	3,923	-0,195	-5%
002 - Résultat de fonctionnement reporté								
013 - Atténuations de charges								
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,178	0,084	0,922	0,868	0,000	-0,922	
74 - Dotations et participations								
75 - Autres produits de gestion courante								
77 - Produits exceptionnels								
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,027	2,597	2,204	3,196	1,715	3,923	0,727	23%
TOTAL RECETTES	0,027	2,775	2,288	4,118	2,584	3,923	-0,195	-5%
Chapitre	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA prev 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/23	
Section d'investissement en M€							En valeur	En %
20 - Immobilisations incorporelles								
21 - Immobilisations corporelles								
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,027	2,597	2,204	3,196	1,715	3,923	0,727	23%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,027		0,015			-0,015	
TOTAL DEPENSES	0,027	2,624	2,204	3,212	1,715	3,923	0,711	22%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						1,480		
10 - Dotations, fonds divers et réserves								
13 - Subventions d'investissement								
16 - Emprunts et Dettes assimilées		2,597	2,189	1,007	1,007	0,726	-0,281	-28%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,027	0,027	2,204	2,204	1,715	-0,489	-22%
21 - Immobilisations corporelles								
021 - Virement de la section de fonctionnement								
TOTAL RECETTES	0,00	2,624	2,216	3,212	3,212	3,923	0,711	22%

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de

3,923 M€
au budget 2024 comprennent :

- **2,207 M€ de charges** à caractère général,
- **1,715 M€ d'opérations d'ordre** (correspondant au montant du stock final des opérations d'aménagement au 31.12.2023).

Les charges à caractère général concerneront principalement :

- L'acquisition au 1^{er} trimestre 2024 auprès de Tours Habitat de fonciers situés dans les secteurs Saint Paul et Marie Curie ;
- Des frais de portage de fonciers acquis dans les secteurs Saint-Paul, Hallebardier et Rotonde (sécurisation, entretien des surfaces extérieures, maintien des clôtures...);
- De possibles acquisitions amiables de locaux commerciaux dans le secteur de la Rotonde, ainsi que des frais liés à la préparation d'un dossier de demande de déclaration d'utilité publique ;
- La poursuite de l'occupation transitoire des 3 principales friches du quartier, auxquelles viendra s'ajouter des actions souhaitées dans le secteur de la Rotonde ;
- La réalisation d'études préalables puis de travaux de déconstruction des ex bâtiments du CROUS dans le secteur du Hallebardier, eux-mêmes précédés par des travaux de concessionnaires pour déconnecter des réseaux les bâtiments à déconstruire ;
- La réalisation d'études de sols (géotechnique et pollution), de géomètre, liée au patrimoine végétal, ainsi qu'à la démarche quartier résilient (études cycle de l'eau et inondation notamment) ;
- Suite à l'avancement des études de maîtrise d'œuvre urbaine (fiches de lots notamment), le lancement d'appels d'offres promoteurs / architectes dans les secteurs du Hallebardier et de la Rotonde, ainsi que la sélection de groupe(s) de maîtrise d'œuvre pour la conception des projets d'espaces publics ;

- La poursuite du projet d'habitat participatif dans le secteur Claude Bernard ;

- Le choix d'un projet pour l'ensemble immobilier neuf du secteur Saint-Paul, suite au lancement du concours promoteur - architecte fin 2023 ;

- Le renforcement des actions de communication à propos du projet urbain et de ses sous-ensembles (équipements publics, espaces publics, projets immobiliers, accompagnement de la transition urbaine...).

Les recettes de fonctionnement d'un montant de

3,923 M€
au budget 2024 comprennent :

3,923 M€ des opérations d'ordre (correspondant au montant du stock des opérations d'aménagement au 1.01.2024).

La section d'investissement, reprenant l'avance du budget principal ainsi que les opérations d'ordre, s'équilibre à **3,923 M€**.

Afin d'équilibrer ce budget annexe, il est attendu une **avance du budget principal pour 0,726 M€** (contre 1 M€ en 2023) Les remboursements des avances seront échelonnés en fonction de l'encaissement des subventions et produits de cessions foncières. Le remboursement intégral interviendra lors du solde des opérations.

Le budget annexe de la régie autonome du Grand Théâtre de Tours

Le budget du Grand Théâtre de Tours s'équilibre en recettes et dépenses à

8,257 M€

réparties comme suit :

- **8,011 M€ pour la section de fonctionnement** (dont 0,833 M€ d'excédent reporté) ;
- **0,246 M€ pour la section d'investissement** (dont 0,076 M€ d'excédent reporté).

Chapitre	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA prev 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/23	
							En valeur	En %
Section de fonctionnement en M€								
011 - Charges à caractère général	1,229	1,261	1,083	1,289	1,241	1,972	0,683	53%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4,681	5,778	5,735	5,145	5,462	5,813	0,668	13%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,077	0,107	0,098	0,107	0,074	0,107		
65 - Autres charges de gestion courante	0,015	0,040	0,026	0,056	0,081	0,094	0,038	68%
66 - Charges financières	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,004	0,003	300%
67 - Charges exceptionnelles	0,018	0,010	0,016	0,001	0,000	0,021	0,020	2000%
023 - Virement à la section d'investissement		0,040						
TOTAL DEPENSES	6,020	7,236	6,958	6,599	6,859	8,011	1,412	21%
002 - Résultat de fonctionnement reporté		0,585		0,413		0,834	0,421	102%
013 - Atténuations de charges	0,213		0,008					
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,598	0,940	0,633	0,607	1,104	0,893	0,286	47%
74 - Dotations et participations	5,416	5,441	5,872	5,441	5,878	6,092	0,651	12%
- dont subvention de la Ville	3,619	3,619	3,959	3,619		3,719	0,100	3%
- dont autres	1,797	1,822	1,913	1,822		2,373	0,551	30%
75 - Autres produits de gestion courante	0,014	0,020	0,031	0,041	0,072	0,191	0,150	366%
77 - Produits exceptionnels	0,049	0,250	0,242	0,090	0,220		-0,090	-100%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,006	0,006		0,003	-0,003	-50%
TOTAL RECETTES	6,290	7,236	6,786	6,599	7,280	8,011	1,412	21%
Chapitre	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA prev 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/23	
							En valeur	En %
Section d'investissement en M€								
20 - Immobilisations incorporelles		0,010						
21 - Immobilisations corporelles	0,091	0,189	0,052	0,199	0,089	0,238	0,039	20%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				0,006	0,006	0,003	-0,003	-50%
041 - Opérations patrimoniales						0,005	0,005	
TOTAL DEPENSES	0,091	0,199	0,052	0,205	0,095	0,246	0,041	20%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,052		0,098		0,076	-0,022	-22%
13 - Subventions d'investissement	0,024					0,058	0,058	
21 - Immobilisations corporelles	0,000							
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,077	0,107	0,098	0,107	0,074	0,107		
041 - Opérations patrimoniales						0,005	0,005	
021 - Virement de la section de fonctionnement		0,040						
TOTAL RECETTES	0,101	0,199	0,098	0,205	0,074	0,246	0,041	20%

De BP à BP **les recettes de fonctionnement connaissent une hausse globale de + 1,412M€**, qui s'explique principalement par la hausse des subventions de fonctionnement de + 0,651 M€. La hausse des recettes de fonctionnement s'explique également par l'augmentation de l'excédent reporté. Il s'élève en 2024 à 0,833 M € contre 0,412 M€ en 2023

Les subventions de fonctionnement d'un montant de 6,092 M€ attendues au BP 2024 se répartissent de la façon suivante :

- Ville de Tours : 3,719 M€
- Région Centre : 1,353 M€
- Etat : 0,650 M€
- Tours Métropole : 0,200 M€
- Département d'Indre et Loire : 0,170 M€

Les augmentations par rapport au BP 2023 sont les suivantes :

- Ville : +0,100 M€
- Métropole : +0,200 M€
- Région Centre : +0,250 M€
- Etat : +0,102 M€

Les charges de fonctionnement sont en hausse globale de 1,412 M€, principalement du fait des hausses de charges à caractère générale (+0,683 M€) et de personnel (+0,668 M€). Il convient de noter que les charges de fonctionnement hors artistique présentent une hausse de +0,303 M€, principalement du fait de la hausse des charges de personnel (0,109 M€), de l'augmentation des primes d'assurance (0,052 M€) et de la constitution de crédits de précaution pour frais de justice (0,100 M€).

L'année 2024 verra se déployer une programmation comprenant notamment 6 spectacles lyriques et 6 spectacles symphoniques, avec une quinzaine de dates de diffusion en Région Centre.

Par ailleurs, le Grand Théâtre continue de déployer son action Opéra Populaire en 2024, avec la création d'un Orchestre Populaire, qui vient rejoindre la Chorale Populaire et la Maîtrise Populaire dans l'animation des pratiques musicales

en amateur proposées par l'établissement, en lien avec l'ensemble de ses actions culturelles.

Les modalités d'emploi des musiciens de l'orchestre ont fait l'objet d'études et de discussions tout au long de l'année 2023, afin de pouvoir déboucher sur une évolution soutenable pour la Ville de Tours et ses partenaires.

En parallèle, l'Etat a entrepris une mission d'inspection de l'établissement au cours de l'année 2023, correspondant à la fin de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2023.

En lien avec ces travaux, une convention pluriannuelle d'objectifs sera établie pour la période 2024-2028, en s'appuyant d'une part sur le nouveau projet artistique et culturel proposé par le chef d'établissement en octobre 2023 et d'autre part sur la demande de renouvellement de l'appellation Théâtre Lyrique d'Intérêt National formulée par le Maire de Tours en 2023 auprès des services de l'Etat.

Le budget annexe des prestations cimetières

Le budget des prestations cimetières s'équilibre en recettes et dépenses à

0,419 M€

réparties comme suit :

- **0,186 M€ pour la section de fonctionnement** (dont 1 190,52 € d'excédent reporté) ;
- **0,234 M€ pour la section d'investissement** (dont 178 507,76 € d'excédent reporté).

Chapitre	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA prev 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/23	
Section de fonctionnement en M€							En valeur	En %
011 - Charges à caractère général	0,197	0,199	0,170	0,203	0,157	0,129	-0,074	-36%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,030	0,031	0,027	0,053	0,053	0,055	0,002	4%
65 - Autres charges de gestion courante		0,000		0,000	0,000	0,001		
67 - Charges exceptionnelles		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
023 - Virement à la section d'investissement		0,065		0,009				
002 - Résultat d'exploitation reporté								
TOTAL DEPENSES	0,227	0,295	0,197	0,265	0,210	0,186	-0,079	-30%
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,000	0,092		0,053		0,001	-0,052	-98%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	0,211	0,204	0,159	0,212	0,122	0,185	0,026	12%
75 - Autres produits de gestion courante	0,330							
77 - Produits exceptionnels	0,005				0,035			
TOTAL RECETTES	0,546	0,296	0,159	0,265	0,157	0,186	-0,079	-30%
Section d'investissement en M€							En valeur	En %
020 - Dépenses imprévues				0,012				
20 - Immobilisations incorporelles		0,020	0,015	0,001				
21 - Immobilisations corporelles	0,010	0,341	0,145	0,181	0,007	0,234	0,053	29%
TOTAL DEPENSES	0,010	0,361	0,160	0,194	0,007	0,234	0,040	21%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,265		0,132		0,179	0,047	36%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,030	0,031	0,027	0,053	0,053	0,055	0,002	4%
021 - Virement de la section de fonctionnement		0,065		0,009				
TOTAL RECETTES	0,030	0,361	0,027	0,194	0,053	0,234	0,040	21%

Le budget annexe des prestations cimetières, service public à caractère industriel et commercial, concerne les prestations facturées aux familles telles que les inhumations, dispersions, exhumations, creusements de fosses et constructions de caveaux qui **peuvent entrer en concurrence avec le secteur privé**.

Les recettes de fonctionnement présentent un excédent en nette diminution par rapport au BP 2023. Il s'élève à 1 190,52 € contre 53 447,17 € en 2023 traduisant des recettes en perte de dynamisme.

Afin d'équilibrer la section, **les dépenses de fonctionnement** diminuent de 0,080 M€ dont -0,074 M€ de charges à

caractère générale (sable, caveaux, matériaux divers et frais d'administration générale remboursés au budget principal de la Ville). Contrairement aux années antérieures, le budget 2024 ne prévoit pas de versement de la section de fonctionnement à l'investissement.

Afin d'assurer les missions et l'aménagement des emplacements, **les dépenses d'investissement** relatives au renouvellement du parc d'engins et de véhicules sont budgétées à hauteur de 0,234 M€. Elles sont financées par **les recettes d'investissement** composées des dotations aux amortissements (0,055M€) et l'excédent antérieur reporté (0,179 M€).



PARTIE **2**

Présentation par politique publique du budget primitif

Depuis 2022, la Ville de Tours propose une présentation financière du budget complétée par une présentation par politique publique.

L'enjeu est de rendre pleinement lisible l'action municipale, et de la conduire très concrètement au regard des objectifs qu'elle poursuit. Ce type de démarche permet un pilotage plus fin des politiques publiques conduisant à une meilleure efficacité et qualité de l'action.

L'architecture établie pour cette présentation s'établit autour de sept grandes missions thématiques comme points d'entrée de la structuration des politiques municipales.

Ces sept missions, porteuses d'enjeux forts pour engager Tours dans les transitions écologiques, sociales et démocratiques de notre siècle, sont portées par les sept commissions municipales.

Cette présentation ci-après détaillée correspond aux mouvements réels du budget hors reprise des résultats n-1. Ceux-ci s'élèvent à :

Fonctionnement

189,479 M€
en dépenses
(BP 2023 à 194,425 M€)

213,330 M€
en recettes
(BP 2023 à 207,570 M€)

Investissement

88,650 M€
en dépenses
(BP 2023 à 84,595 M€)

47,364 M€
en recettes
(BP 2023 à 57,500 M€)

Il est rappelé que la Ville applique à compter de 2024 l'instruction budgétaire et comptable M57. Conformément à ces nouvelles règles, le budget ne comprend plus de dépenses imprévues participant à son équilibre.

Missions - BP 2024 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Engager la transition écologique du territoire	18,569	14,566	8,934	10,847	12,681	11,007	2,770	3,398
Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous	10,696	11,053	1,058	0,981	2,920	4,950	0,027	0,000
Mettre la ville au service de l'émancipation dès le plus jeune âge	70,840	71,901	17,086	17,437	21,524	28,695	4,794	7,431
Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble	19,964	20,145	0,621	0,702	0,994	0,958	0,000	0,029
Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde	25,515	25,473	3,413	3,582	3,364	2,107	0,378	0,225
Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine	4,784	4,106	2,524	3,315	0,444	0,913	0,074	0,002
Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre	44,056	42,236	173,934	176,466	42,668	40,019	49,457	36,279
TOTAL	194,425	189,479	207,570	213,330	84,595	88,650	57,500	47,364

Engager la transition écologique du territoire

Face au dérèglement climatique, la Ville de Tours accélère la transition écologique du territoire. Même si ce phénomène d'origine anthropique a déjà des conséquences irréversibles, certaines d'entre elles peuvent être atténuées ou limitées si des actions fortes, rapides et durables sont collectivement mises en œuvre, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Les objectifs de la municipalité visent à limiter les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre les objectifs de sa trajectoire carbone (réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité de 45% par rapport à 2019), améliorer la résilience du territoire notamment via le Plan Nature en Ville, un urbanisme bioclimatique et un schéma de mobilités promouvant les modes actifs et les transports publics, et lutter contre les inégalités sociales provoquées ou accentuées par le contexte climatique et la crise écologique globale.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

Fonctionnement

14,566 M€
en dépenses
(BP 2023 à 18,569 M€)

10,847 M€
en recettes
(BP 2023 à 8,934 M€)

Investissement

11,007 M€
en dépenses
(BP 2023 à 12,681 M€)

3,398 M€
en recettes
(BP 2023 à 2,770 M€)

Programmes - BP 2024 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
P10 Aménager et animer des espaces publics accessibles à tous	12,145	7,497	0,932	0,899	6,093	6,342	2,000	3,005
P20 Susciter une transition énergétique	0,000	0,000	0,000	0,007	1,858	1,449	0,080	0,000
P30 Stratégie mobilités zéro carbone 2040	1,326	1,356	6,693	7,591	0,513	0,545	0,000	0,000
P40 Plan nature en Ville	3,850	3,965	0,225	0,257	2,483	1,361	0,298	0,296
P50 Anticiper et accompagner la transformation urbaine	0,302	0,787	0,000	0,000	1,342	1,024	0,393	0,097
P60 Améliorer la santé environnementale	0,946	0,961	1,083	2,093	0,392	0,286	0,000	0,000
TOTAL M70	18,569	14,566	8,934	10,847	12,681	11,007	2,770	3,398

Aménager et animer des espaces publics accessibles à tous

L'espace public est progressivement réaménagé et réhabilité afin de développer des lieux apaisés et protéger les usagers les plus vulnérables que sont les piétons et les cyclistes, rendre l'espace public plus facile à pratiquer et accessible à toutes et tous, en lien avec les enjeux de mobilité et de végétalisation. La mise en œuvre progressive du plan d'apaisement a pour objectif de limiter les flux de transits à l'intérieur des quartiers afin d'y privilégier le vélo, la marche et l'amélioration du cadre de vie, en aménageant des espaces publics plus agréables à vivre mais aussi en améliorant la qualité de l'air, enjeu de santé publique.



Square Boucaut © Ville de Tours - F. Laffite

Pour 2024, les négociations de rachat de foncier auprès de Tours Habitat, support de la future coulée verte, vont se poursuivre afin de permettre, pour les années futures, la préfiguration des espaces publics sur 26 000 m² de terrain. Cette année sera également marquée par le lancement d'une étude qui permettra de mettre en perspective ces futurs espaces publics.

Le plan pluriannuel d'aménagement de l'espace public est financé par l'attribution de compensation d'investissement versée par la Ville à la Métropole à hauteur de 3,6 M€ ainsi que des fonds de concours à hauteur d'1,788 M€. Il comprend l'ensemble des espaces publics : structurants, intermédiaires ou de proximité.

S'agissant des espaces publics structurants, les premières opérations conduites dans le cadre du projet global de réaménagement de la rue de Suède verront le jour, notamment via la restructuration de certains carrefours.

Le réaménagement d'espaces publics intermédiaires et de proximité intègre dans leur programme la lutte contre les îlots de chaleur par la végétalisation lorsque cela est possible, l'apaisement des flux (par la mise en place d'un double sens cyclable) conformément à la réglementation de la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie), la création d'espaces de pause via le lancement du plan bancs et la mise en conformité des cheminements PMR. Elles visent à utiliser des matériaux durables et à permettre l'infiltration des eaux de pluie.

Ainsi, plusieurs espaces publics de proximité seront créés : l'intersection entre les rues Chambert et Boileau Despréaux sera transformée en placette de quartier via la plantation de plusieurs arbres et la création de jardinières en pleine terre, la réduction des surfaces en enrobés et l'aménagement d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite.

Le projet des Hauts de Sainte-Radegonde (AP de 8,2 M€), revu en profondeur en 2021, est la première opération d'aménagement d'urbanisme bioclimatique. L'année 2023 a permis d'avancer sur le projet de la coulée verte avec les équipements futurs qui seront accessibles à la population. Cet espace public naturel sera notamment composé d'espaces de jardins partagés et de jeux pour enfants.

D'autres aménagements répartis comme suit sont prévus :



Rue Benjamin Constant © Ville de Tours - F. Laffite

TOURS NORD :

- **Rue de la Bassée/place Decorges** : embellissement de la frange Nord du quartier de l'Europe,
- **Rue Matisse** : création d'une liaison piétons/vélos payagée entre la rue des Bordiers (Tours) et la rue du Docteur Émile Roux (Saint-Cyr-sur-Loire).

TOURS CENTRE :

- **Rue de la Grandière** : sécurisation du carrefour avec la rue de Clocheville, jusque devant l'école,
- **Rue des Quatre Vents** : embellissement de l'entrée Ouest de la zone piétonne étendue en 2023,
- Début du repavage du quartier « Serpe/Vert Galant/des Balais/rue du Serpent Volant »,
- **Rues Boylesve/Estelle** : requalification suite travaux réseaux et création d'une liaison sécurisée avec le jardin des Prébendes.

TOURS SUD :

- Début de reprise de l'**allée de Ségovie** dans le cadre du confortement des déplacements vélos et piétons.

Le déploiement du plan de sobriété adopté en 2022 se poursuit en 2024, entre autre via **le programme de renouvellement de l'éclairage public**. Le remplacement des sources les plus énergivores sera engagé rue Edouard Vaillant, Avenue Proudhon, sur le Pont Mirabeau, Avenue Malraux, Boulevard Louis XI et Avenue Léon Boyer.

La Ville initiera également un premier déploiement de candélabres solaires à détection (Allée des Sables, promenade du Cher).

En parallèle, l'extension du périmètre de l'extinction de l'éclairage en cœur de nuit (1h - 5h) sera poursuivie et finalisée pour début 2025.

Au-delà de leur aménagement, la réflexion se poursuit sur les usages de l'espace public. Dans l'objectif d'un plus grand maillage des manifestations sur le territoire et pour toucher les publics le plus largement possible, plusieurs lieux de programmation ont été identifiés : le parc de l'île Balzac à Tours sud et l'espace vert de l'Espace Loisirs jeune à Tours nord. Une programmation à la fois au centre-ville et dans les quartiers prioritaires de la Ville a ainsi permis un décloisonnement des publics et des lieux de programmation. Tours sur Loire a ainsi offert une programmation estivale dans toute la ville, notamment, à titre d'exemple, sur les bords de Loire mais aussi dans le cadre des friches du Sanitas.

L'idée est ainsi d'offrir une programmation récurrente plus importante sur ces lieux comme peuvent le faire également le Festival Kan Ya Makan ou encore les festivités du 14 juillet. Avec 110 propositions, 62 manifestations organisées en 2023, le tiers-lieu «Les Beaumonts» propose une large offre d'événements culturels et d'Economie Sociale et Solidaire au cœur des Casernes.



Atelier vélo aux Beaumonts © Ville de Tours - F. Laffite

Mis en place dès le début du mandat, le SDIE (Schéma directeur de l'immobilier énergétique) est un outil de pilotage et de prospective, permettant d'avoir une vision d'ensemble du patrimoine de la collectivité. Suite au diagnostic initial, la Ville a défini sa stratégie d'intervention et de gestion autour de plusieurs grands objectifs, dont **une politique active de cessions et acquisitions** pour rationaliser le patrimoine communal, en adéquation avec les besoins définis, et dégager de nouvelles marges de manœuvre financières.

Un comité de suivi du plan de cession a été mis en place dont la mission est de se prononcer sur les opportunités de cessions ou acquisitions. Il suivra en 2024 la concrétisation des cessions engagées sur des bâtiments et des sites de la Ville en 2023 (81 rue Colbert, 35 rue de Parçay et 25 Pont Cher à Tours Métropole Val de Loire, 18 rue de Suède, 66 rue de Parçay, rue Pierre et Marie Curie). Les produits de cessions d'immobilisations sont inscrits à hauteur de 3 M€ en recettes d'investissement au budget 2024.

Renforcer la transition énergétique

La stratégie de transition énergétique de la Ville de Tours, amorcée dès 2020, repose sur quatre piliers :

- 1/ Prioriser les besoins énergétiques essentiels (sobriété),
- 2/ réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction des besoins essentiels (efficacité),
- 3/ augmenter le niveau de production et de consommation d'énergies renouvelables,
- 4/ accompagner la structuration des filières de la transition écologique.

Pour se mettre sur la voie des objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat, la Ville se donne comme objectif de réduire de 45% les émissions municipales de carbone d'ici 2030. Pour cela, le plan de sobriété énergétique et de préservation de la ressource en eau adopté au conseil municipal de décembre 2022 continuera à être déployé et amplifié.



Travaux rétro énergétique © Ville de Tours

Ainsi, après une réduction de 14 % de la consommation énergétique sur 2023, les prévisions budgétaires intègrent un objectif de réduction supplémentaire des consommations de 6 % sur 2024. Des actions mises en œuvre en 2023 se poursuivront en 2024, complétées par de nouvelles actions permettant de développer la sobriété des usages et l'efficacité énergétique de ses équipements, par exemple l'optimisation de la mise en fonction et l'arrêt du chauffage, la réduction du chauffage dans les serres municipales ou de la température de l'eau des bassins et de l'air dans les piscines, l'optimisation de l'occupation des salles et locaux municipaux, la poursuite des actions sur l'éclairage public, extinction de l'éclairage dans les parcs et squares fermés la nuit...

Lors de la période estivale, la période de fermeture de la patinoire du Centre Municipal des Sports p.ex. sera de 14 semaines en 2024.

En matière d'investissement, la Ville met l'accent sur les projets permettant d'accélérer les nécessaires transitions écologique et énergétique. Sur les 143,3M€ de dépenses d'équipement inscrits au plan pluriannuel d'investissement, environ 72% comporteront des travaux contribuant à **réaliser des travaux d'économies d'énergie**.

L'inscription au **Schéma Directeur de l'Immobilier Energétique (SDIE)** d'un programme de rénovation énergétique du patrimoine de 185 M€ sur 10 ans permet à la Ville de réduire ses consommations énergétiques sur du long terme.

Des études et des travaux **d'amélioration de la performance énergétique**, d'installations techniques et/ou de bâtiments seront réalisées, ainsi que des prestations d'accompagnement dans le cadre du lancement du Contrat de Performance Energétique sur les équipements de l'ensemble des chaufferies de la Ville de Tours pour un montant de 5 M€.

D'autres mandats seront confiés notamment ceux concernant les équipements scolaires traités dans le cadre du Marché Global de Performance - MGP 1 (l'îlot Rimbaud / Giraudoux) l'étude de programmation de la rénovation de la bibliothèque / ludothèque de la Rotonde.



Reverbère LED © Ville de Tours - F. Lafite



Deux **opérations majeures de reconstruction de bâtiments** municipaux démarreront ou s'achèveront en 2024, permettant de remplacer des bâtiments énergivores par des bâtiments plus sobres, en application de la Règlementation Environnementale 2020. Il s'agit de l'école Camille Maurois, de l'école maternelle Jean de La Fontaine dont l'achèvement est prévu mi-2024, et de l'école élémentaire Claude Bernard, (démarrage de l'opération prévu à l'été 2024).

Les opérations de réaménagement de bâtiments existants intègrent des **travaux de réduction de la consommation énergétique**. En 2024, il s'agit notamment du gymnase Hallebardier, des locaux administratifs situés au 8 boulevard Heurteloup, ou encore des locaux associatifs à l'école Raspail. La performance énergétique est de façon générale systématiquement prise en compte lors d'opérations de rénovations ou réhabilitations d'équipements publics (réalisation systématique de simulations énergétiques dynamiques).



2024 sera également une année de mise en œuvre et en service **de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable** (photovoltaïque, raccordement aux réseaux de chaleur biomasse...), ainsi que de travaux plus diffus visant la performance énergétique, issus d'études déjà réalisées ou de celles évoquées ci-avant.

A titre d'exemple, le site Mairie sera raccordé au réseau de chaleur Tours Ouest au cours du premier semestre 2024. Les installations de panneaux photovoltaïques se poursuivront, après l'équipement de l'école Jules Verne, afin de s'approcher de l'objectif d'autoconsommation de 30% de l'électricité de la ville à horizon 2030.



Stratégie mobilités zéro carbone 2040

La Stratégie mobilité zéro carbone 2040 vise à rattraper le retard pris ces dernières années par rapport aux objectifs du Plan de Déplacement Urbain (PDU), à monter en puissance jusqu'à la fin du mandat pour mettre la collectivité à la pointe de la Stratégie nationale Bas carbone et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, qui visent une décarbonation complète du secteur des transports à horizon 2050.

Ce scénario vise une mise en cohérence des différents schémas de mobilité métropolitains avec le tracé de la ligne B du tramway, le déploiement du réseau cyclable structurant et la mise en œuvre progressive du plan d'apaisement.

À la suite de l'étude réalisée en 2023, un plan d'apaisement de la circulation sera mis en œuvre à partir de 2024 afin de supprimer le transit automobile des rues de quartier, au profit de la marche, du vélo, des transports en commun et du cadre de vie. Suite au diagnostic participatif partagé avec les Assemblées de Tours, l'année 2024 verra la mise en œuvre des premiers quartiers apaisés, en lien avec le déploiement du schéma cyclable structurant et/ou de volonté forte des riverains.



Tram Jean Jaures © Ville de Tours - F. Lafite

Approuvé en Conseil métropolitain le 22 février 2022, le schéma cyclable métropolitain propose l'aménagement d'un réseau structurant de 350 km via la création de 13 itinéraires. Le schéma entrera dans sa phase opérationnelle en 2024. Ainsi, une concertation publique a été organisée du 27 novembre au 22 décembre 2023 portant sur la réalisation de cinq itinéraires, soit près de 80km, en 3 ans.

Plusieurs axes seront aménagés sur certains tronçons du territoire communal, notamment un axe majeur reliant le Haut de la Tranchée au quartier des Deux Lions, via les Tanneurs. La piétonisation du pont Wilson sera pérennisée.



Feu piéton vélo © Ville de Tours - F. Lafite

Les quartiers Bouzignac, Beaujardin, Velpeau, seront reliés au centre-ville.

Portée par le SMT, une offre de location de vélos en libre-service sera déployée au printemps 2024 : 1 500 vélos à l'échelle de la métropole dont 750 sur le territoire de Tours. Deux tiers des vélos seront des biplaces à assistance électrique. 138 emplacements de remisage seront proposés à l'échelle de la Ville.

La Ville continuera à développer en 2024 des aménagements cyclables, transitoires ou définitifs dont les principaux seront situés : Rue d'Entraigues (connexion Est), Pont Jean Monnet (Tonnelé-Louis XI) et Malraux, Grammont-Piscine du Lac. La résorption de points noirs identifiés conjointement avec les usagers est priorisée.

De nouveaux services vélo seront développés, par exemple via l'installation de vélo boxes sur l'espace public dans plusieurs quartiers. Il s'agit de boxes sécurisés installés sur l'espace public accessibles via un abonnement qui s'implanteront par exemple place Foire le Roi, rue des 4 Vents, place Paul Bert, jardin des Prébendes..., et le développement de vélo stations dans les parkings souterrains (équipements surveillés permettant le remisage de vélos équipés de bagages, à destination des cyclotouristes...).

Sur le projet de création d'une deuxième ligne de tramway et d'aménagement de la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) dont la mise en service est prévue en mars 2028, l'année 2024 sera consacrée à la poursuite des études d'avant-projet et de projet.

La présentation à la population est programmée, dans le cadre d'une enquête publique sur les mois de septembre / octobre 2024.

En partenariat avec la métropole, l'Etat, la SNCF, la Région et l'ensemble des intercommunalités du département, la ville s'est engagée dans un projet de service express régional métropolitain (SERM). En 2024, les études inscrites au sein du CPER sur son volet mobilité porteront principalement sur la billetterie unique, l'ouverture de la gare de Fondettes, l'opportunité d'une halte à Verdun et l'accessibilité de la gare de St Pierre des Corps. Le dossier de labellisation sera déposé au printemps.

Plan Nature en Ville

La nature en ville est la clé de voûte qui permettra d'adapter Tours aux défis du changement climatique et de construire une nouvelle manière de faire la ville ensemble.

Le plan porté par la municipalité vise à reconnecter les habitantes et habitants à la nature, développer la **présence et la richesse du végétal en ville** et irriguer l'ensemble des politiques publiques liées à l'aménagement et à l'espace public.

Il répond à des enjeux de **préservation de la biodiversité, de santé publique et à une attente sociale forte**. En plus d'un aspect esthétique et des bénéfices écologiques nombreux, le plan Nature en Ville permet de développer de nouveaux usages et la participation active à la vie des espaces publics de proximité.

Le déploiement du Plan Nature en Ville se poursuit en 2024. Les actions se déclinent selon 5 axes.

En lien avec le programme « Écoles en transitions », le dispositif « **Récré en herbe** » vise à la fois à offrir des îlots de fraîcheur dans les écoles, à rendre les cours de récréation plus ludiques et à permettre la classe en extérieur. Plusieurs cours d'écoles seront traités dans ce cadre en 2024.



Jardin François 1er © Ville de Tours - F. Laflite

Dans le cadre du premier axe « **Associer les habitants et prendre en compte les usages** », la Ville poursuivra la démarche de co-construction qui accompagne « Récré en herbe » avec des travaux de réaménagement et débitumisation des cours des écoles George Sand et Velpeau pour un montant global de 475 000 €.

La 4^e édition des « plantations citoyennes » auront lieu début février, un événement qui invite les habitantes et habitants à participer à planter des arbres et arbustes en milieu urbain.

Au titre du projet d'aménagement du carrefour Verdun, une co-construction a été menée avec les riverains en 2023 pour remplacer les jets d'eau par un nouvel aménagement paysager avec une fontaine totem dont les travaux sont programmés au second semestre 2024.

Enfin, est prévue en 2024 la végétalisation de la place Alfred Mame avec la création d'un jardin de convivialité au milieu des tilleuls existants (80 000 € - maîtrise d'ouvrage métropolitaine).

L'opération « **À fleur de trottoir** » de végétalisation de trottoirs pour les habitants volontaires se poursuit en 2024 (40 000 €) et une nouvelle mini-forêt est prévue d'être plantée rue Dabilly, accompagnant ainsi l'une des opérations retenues dans le cadre du budget participatif (35 000 €), de même que l'installation de nichoirs à martinet (15 000 €).

Les actions de l'axe 2 ont pour thème « **De la nature et des jardins pour tous** ». On peut notamment citer la création d'un nouveau jardin sur le thème des aromatiques ouvert au public à la Cité de la Gastronomie installée à la Villa Rabelais dont l'inauguration est prévue en 2024 (125 000 €). Cette ouverture s'inscrit dans une des lignes directrices de la Cité de la Gastronomie : la promotion du végétal, la Touraine étant considérée comme le jardin de la France.

Les jardins gourmands et solidaires permettront de poursuivre la distribution de 8 tonnes de légumes, en lien avec les organismes sociaux et associations caritatives et des vergers sont prévus d'être plantés en différents endroits de la Ville.

Les travaux de désamiantage et du renouvellement des cabanes de jardins familiaux sur le site de Port Cordon et de la Bergeonnerie se poursuivent, et un jardin partagé sera créé (117 000 €).

Une rampe pour personnes à mobilité réduite sera installée pour pouvoir accéder depuis les terrasses au jardin de Rochepinard (100 000 €).

Les aires de jeux rue Jacques Brel, au lac de la Bergeonnerie (aire de jeux des grands) et la tyrolienne de l'aire de jeu du parc de Sainte-Radegonde seront remplacés (170 000 €).

L'enclos des daims et des émeus situé au Bois des Hâtes sera mis en conformité avec l'installation d'une double clôture (30 000 €).

Dans le cadre de l'axe 3 « **Rendre la Ville plus résiliente** » plusieurs opérations de végétalisation seront réalisées en 2024 et 2025. Les travaux de la place Choiseul (plantation d'un 2^e alignement d'arbres et la désimperméabilisation de la place Choiseul pour accroître la surface de canopée, associée à l'arrêt des tailles en rideau de l'alignement actuel des arbres) pourront démarrer en 2025, après l'avis favorable de la commission des sites attendu cette année (400 000 € - maîtrise d'ouvrage métropolitaine).



Les Vers de Tours © Ville de Tours - F. Laffite

En parallèle des travaux annuels de remise en état des trottoirs, quand l'usage le permet, un programme de débitumisation et de végétalisation de certaines parties de trottoirs dégradés, débutera en 2024.

Des travaux d'optimisation énergétique des serres du bois des Hâtes et du jardin botanique seront menés (104 000 €) en conformité avec le plan de sobriété.

Le programme de déploiement de bornes fontaines en libre accès pour les habitants dans les espaces verts se poursuivra (75 000 €).

Différentes actions de sensibilisation sont prévues en 2024 dans le cadre de l'axe 4 « **Sensibiliser et animer** », avec notamment la poursuite des cycles de conférence « Les Jeudis de l'écologie », la journée des plantations citoyennes (3 800 arbres et arbustes prévus d'être plantés le 7 février 2024) et la Fête de la biodiversité qui désormais viendra enrichir la programmation dans le cadre de Tours sur Loire.

Parmi les autres manifestations on peut citer l'exposition sur le thème de la ville comestible lors de l'inauguration du jardin de la Villa Rabelais, le Jardin Botanique aux couleurs du Japon, la Journée Mondiale des Animaux, des visites dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence régionale de la Biodiversité...

Les actions de l'axe 5 ont pour thème « **Faire la transition écologique de nos pratiques** ». En 2024, l'accent sera mis sur la poursuite du plan d'action en faveur de la préservation de l'eau : mise en place d'oyas (arroseurs autonomes écologiques et naturels), réutilisation de l'eau de filtration des piscines pour l'arrosage, plantation d'une gamme végétale adaptée aux conditions sèches pour le fleurissement de la Ville, le développement « d'arbres de pluie », la mycorhization systématique des végétaux plantés... Des dispositifs d'économies d'eau et de récupérateurs des eaux de pluie des gouttières des cabanes seront mis en place dans les jardins familiaux. Un travail a été mené pour réduire l'usage de tourbe dans les substrats de production des serres municipales (-50%), produire du compost « maison » issu des feuilles mortes, de fumier de la brigade équestre et récu-

péré lors de la Ferme Expo, et de végétaux invasifs faucardés dans le lac des Peupleraies et de la Bergeonnerie. La Ville n'a plus recours aux engrais minéraux pour l'entretien de ses espaces verts.

Des premiers travaux seront réalisés en fin d'année pour réduire les consommations d'eau des bassins du jardin botanique et du jardin des Prébendes d'Oé (42 000 €).

Du matériel de fauche adapté à la gestion écologique des zones de fauche favorables à la biodiversité sera acheté. Enfin, un plan de gestion écologique des landes du bois des Hâtes est programmé (15 000 €).

Promouvoir la nature en ville, c'est aussi connaître et prendre en compte les aléas qui mettent les habitants en situation de vulnérabilité, avec une exposition aux risques accrue par l'accélération du changement climatique. Pour cela, la ville engage régulièrement des actions visant à prévenir les risques majeurs et créer une culture commune du risque (cf chapitre « Améliorer la santé environnementale »).



DPMB © Ville de Tours - F. Laffite

Anticiper et accompagner la transformation urbaine

L'engagement de la France dans l'accord de Paris de 2015 doit conduire tous les acteurs, publics et privés, de l'aménagement et de la fabrique urbaine à prendre leur part pour limiter le réchauffement climatique et atténuer son impact sur notre ville et ses habitants dans les prochaines années.

Notre défi collectif sera d'anticiper et d'accompagner la transition écologique, afin de mobiliser la société toute entière pour qu'elle soit synonyme de progrès humain. La Ville de demain devra donc être le reflet d'une société juste, solidaire et soucieuse du bien-être de chacune et chacun. Le meilleur moyen d'y parvenir est l'implication de toutes et tous, la co-construction et la démocratie permanente.

Le **référentiel d'urbanisme** de la Ville traduit ces orientations et engagements qui guident l'action municipale ainsi que les échanges avec l'ensemble des porteurs de projets urbains.

Ainsi, la Ville continue d'accompagner, dans le cadre des ateliers des avant-projets les porteurs de projets immobiliers pour mettre en œuvre les ambitions du référentiel, et pour organiser des actions de concertation de la population autour de ces nouvelles opérations.

Le projet du Haut de la Tranchée est le démonstrateur d'une co-construction active engagée dès la fin de l'année 2021, qui s'est poursuivie en 2023 avec la création d'un comité de suivi et la présentation du projet retenu.

L'étude de programmation urbaine a permis d'arbitrer le scénario final, pour un montant global d'investissement de 10 M€ (y compris les acquisitions et déconstructions) comprenant la rénovation de l'école Victor Hugo et de l'ancienne grange en résidence d'artiste, la construction de l'équipement de Démocratie Permanente et la réalisation d'une promenade et square avec aire de jeux.

En parallèle, une Déclaration d'Utilité Publique permettra d'acquérir les fonciers pour la pleine réalisation des futurs espaces publics.

Dans ce cadre, ont été actés d'ici 2026 :

- des aménagements transitoires en préfiguration (jardin nord),
- la rénovation de la grange en résidence d'artiste,
- des travaux de confort d'usage et d'été dans l'école,
- la désimperméabilisation et végétalisation des contre-allées sur la place de la Tranchée.

Les investissements des équipements structurants sont quant à eux prévus sur 2028-2030.

Pour poursuivre et amplifier **le renouvellement urbain des quartiers du Sanitas** et réaliser celui de **Maryse Bastié**, la Ville de Tours a signé en mars 2020 une convention NPNRU avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).



BidRue © Ville de Tours - F. Laffite



Maryse Bastié © Anne Plegu



Reunion publique Haut de la Tranchée © Ville de Tours - F. Laffite

Il s'agit pour l'ANRU d'accompagner des projets urbains globaux pour transformer les quartiers concernés en profondeur, en renforçant leur insertion dans la Ville et leur mixité sociale, en enrichissant leur offre de services (services publics, commerces, activités économiques, culturelles et de loisirs), tout en renforçant leur résilience pour faire face aux futurs crises potentielles (environnementale, sociale, économique...).

Dans le quartier du Sanitas, le projet NPNRU doit notamment se traduire par la création de 870 logements diversifiés et la résidentialisation de près de 1900 autres du bailleur Tours Habitat, par la création ou la rénovation de 12 équipements publics de proximité (écoles, sports, culture, centre socio-culturel), par le développement et le renforcement des commerces et du marché Saint-Paul, par la transformation et l'agrandissement des espaces publics pour les renaturer, les rendre plus inclusifs, plus résilients et plus lisibles.



Fête du quartier du Sanitas © Ville de Tours - F. Laffite

Dans ce but, un marché de Maîtrise d'œuvre urbaine a été signé début 2023 avec le groupement pluridisciplinaire « Masterplan », composé d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes, de bureaux d'études VRD / stationnement / circulation, concertation et sureté publique. Leur rôle consiste à définir, de l'échelle du quartier jusqu'à celle de la parcelle, le cadre qui sera donné aux concepteurs des équipements, immeubles et espaces publics du projet NPNRU, afin de les coordonner.

Par ailleurs, suite à l'achat de la friche du Hallebardier, une occupation transitoire « Sanit' en fête » a débuté pendant tout l'été 2023. Elle vise à accompagner la mutation urbaine en cours, en animant cette friche avec l'appui des acteurs locaux et au bénéfice des habitants et usagers du quartier. Ces actions seront poursuivies en 2024.

Dans le quartier Maryse Bastié, en remplacement d'anciens logements très vétustes, rue Merlusine, la Ville a choisi

d'agrandir et d'ancrer dans un nouvel équipement public les deux crèches municipale et associative vieillissantes de la rue Baugé. Le lauréat du concours d'architecte a été désigné à l'été 2023.

Pour renforcer la mixité sociale, il a aussi été acté la localisation du futur groupe scolaire Mermoz-Bastié à l'interface entre le quartier d'habitat social et le nouveau quartier des casernes Beaumont-Chauveau, à proximité immédiate d'un futur tiers lieu socio-culturel et du tramway.

D'autres opérations d'aménagement existantes se poursuivront en 2024.

Une nouvelle équipe d'architecte-urbaniste, menée par l'agence Devillers & Associés, a été désignée à l'issue d'un dialogue compétitif intégrant la société civile pour définir **un nouveau plan guide des Casernes**. La seconde phase des fouilles archéologiques a été engagée, et les premières opérations seront mises en chantier en 2024, en réponse aux engagements Duflot (objectif de livraison des logements sociaux pour le 1^{er} trimestre 2026).

Afin de permettre aux habitants des **Deux-Lions** de bénéficier de **commerces de proximité** et redonner au quartier les fonctionnalités d'un lieu de vie, des commerces vont être construits entre la station de tramway et l'Heure Tranquille. L'agence FORALL Studio a été retenue en 2023. De **nouveaux espaces verts ont été livrés** (square Berta Caceres, promenade Camille Claudel). Cette offre sera complétée en 2024 et 2025 avec l'aménagement d'espaces verts et sportifs dans sa partie nord-ouest (Granges Collières, secteur Lesseps et skate-park en cours d'étude).

Enfin, la ZAC Monconseil, officiellement labellisée « éco quartier confirmée » en 2022, verra les derniers lots de logements être commercialisés sur 2024. La partie nord, portée par la Métropole verra également ses lots entrer en commercialisation sur l'année 2024.

En parallèle, afin de favoriser la vie de quartier, un local associatif a été aménagé et livré fin 2023 par Tours Habitat. Tours Habitat. Racheté par la Ville, il est désormais mis à disposition du comité de quartier pour ses activités. Egalement, la concertation pour un futur square se poursuivra sur 2024.

L'aménagement du **Haut de la Rue Nationale** se poursuivra avec la reconstruction de l'îlot sud-ouest (opération résidentielle et commerciale) et l'aménagement du parking François 1^{er} ainsi que du parvis végétal du CCCOD.

Améliorer la santé environnementale

La santé environnementale consiste à comprendre et prévenir les problèmes de santé liés aux pollutions ou à la détérioration de l'environnement.

Ainsi, la Ville **s'attache à prévenir et gérer les risques environnementaux, sanitaires et liés aux pollutions**. Elle met en place des actions visant à la fois la protection de notre environnement, la préservation du cadre de vie et de la santé des habitants, sans oublier celle des animaux en ville. Un bilan de santé de la Loire sera réalisé annuellement et présenté en conseil municipal.

Face aux risques majeurs identifiés, la Ville met en place des mesures pour protéger les populations et renforcer la culture du risque, p.ex. via le Plan communal de sauvegarde. Un bilan de santé de la Loire sera réalisé annuellement et présenté en conseil municipal.

Afin d'améliorer la propreté des espaces publics, plusieurs actions seront conduites :

Un accent particulier sera porté, comme en 2023, sur la **lutte contre les déchets abandonnés**, notamment les emballages ménagers et les mégots de cigarette.

Des actions de sensibilisation seront organisées tout au long de l'année, telles que des marches de ramassage propreté, des campagnes d'affichage et de communication, des contrôles et verbalisations par la brigade verte, tandis que de nouveaux équipements seront déployés pour rendre encore plus visibles les cendriers de rue (30 k€ en investissement).

Une convention conclue entre la Ville de Tours et l'éco-organisme CITEO permettra également d'œuvrer à la diminution des déchets abandonnés d'emballages ménagers sur l'espace public. 70 k€ seront déployés pour le lancement des campagnes de communication et des phases de diagnostic.

Enfin 60 000 € permettront de financer l'aménagement de pick-up benne dans le but de faciliter le tri des déchets réalisé par les agents de la brigade verte.

- Le déploiement de pigeonniers contraceptifs sera engagé dans des secteurs où la régulation de la population est nécessaire. 20 k€ sont prévus pour l'installation d'un pigeonnier supplémentaire.

- La ville continue de déployer des urinoirs sans eau et des toilettes sèches en centre-ville et dans certains grands parcs pour une enveloppe 2024 estimée à 133 k€.

La ville poursuivra également sa politique de stérilisation des chats sauvages en partenariat avec des associations de protection animale: 3150€ seront consacrés à la participation aux frais vétérinaires engagés en partenariat avec la fondation 30 millions d'amis.

Promouvoir une culture du risque, c'est aussi connaître et prendre en compte les aléas

qui mettent les habitants en situation de vulnérabilité, avec une exposition aux risques accrue par l'accélération du changement climatique. L'année 2024 sera consacrée à la poursuite de la mise à jour du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui décline l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population en cas d'événement majeur. Un budget de 4 200 € est affecté à l'organisation d'exercices et à l'entraînement des responsables à la gestion de crise.



Propreté Urbaine © Ville de Tours - F. Lafite



Appel du 18 Juin © Ville de Tours - F. Lafite



Ramassage mégots © Ville de Tours - F. Lafite

Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous

La vision de la Ville défendue par la municipalité est solidaire. Santé, action sociale, emploi, lutte contre toutes les inégalités, elle donne sa chance à chacun et promeut la dignité de toutes et tous.

La politique sociale de la Ville de Tours s'inscrit dans une approche globale de justice sociale et la prise en compte des formes émergentes de pauvreté et d'exclusion exacerbées suite à la crise énergétique et à l'augmentation du coût de la vie.

Ville accueillante, Tours reconnaît la diversité comme une richesse et lutte contre toutes les discriminations. La politique de la ville et la politique de logement sont des leviers importants pour renforcer la cohésion sociale et territoriale.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

Fonctionnement

11,053 M€
en dépenses
(BP 2023 à 10,696 M€)

0,981 M€
en recettes
(BP 2023 à 1,058 M€)

Investissement

4,950 M€
en dépenses
(BP 2023 à 2,920 M€)

0 M€
en recettes
(BP 2023 à 0,027 M€)

Programmes - BP 2024 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
P10 Plan Tours solidaire	8,460	8,657	0,301	0,381	0,322	0,219	0,000	0,000
P20 Promouvoir la cohésion sociale	1,099	1,174	0,053	0,053	2,527	4,710	0,027	0,000
P30 Instaurer une politique du logement d'abord	1,137	1,222	0,703	0,547	0,071	0,021	0,000	0,000
TOTAL M60	10,696	11,053	1,058	0,981	2,920	4,950	0,027	0,000



Plan Tours solidaire

A travers le plan « Tours solidaire », la politique sociale de la Ville porte trois ambitions : agir pour l'égalité et la dignité de toutes et tous, favoriser le pouvoir d'agir et les solidarités de proximité, promouvoir une dynamique de partenariat et d'innovation sociale.

avec **350** agents **10** établissements pour personnes âgées (6 résidences autonomie, 4 EHPAD) **1** service d'animations seniors

1 Centre d'Hébergement d'urgence **1** restaurant convivial **1** service social, et des services supports

Le Centre communal d'action sociale de la Ville est un opérateur majeur du plan Tours Solidaire.

Depuis 2020, la collectivité a augmenté de manière conséquente sa subvention au CCAS, passant d'un montant de 4,9M€ à 6,141 M€ en 2024. Cette contribution permettra de conduire des actions tant envers les personnes en situation de précarité qu'en direction des personnes âgées ou en perte d'autonomie.

Ainsi, les aides sociales facultatives, représentant plus de 300 k€ pour l'année, constituent un levier essentiel **pour soutenir les personnes en situation de précarité dans leur quotidien** : aide alimentaire, coût de l'énergie, aides liées aux impayés de loyers, équipements de première nécessité. En matière d'accompagnement social, les professionnels du CCAS proposent un suivi dans de nombreux domaines : hébergement d'urgence, accès aux droits, accès et maintien dans le logement (notamment dans le cadre du plan Logement d'abord), conseil budgétaire, ou encore insertion socio-professionnelle via l'accompagnement de 200 personnes bénéficiaires du RSA.

En 2024, le CCAS de Tours poursuivra son action en matière de mise à l'abri des personnes sans solution d'hébergement sous la forme d'une mobilisation de nuitées hôtelières en articulation avec le dispositif 115, ou d'une entrée dans un logement communal à titre transitoire pour les ménages qui seraient éligibles au logement social, le temps de voir aboutir leur demande. ce dispositif doit pouvoir être renforcé dans le cadre de la demande de soutien formulée par la ville au titre du pacte de solidarités (crédits d'état délégués au haut commissariat à la lutte contre la pauvreté)

La Ville agit aux côtés des acteurs institutionnels et de la société civile contre la précarité alimentaire. Ainsi, elle accompagne et soutient une réflexion globale sur la Sécurité sociale de l'alimentation, en étroite coordination avec de nombreuses associations impliquées dans la lutte contre la précarité alimentaire, les centres sociaux et le Centre communal d'action sociale.

Issu du diagnostic « Agenda 21 de la longévité » réalisé en 2022, **un plan transversal « bien vieillir » a été élaboré et**

se déploiera sur la période 2023 -2026. Le CCAS en assure la coordination avec les services de la Ville.



Bien vieillir © Ville de Tours

Ce plan se décline en lien avec les partenaires institutionnels que sont l'ARS, le conseil départemental d'Indre et Loire, le CHRU et les acteurs associatifs. Les seniors eux-mêmes sont pleinement parties prenantes de cette démarche, qu'ils vivent à domicile ou en établissements pour personnes âgées (résidences autonomie, EHPAD). Ce plan comporte les orientations suivantes qui continueront à se déployer progressivement en 2024 :

- Adapter les logements et proposer des nouvelles formes de « chez soi » (prise en compte des enjeux du vieillissement dans les opérations d'aménagement, adaptation des logements, nouvelles formes de l'habitat...),
- Proposer des mobilités et un espace public bienveillants (actions de sensibilisation auprès de Fil Bleu, « Plan bancs »...),
- Faire de Tours une ville de la proximité et de la solidarité intergénérationnelle (lutter contre les discriminations liées à l'âge...),
- Vieillir en santé à Tours (actions de prévention, activités sportives, culturelles...).

La Direction des solidarités de Ville accompagne les projets associatifs dans les **domaines de l'action sociale, la santé, les seniors et le handicap.** Au total, ce sont près de 350 k€

qui sont dédiés au subventionnement de projets associatifs conduits sur le territoire communal sur ces thématiques. Plus de cent associations sont ainsi soutenues pour mener des projets de sensibilisation, d'accompagnement des publics fragilisés ou de lutte contre les exclusions et discriminations.

Concernant **l'accès à l'emploi**, le dispositif « **Territoire Zéro Chômeur Longue Durée Tours Sanitas-Velpeau** » vise à accompagner les personnes privées durablement d'emploi en vue d'une embauche en contrat à durée indéterminée par une entreprise à but d'emploi pour des activités non couvertes par le secteur privé des bassins d'emploi concernés.

L'expérimentation mise en place à partir de 2021 a été **habilitée par l'Etat en décembre 2023**, avant la labellisation attendue en 2024.

Elle est pilotée par la Ville de manière partenariale avec le soutien de la préfecture d'Indre-et-Loire, de la Région Centre-Val de Loire, du conseil départemental et du comité local pour l'emploi. Elle s'appuie depuis le début sur l'engagement de l'association de soutien et, depuis sa création, **sur l'entreprise à but d'emploi Co'Hop** qui sera en charge du recrutement et du développement de cette expérimentation.

La Ville continuera de mobiliser 60 k€ de crédits pour le fonctionnement de Co'Hop et 170 k€ en investissement, dont un versement estimé à 100 k€. Par ailleurs, 10 k€ supplémentaires seront mis en œuvre en 2024 pour contribuer au financement du programme d'accompagnement des personnes durablement privées d'emploi.

En matière d'emploi, la Ville réorganise par ailleurs son intervention sur la mise en œuvre du Forum Tours pour l'emploi en externalisant certaines missions (30 k€). Le temps ainsi libéré permettra notamment de mettre en place **une coordination emploi renouvelée et renforcée** sur le territoire communal. Par ailleurs, la Ville souhaite pouvoir renforcer son intervention sur l'emploi des jeunes dans les quartiers les plus fragiles (30 k€ également).

Le suivi du **projet de centre de santé sur le quartier des Rives du Cher**, secteur qui était dépourvu d'offre de médecine générale, vise à garantir aux habitants un accès aux soins de proximité. Installés depuis 2023 dans leurs locaux définitifs place Nicolas Poussin, quatre cabinets (trois pour des médecins et un destiné à une infirmière en pratique avancée) sont désormais proposés aux habitants. La Ville assumera à partir de juillet 2024 en plus des charges de fluides, le poste de secrétariat.

En matière de **prévention santé** et en partenariat avec le CHRU, la faculté de Médecine et VYV3, un nouveau cycle « **des Jeudis de la Santé** » lancé en octobre 2023 proposera des conférences sur différents thèmes intéressant le grand public (santé sexuelle des jeunes, les conduites addictives, « Les os solides pour toute la vie », « Soleil : attention aux risques pour la peau »).

Dans le cadre du **Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés** (CTAI) signé fin 2021, trois axes prio-

ritaires étaient initialement définis : l'accès aux droits et au logement, l'accès aux soins, et le soutien à la parentalité. Lors de la deuxième année de mise en œuvre, deux nouvelles orientations sont venues enrichir le projet : favoriser la mobilité et renforcer le lien social. Avec ses partenaires associatifs et le soutien financier de l'Etat à hauteur de 330 k€ en 2024, la Ville de Tours porte des actions à destination des réfugiés et primo-arrivants en vue de favoriser leur intégration et leur insertion sociale : consultations médicales, groupes de paroles pour les parents, aides à la mobilité, accompagnement vers le logement, de nombreuses actions traduisent l'engagement de la Ville de Tours à être une ville accueillante et solidaire.

La Direction de la Cohésion sociale coordonne et soutient avec la Caisse d'allocations familiales les **centres sociaux et espaces de vie sociale (EVS)**, maillons indispensables dans les quartiers pour développer des actions de proximité en direction notamment des publics fragiles, isolés et des jeunes.

La Ville de Tours fait le choix majeur pour le budget 2024 d'augmenter de 142 k€ son soutien aux centres sociaux.

Il s'agit en effet d'affirmer la confiance de la municipalité envers les acteurs associatifs qui agissent au quotidien dans les quartiers tout en leur donnant les moyens de poursuivre leurs projets associatifs et de les développer.

A travers le nouveau **contrat de ville 2024-2030** (cf. chapitre suivant), la Ville portera auprès de ses partenaires ses priorités, en veillant par exemple à concentrer les moyens sur les leviers d'action les plus efficaces en matière d'emploi et de commerces ; d'émancipation et de lien social ; d'environnement et de qualité de vie ; de sécurité et de tranquillité publique.

Dans le champ du handicap, la troisième édition de l'évènement **Handi'festif** sera organisée en partenariat avec *Le Petit Monde* dans le cadre de *Tours Sur Loire*, en fédérant les acteurs associatifs et institutionnels œuvrant auprès de publics en situation de handicap. L'objectif de ce temps est de partager un moment festif et convivial de sensibilisation à la différence en mettant en lumière les savoir-faire des personnes en situation de handicap et les savoir-être de chacun.

C'est aussi l'occasion de présenter au grand public des actions culturelles, artistiques, voire sportives d'établissements médico-sociaux et d'associations du secteur handicap.



Maison Santé © Ville de Tours

Promouvoir la cohésion sociale

Favoriser la cohésion sociale, c'est chercher une plus grande inclusion, une plus grande implication des citoyens dans leur cadre de vie et la création de nouvelles opportunités et perspectives pour chacun. L'année 2023 a été marquée **par la préparation de la nouvelle programmation du contrat de Ville 2024 - 2030**, et la révision de la géographie prioritaire de la Ville.



Rampe ginguette © Ville de Tours

Enjeu très transversal, la promotion de la cohésion sociale concerne également les publics porteurs de handicap et passe notamment par la mise en œuvre **de l'agenda d'accessibilité**, doté d'une enveloppe globale de 20 M€.

L'année 2024 est une année décisive pour les quartiers prioritaires de Tours. Alors que les violences urbaines de juin 2023 ont profondément marqué les esprits, l'évaluation menée en 2020 du contrat de ville 2015-2022 a confirmé les difficultés sociales dans les zones les plus pauvres de notre territoire. Le taux de pauvreté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) varie entre 39% et 56% en 2020 soit 21 à 39 points de plus que dans le reste de la ville. Par ailleurs, la pauvreté augmente plus vite dans les quartiers prioritaires que dans le reste de la ville de 2013 à 2020, puisqu'elle a augmenté de 3 à 9 points contre 1,5 points pour la ville entière. Le taux de pauvreté de Tours atteint 20% en 2020 tandis qu'il reste stable à 14,3% en France métropolitaine.

Le décret 2023-1312 du 28 décembre 2023 a validé la nouvelle géographie prioritaire pour la ville de Tours. La ville comporte désormais un 8^e quartier prioritaire aux Tourettes à Tours nord. Cette officialisation répond à une demande forte de la municipalité et vient reconnaître les difficultés sociales importantes du secteur.

Dans le cadre du contrat de ville 2024-2030, la **Ville déploiera un effort supplémentaire** à destination des quartiers les plus en difficulté en mobilisant 13 k€ supplémentaires pour soutenir des actions dans le cadre de la politique de la ville, portant à 233 k€ son budget annuel. Par ailleurs, dans le cadre d'un redéploiement d'effectifs, l'équipe de chargés de territoire sera renforcée d'un emploi à temps plein pour aligner les

moyens avec les nouveaux enjeux (8^e QPV, suivi du NPNRU, de la gestion urbaine et sociale de proximité - GUSP).

Pour promouvoir la cohésion sociale et le bien vivre ensemble, la Ville poursuivra ainsi son **travail partenarial avec les institutions, associations et habitants sur les huit quartiers prioritaires** en s'appuyant sur les dispositifs de la politique de la ville pour susciter, soutenir, amplifier les initiatives concourant à l'amélioration de la vie quotidienne dans les quartiers. Conformément aux engagements pris à l'Agora des quartiers populaires, les dispositifs des autres politiques publiques seront également ciblés en faveur des QPV.

Cette action s'incarnera à travers les quatre axes structurants du contrat de ville :

1/ EMPLOI ET COMMERCES :

En plus de son action actuelle, la Ville mobilisera notamment 30 k€ afin de financer des **actions nouvelles sur l'emploi** dans les quartiers prioritaires, notamment à destination des jeunes.

2/ ÉMANCIPATION ET LIEN SOCIAL :

Alors que l'accès à l'éducation et l'accompagnement à la parentalité sont des besoins plus nécessaires que jamais, la Ville **renforcera son soutien au Programme de réussite éducative** de 26 k€. Cette somme permettra de marquer l'engagement de la Ville en faveur de ce dispositif majeur dans le cadre d'une recherche globale de financements complémentaires afin de permettre son déploiement aux 8 quartiers.

3/ ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE :

A travers son soutien continu aux actions de **Gestion urbaine et sociale de proximité**, la Ville s'engage concrètement pour résoudre les problèmes d'environnement et de cadres de vie.

4/ SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE :

La Ville continue de soutenir le dispositif de médiation « Tours de quartier » en partenariat avec l'Etat, via un versement de 70 k€ à l'association « Régie + ».

Approuvé par arrêté préfectoral du 08 janvier 2019, l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville concerne au total 230 établissements pour un budget de plus de 20 M€.

L'année 2024 permettra l'achèvement de la première phase de travaux démarrée en 2023 concernant 34 établissements, et de démarrer une seconde phase de travaux concernant 36 établissements, qui s'achèvera en 2025.

Ces travaux de mise en accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap vont **mobiliser 4,6 M€ en 2024. Plusieurs projets du budget participatif contribueront également à une meilleure accessibilité de l'espace public.**

Instaurer une politique du logement d'abord

Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, dit plan «Logement d'abord», a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile, en privilégiant des solutions pérennes de retour au logement, plutôt que la multiplication de réponses d'hébergement de court terme. Il vise toutes les personnes mal-logées et dépourvues de logement, afin qu'elles puissent accéder à un logement et bénéficier si nécessaire d'un accompagnement adapté.

Au travers de ces actions, la municipalité défend le droit au logement digne et développe des solutions contre le sans-abrisme avec l'ensemble de ses partenaires.

En 2023, la Ville a été renouvelée comme **territoire de déploiement accéléré du logement d'abord**. Ainsi, entre 2021 et 2024 la Ville aura mis en œuvre près de 822 k€ d'actions en faveur du droit au logement pour tous et de l'insertion dans la société par l'accès au logement. En 2024 la Ville octroiera 270 000 €, pour notamment :

- **l'expérimentation menée avec la FICOSIL** pour l'accompagnement de 8 ménages en situation d'expulsion (87 200 €). Elle permettra la reprise du bail afin de travailler avec les ménages la résorption de la dette et un accompagnement global dans l'objectif d'un maintien dans le logement,
- la poursuite de la participation au **dispositif départemental « Autonomise Toit »** pour l'accompagnement de 25 jeunes supplémentaires en 2024 (45 000 €). Au 30 septembre 2023, 33 jeunes au total ont pu être accompagnés via le dispositif.
- la location solidaire à travers le **dispositif « Propriétaire Solidaire 37 »** (49 500 €) : mise en place d'une aide financière pour inciter les propriétaires à s'engager dans la location solidaire via l'Agence Immobilière Sociale, et soutien à la plateforme départementale de captation de logements « propriétaire solidaire 37 ».
- les **aides du CCAS de Tours** pour les impayés locatifs pour accompagner les ménages en difficulté.



Hébergement d'urgence © Ville de Tours



Nuit de la Solidarité © Ville de Tours - F. Laifre

Depuis 2021, la **Nuit de la Solidarité** mobilise chaque année des centaines de bénévoles pour recenser les personnes à la rue, afin mieux connaître les publics et leurs besoins et cibler les politiques mises en œuvre en matière de lutte contre le sans-abrisme et les exclusions.

Ces actions complètent les **politiques de droit commun** que la Ville met en œuvre en matière de logement. En effet, elle mène avec les neuf bailleurs sociaux présents sur son territoire une politique de développement d'un habitat durable, équilibré et accessible à tous. 21 593 logements sociaux sont présents sur la ville, soit 29% du parc global. La Ville de Tours favorise la production de nouveaux programmes immobiliers avec une part adaptée de logements sociaux, notamment en garantissant les emprunts. Le service logement de la Ville assure l'accueil du public et l'instruction des dossiers de demande de logement. 2024 verra la mise en œuvre de la gestion des logements en « flux », l'adoption de la convention intercommunale d'attribution et du Programme Local Habitat pour 2024-2029.

Les services municipaux resteront également mobilisés pour veiller au respect des règlements concernant la **sécurité et la salubrité des immeubles**.

Les inspecteurs de salubrité du service communal d'hygiène et de santé agissent en coordination avec le Pôle de lutte contre l'habitat indigne, les services préfectoraux et la caisse d'allocations familiales pour traiter toute situation de logement indigne sur le territoire communal, pouvant aller jusqu'à l'exécution de travaux d'office.



Nuit de la Solidarité © Ville de Tours - F. Laifre

Mettre la ville au service de l'émancipation dès le plus jeune âge

La Ville de Tours défend le principe d'une société inclusive. A travers l'accueil des jeunes enfants, les écoles publiques, les accueils de loisirs, le sport et les loisirs... la collectivité doit donner sa chance à chacune et chacun, et promouvoir la réussite de toutes et tous. L'émancipation fonde notre pacte républicain. S'émanciper, c'est devenir un acteur à part entière de nos vies et devenir pleinement citoyen.

Cette ambition se traduit dans les politiques transversales menées dans les domaines de l'éducation (via le programme « Ecoles en transitions »), de la petite enfance, de l'alimentation et en créant les conditions permettant à chacun d'exercer une pratique sportive.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

Fonctionnement

71,901 M€
en dépenses
(BP 2023 à 70,840 M€)

17,437 M€
en recettes
(BP 2023 à 17,086 M€)

Investissement

28,695 M€
en dépenses
(BP 2023 à 21,524 M€)

7,431 M€
en recettes
(BP 2023 à 4,794 M€)

Programmes - BP 2024 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
P10 Programme Ecoles en transition	33,786	34,773	3,691	3,761	10,812	13,484	2,247	3,816
P20 Engager Tours dans la transition alimentaire bio et locale	7,056	7,030	3,745	3,172	1,208	8,330	0,001	0,829
P30 Améliorer l'accueil des jeunes enfants et augmenter le nombre de berceaux	15,162	15,077	7,560	8,299	0,602	0,761	0,077	0,000
P40 Promouvoir l'attractivité de la ville étudiante	0,003	0,012	0,020	0,025	0,000	0,000	0,000	0,000
P50 Faciliter le sport comme facteur d'inclusion	14,596	14,769	2,070	2,179	6,301	5,992	0,765	2,467
P60 Soutenir le Sport de haut niveau	0,237	0,240	0,000	0,000	2,602	0,128	1,703	0,319
TOTAL M50	70,840	71,901	17,086	17,437	21,524	28,695	4,794	7,431

Programme Écoles en transitions

Ecoles en transitions correspond à une politique volontariste, ambitieuse et concrète pour les 58 écoles publiques de la Ville et les plus de 9 000 élèves scolarisés en école maternelle et élémentaire.

Cette démarche globale et transversale vise à améliorer le cadre scolaire et à faciliter les apprentissages, en déployant des actions autour des 4 axes suivants : la modernisation du patrimoine scolaire et des supports éducatifs, l'ambition éducative sur tous les temps de l'enfant et la réussite de tous, le bien-être à l'école et le dialogue avec tous les acteurs de la communauté éducative dont les familles.

L'année 2024 sera également marquée par la poursuite de l'élaboration du **Projet éducatif de territoire (PEDT)** de la Ville.

Le PEDT va concerner tous les enfants et jeunes de 0 à 15 ans et les familles, en reliant les secteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Il s'agit de mobiliser les acteurs du territoire, institutionnels et associatifs, ainsi que toute la communauté éducative et les bénéficiaires pour faire connaître et développer l'offre de services existante.

L'axe 1 du programme « Ecoles en transitions » vise à moderniser et améliorer les conditions d'apprentissage des enfants.

Il s'agit de **rénover le patrimoine scolaire de la Ville et de mettre à disposition des écoles des moyens pédagogiques renforcés et innovants.**

S'agissant des bâtiments scolaires, en 2024, les **principales opérations** structurantes concerneront :

- La livraison au printemps de la nouvelle école maternelle Jean de la Fontaine, agrandie, avec un potentiel de 5 classes contre 4 sur l'année scolaire en cours. L'école est construite notamment avec des matériaux biosourcés (bois/paille) et

comprend une cour végétalisée, un restaurant scolaire mais aussi un nouvel accueil périscolaire et un city stade. Après la reconstruction, un nouvel accueil de loisirs sera créé à Jean de la Fontaine sur les mercredis (ouverture de 40 places) afin de mieux couvrir le territoire et de répondre à des besoins de proximité (10 375 000€) ;

- Les travaux de restructuration de l'école primaire Camus-Maurois se poursuivront jusqu'à la fin de l'année avec une extension des espaces scolaires (+3 classes en incluant la classe installée provisoirement dans un bâtiment modulaire), de la restauration, du dortoir et du périscolaire (3 481 000€) ;
- La poursuite de la reconstruction de l'école élémentaire Claude Bernard dont la livraison est prévue pour septembre 2025 (13 076 000€) ;
- Les études de programmation liées au marché global de performance de la rénovation énergétique des écoles Giraudoux (élémentaire), Rimbaud (maternelle et élémentaire) et l'ALSH Sanitas Pasteur (26 855 000€) ;
- Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction des écoles maternelles Marie Curie (11 074 000€) et Kleiber (7 718 000€) au Sanitas, ainsi que du groupe scolaire Mermoz-Bastie aux Casernes (27 380 000€).

La Ville programme également chaque année des **travaux d'entretien et de grosses réparations** dans les écoles (désamiantage, sécurité incendie, installations électriques, menuiseries, couverture, réseaux, peinture, sols...).

Par ailleurs, des **travaux de mise en accessibilité des locaux scolaires** seront poursuivis au titre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Enfin, en application du **schéma directeur du numérique éducatif**, des travaux de câblage informatique seront menés dans plusieurs écoles en 2024 (Camus-Maurois, Diderot, Poulenc) avec des dotations en moyens numériques (classes mobiles, vidéoprojecteurs, tableaux numériques interactifs...).



L'axe 2 « Affirmer notre ambition éducative et assurer la réussite de tous » inclut notamment le PEDT, les parcours éducatifs, l'inclusion d'enfants porteurs de handicap ou encore la Cité éducative.

Le **Projet éducatif de territoire** a pour objectif de mieux articuler les temps de l'enfant et faciliter les liaisons entre la petite enfance (0-3 ans), l'enfance (3-11 ans) et la jeunesse (12-15 ans).

La Ville pourra alors disposer **d'un référentiel éducatif propre**, posant des orientations et des priorités, à partir des piliers suivants : la solidarité, l'écologie, la participation et l'émancipation. Ce document-cadre sera adopté pour 3 ans (2024-2027), avec la perspective au cours de cette période d'étendre la démarche aux 16-25 ans.

Ce document-cadre partagé, issu d'une **démarche ancrée sur le territoire** (organisation notamment de 5 rencontres territoriales sur le ressort des assemblées de Tours et d'ateliers à destination des jeunes en ALSH et des collégiens), viendra consolider et enrichir les initiatives et actions existantes autour des 6 axes suivants :

- Émanciper par la culture et le sport,
- Favoriser la participation citoyenne,
- Agir pour l'égalité et la réussite,
- Garantir l'accessibilité et l'inclusion,
- Favoriser la place de l'enfant dans l'espace public,
- Se relier à notre cadre naturel (la biodiversité).

Afin d'impliquer tous les partenaires éducatifs dans son élaboration, le travail de concertation sera poursuivi en 2024, en vue d'un **déploiement à la rentrée de septembre**.

La Ville a également souhaité se positionner en **tant qu'acteur de la co-éducation**, en apportant son soutien à l'Education Nationale ou en initiant elle-même ainsi qu'avec les opérateurs périscolaires des actions s'inscrivant dans les parcours éducatifs suivants :

Parcours éducation artistique et culturelle :

Le dispositif Les Arts à l'école, initié en 2021 avec la Direction de la Culture, du patrimoine et des archives, se structure aujourd'hui autour de 3 volets : la pratique artistique et culturelle avec l'expertise d'un artiste à partir d'un projet co-construit avec les enseignants (16 écoles concernées, 37 classes sur l'année scolaire 2023-2024), la visite de structures culturelles municipales à travers des thématiques et des parcours musicaux avec l'intervention de musiciens du Conservatoire.

Des orchestres à l'école existent dans cinq écoles (Alain, Diderot, Raspail, Michelet depuis septembre 2022 et Jules Verne depuis la rentrée 2023) ; une école (Rimbaud) accueille un dispositif chœur à l'école.

Parcours développement durable

La Ville poursuivra son engagement au titre des « Classes ateliers sciences environnement » en mettant à disposition une médiatrice scientifique (en binôme avec une enseignante détachée), un lieu (le Domaine de la Charpraie) et des moyens matériels et logistiques pour mener des projets en lien avec la biodiversité (9 écoles, 18 classes sur l'année scolaire 2023-2024).

Le dispositif « Récré en Herbe » sera poursuivi en lien avec la Direction Patrimoine végétal et Biodiversité (cf. axe 3).

Des actions de sensibilisation autour du tri des déchets et de la réduction du gaspillage alimentaire sont aussi organisées dans des écoles (cf. partie Engager Tours dans la transition alimentaire bio et locale).

Enfin, la Ville est associée au programme des animations scolaires à la Gloriette de la Métropole avec une complémentarité à renforcer sur les volets biodiversité, sciences et alimentation.

Parcours citoyenneté

Aux côtés de l'Education Nationale, des actions de promotion de la laïcité et des valeurs républicaines seront mises en place, à travers l'opération Arbre de la laïcité. Un temps fort a notamment été organisé le 9 décembre dernier pour célébrer l'anniversaire de la loi de 1905, qui sera complété par d'autres initiatives de terrain.

Le partenariat avec le magazine local *Fritz* pour les jeunes publics sera maintenu pour mener des ateliers d'éducation aux médias et à l'information (conception de 3 numéros hors-série par des classes de CM2). Des actions de sensibilisation autour des liens intergénérationnels (en partenariat avec le CCAS), du handicap et de l'inclusion mais aussi des questions de genre et d'égalité filles-garçons sont envisagées.

Un fonds coopératif à hauteur du nombre d'enfant, expérimenté sur l'année scolaire 2023-2024, pourra être développé pour favoriser l'engagement des enfants, réunis en conseil coopératif et soutenir des projets d'école améliorant le climat scolaire.

Parcours sport-santé

En cette année olympique, des actions sportives spécifiques seront organisées en étroite collaboration avec la Direction des Sports et des clubs locaux.

Le partenariat avec l'UST Rugby pour des **temps d'animation sur temps scolaire** et dans les ALSH sera poursuivi après une année de préfiguration en 2023 à l'occasion de la Coupe du Monde de rugby. Une attention particulière sera apportée à la pratique des jeunes filles.

Des **actions d'éducation à l'alimentation** et à l'équilibre nutritionnel seront prolongées, notamment sous l'angle Mieux manger ainsi que le dispositif des Petits déjeuners à l'école touchant aujourd'hui 9 écoles et 40 classes.

Les dispositifs d'**accompagnement à la scolarité** seront poursuivis et optimisés pour certains afin de concerner les publics-cibles ayant le plus de besoins (CLAS / Coup de Pouce langage, lecture et écriture / études surveillées / vacances apprenantes). Il en sera de même pour les séjours avec nuitées permettant la découverte de nouveaux environnements et de faire classe autrement.

La cohérence entre les différents temps de l'enfant, **la complémentarité des apprentissages et l'inclusion des enfants porteurs de handicap** seront travaillés, tant avec l'Education Nationale qu'avec les opérateurs du périscolaire (pour les accueils du matin et du soir et les accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires). Depuis la rentrée 2022, les opérateurs interviennent aussi sur la pause méridienne dans les écoles élémentaires en appui à la gestion et animation, ce qui permet de proposer aux enfants des activités variées et de stabiliser les équipes d'animateurs pour les missions le matin, le midi et après l'école. Les projets pédagogiques des opérateurs seront déclinés à partir du futur PEDT.

La Cité éducative du Sanitas, fruit d'une labellisation et d'un conventionnement avec l'Etat en 2022, poursuivra ses actions à destination des 0-25 ans, en réponse aux axes stratégiques suivants : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

Ce dispositif partenarial est progressivement monté en puissance : 37 projets ont été accompagnés en 2022, puis 56 ont été validés en 2023 (notamment dans les champs santé, petite enfance/parentalité et orientation/insertion).

La démarche comporte par ailleurs un axe transverse sur l'égalité filles-garçons dans les actions déployées sur le quartier, via un budget intégrant l'égalité (BIE).

Les instances structurées initialement autour de la Ville, de l'Education Nationale et de la Préfecture d'Indre-et-Loire se sont élargies à la CAF et au Conseil départemental. La Cité éducative s'articule avec le Programme de la Réussite éducative (PRE) présent sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

L'axe 3 **comporte des actions visant à favoriser le bien-être à l'école.**

Le dispositif **Récré en Herbe** consiste en un réaménagement global des espaces extérieurs des écoles, pour végétaliser les cours, lutter contre les îlots de chaleur, reconfigurer les usages en cohérence avec la démarche « Faire classe dehors » et viser un agencement plus égalitaire de ces espaces.



Récré en herbe © Ville de Tours

Après les écoles Buisson-Molière et St-Exupéry en 2022, Ferry-Pitard et Gide-Duhamel en 2023, ce programme concernera les établissements suivants en 2024 :

- En phase de co-construction avec de premiers aménagements et travaux de débitumisation à l'été 2024 : écoles George Sand et Velpeau,
- En phase de livraison : écoles Jules Verne et Paul Bert (élémentaire).

La sécurisation des abords des écoles se déploiera sur de nouvelles écoles en septembre 2024, après une étude de sites et de flux qui sera conduite au premier semestre. L'enjeu de l'opération « **Rue des enfants** » est d'apaiser les circulations autour de l'école, en favorisant les mobilités douces et au moyen de marquages au sol et/ou fermetures temporaires aux voitures aux horaires d'entrée et sortie d'école.

Depuis la rentrée 2023, le dispositif concerne les écoles suivantes : Mirabeau, C. Bernard, Camus-Maurois et Ferry-Pitard (en plus de Giraudoux/Rimbaud, Clocheville, Jules Verne et Velpeau qui ont fait l'objet d'aménagements en 2021).

En partenariat avec la Ligue Nationale contre le cancer, la Ville va également développer des **Espaces sans tabac** devant les écoles. L'année scolaire 2023-2024 est une année de préfiguration avec sept sites équipés d'une signalétique dédiée (Peguy maternelle, Peguy élémentaire, V. Hugo maternelle, V. Hugo élémentaire, St-Exupéry, Croix-Pasquier, S. Veil).

Le bien-être à l'école nécessite de garantir **la sécurité des enfants et des professionnels** aux abords et au sein de nos écoles : en menant des travaux sur le bâti scolaire, en réalisant des aménagements liés aux accès, et via les dispositifs d'alerte et les moyens de protection mis à disposition.

Chaque année, des interventions techniques et des travaux sont effectués pour modifier des portails, clôtures, contrôles d'accès et développer de nouveaux outils ainsi **qu'une culture de prévention des risques** (par l'accompagnement aux exercices du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et sécurité incendie).

La Ville s'engage à mettre à disposition, par étapes successives, des personnels enseignants, agents municipaux et opérateurs périscolaires des balises mobiles PPMS (notamment sur le volet intrusion attentat) pour donner ou recevoir une alerte, permettre une écoute qualifiée (télésurveillance) et prévenir rapidement les forces de l'ordre. Ce programme se déroulera sur trois années dans le cadre d'une autorisation de programme de 330 000€.

L'axe 4 comprend les actions permettant de dialoguer et construire avec tous les acteurs de la communauté éducative.

A la rentrée de septembre 2024, à l'issue d'un travail collaboratif avec les directions d'école et de temps d'échanges avec les représentants de parents d'élèves, la **sectorisation scolaire** sera pleinement effective avec sa mise en œuvre dans les écoles de Tours Nord. Elle a été déployée progressivement à partir de la rentrée 2022 (Tours Centre) et 2023 (Tours Sud).

La sectorisation qui n'existait pas à Tours permet de répondre aux enjeux de lisibilité et d'offre de proximité pour les familles, de mixité scolaire et d'égalité des chances ainsi que de répartition homogène des effectifs dans les 58 écoles de la Ville.

Elle sera accompagnée en 2024 d'un autre chantier structurant : la récupération par la Ville de la **gestion des inscriptions scolaires**, jusqu'à présent confiée aux directrices et directeurs d'école. A la demande de la Direction Académique d'Indre-et-Loire (DSDEN 37), la Ville a préparé ce transfert avec les directions d'écoles et en communiquant auprès des familles.

A compter de février 2024, les démarches pourront être effectuées soit en ligne (sur l'espace Famille), soit en Mairie.

Il sera possible de demander une dérogation à la sectorisation, étudiée en commission mixte avec des élus, des directeurs d'école, des membres de la DSDEN et des représentants de parents d'élèves.

La **dématérialisation des inscriptions aux activités péri- et extrascolaires** se poursuivra avec une expérimentation concernant les places d'accueil de loisirs pour les mercredis auprès des 14 ALSH de la Ville, après création du nouvel ALSH Jean de la Fontaine en septembre 2024. La Ville dispose de 13 sites gérés par des opérateurs ainsi que du site de la Charraie pour un total de 1 756 places.

Depuis la rentrée 2023, toute l'offre de services aux familles prévoit une **tarification au quotient familial** des différentes activités, soit la restauration scolaire, l'étude surveillée, les accueils matin-soir et les accueils de loisirs.

Parallèlement aux réflexions liées au Projet éducatif de territoire qui mobilisent la communauté éducative, la Ville souhaite instaurer une instance de dialogue avec les représentants des parents d'élèves, au-delà des conseils d'école dans lesquels sont présents les élus référents : ce **Comité Écoles en transitions** fera l'objet d'une préfiguration pendant l'année scolaire en cours.

Il en sera de même pour **un cycle de conférences grand public sur l'éducation**, avec une première édition en avril 2024 dédiée au projet éducatif de la Ville. Les conférences suivantes permettront d'animer le PEDT et de suivre sa mise en œuvre.

L'année 2024 verra la montée en puissance de **l'Espace numérique de travail (PrimOT)**, dans le cadre d'un partenariat avec le Rectorat. Cet outil, mis à disposition des 58 écoles pour une utilisation principale par les enseignants, favorisera la communication entre les écoles, les familles et la Ville (diffusion d'informations institutionnelles et d'actualités ciblées).

S'agissant du travail partenarial avec l'Education Nationale, les actions complémentaires suivantes seront prévues :

- La poursuite des **Ateliers de la co-éducation**, mis en place depuis 2021, temps fort annuel organisé par la Ville en faisant participer les directeurs d'écoles, des membres de la direction académique et des représentants des opérateurs périscolaires. Différentes thématiques sont abordées chaque année : la complémentarité ATSEM-enseignant, la cohérence éducative sur la

journée de l'enfant, les enfants à besoins éducatifs particuliers, le conseil d'école au service du climat scolaire, l'accompagnement à la scolarité, l'éducation à l'alimentation, etc...

- La co-construction d'une **Charte de la vie scolaire**, document-cadre sur le rôle et les missions de chacun au sein des écoles : agents municipaux (ATSEM, agents d'entretien et de restauration, agents de jour) et personnels enseignants dont les directrices et directeurs exerçant une autorité fonctionnelle sur le temps scolaire.

- Des temps de **concertation sur le bâti scolaire** et les usages, avec les personnels enseignants et les agents municipaux à l'occasion des opérations structurantes de reconstruction ou restructuration d'écoles.

Toutes ces initiatives et actions enrichissent une relation de confiance et de qualité avec l'Education Nationale, l'implication des agents municipaux dans un projet de service global, une cohérence d'action avec les opérateurs périscolaires et un dialogue ouvert et apaisé avec les parents d'élèves.

Engager Tours dans la transition alimentaire bio et locale

La Ville de Tours a adopté une **stratégie alimentaire ambitieuse**, qui se traduit par un plan d'action en faveur d'une alimentation décarbonée, d'une gastronomie innovante et inclusive et d'une vision solidaire et démocratique de l'alimentation.

La **diversification des menus et la qualité des produits** et préparations, ainsi que la mise en place d'une tarification sociale, mise en place en deux étapes depuis 2022, contribuent à la forte fréquentation de la restauration scolaire municipale.

La **lutte contre le gaspillage alimentaire** et le tri des déchets constituent des enjeux forts donnant lieu à des **actions de sensibilisation sur le terrain** à destination des enfants et des professionnels.

A titre d'illustration, des tables de tri connectées sont opérationnelles dans quatre écoles depuis septembre 2023 et permettent de suivre les volumes quotidiens de biodéchets. Deux nouvelles tables seront installées en 2024.

Des actions pédagogiques sont également mises en œuvre dans ce domaine en particulier pendant la Semaine Européenne de réduction des déchets.

Par ailleurs, des **actions d'éducation à l'alimentation, à l'équilibre nutritionnel et au goût** seront poursuivies en 2024, notamment lors de temps forts comme la Semaine du



Enfants cantine © Ville de Tours

goût qui a donné lieu en 2023 à l'organisation de 34 ateliers différents au bénéfice de 157 classes.

Ce temps fort sera reconduit et enrichi. L'identification, a effectif constant, d'une fonction de conseiller culinaire permet depuis l'été 2023 d'organiser en interne des actions d'éducation à l'alimentation dans les écoles et les accueils de loisirs.

L'année 2023 a été marquée par la notification de **nouveaux marchés alimentaires** permettant de sécuriser les approvisionnements, de soutenir les filières locales en considérant les enjeux du bien-être animal et de la juste rémunération des producteurs tout en améliorant la qualité des denrées utilisées afin d'atteindre pleinement les cibles de la loi Egalim, soit 50% de produits sous signes de qualité dont 20% en bio.



L'augmentation du prix des denrées alimentaires liée à l'inflation élevée et constante et à l'achat de denrées de qualité, continuera de peser sur le budget de fonctionnement de la collectivité, malgré des actions proactives en dépenses et en recettes telles que la reprise de la livraison du pain en régie, la recherche de subventions nouvelles en fonctionnement via les dispositifs France Agrimer et la réduction du gaspillage à la source via notamment différentes mesures

techniques permettant l'ajustement des commandes au plus près des effectifs.

Projet majeur d'investissement, **la reconstruction de la cuisine centrale** (7 510 500 € de CP24) se poursuit conformément au programme avec les travaux de préparation (dépollution/démolition) du terrain situé rue de Suède, le lancement des marchés de travaux début 2024 consécutif à la délivrance du permis de construire fin 2023 et l'engagement en 2024 de tests opérationnels du déploiement des contenants réutilisables (démarche de réemploi). Grâce à une recherche active de co-financements, le projet de la cuisine centrale bénéficiera par ailleurs d'une subvention de 1 000 000 € au titre du fonds vert de l'Etat (volet reconversion de friches industrielles).

La direction de la petite enfance est associée au travail mené par la direction de l'éducation et de l'alimentation pour intégrer les **besoins spécifiques de l'alimentation des plus petits** (préparation, contenants et réchauffe).

Au niveau des **établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)**, la part du bio et du local est proposée de manière plus fréquente pour les repas et encore plus lors de la semaine du goût. Ainsi, le pain, les laitages et les compotes sont bio et ou local.

Améliorer l'accueil des jeunes enfants et augmenter le nombre de berceaux

Dans le cadre de sa politique petite enfance, la Ville développe les conditions d'un accueil de qualité pour les tout-petits et d'un accompagnement des familles.

Les grandes orientations en matière de petite enfance pour les 4 années à venir sont définies dans le Schéma directeur qui a été finalisé en 2023 et voté au Conseil Municipal du 2 octobre 2023.

La direction petite enfance s'attache au quotidien à l'amélioration des services rendus aux familles en portant une **attention particulière à la mixité sociale, à l'inclusion, à l'insertion sociale et professionnelle des parents**, par exemple via la participation au dispositif *Cité Educative* du Sanitas et aux actions du *Contrat d'Accueil et d'Intégration*, à leur accompagnement dans leur fonction parentale et à l'accueil d'enfants en situation de handicap (57 enfants diagnostiqués en 2023 et 96 enfants suivis). Afin de permettre d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, des moyens supplémentaires ont accompagné cette mobilisation (augmentation de 30% du bonus mixité sociale de la CAF et du bonus inclusion handicap).





Hallie-garderie des Fontaines © Ville de Tours - F. Lafite

Chaque année une enveloppe est dédiée pour financer divers travaux et interventions dans les structures d'accueil. De 0.914M€ en 2023, l'enveloppe a financé :

- Le lancement des **études de maîtrise d'œuvre de l'opération Merlusine** dans le quartier Maryse Bastié, avec le projet de reconstruction de la **crèche municipale Tonnellé et du multi-accueil Confetti**, dont la livraison est prévue en 2026. Cette opération prévoit une extension de capacité de sept places (300 000€ en 2024),
- Le financement à hauteur de 53 000€ du projet de rénovation du **multi-accueil Sitarine** de l'association Girardeau-Bastié. Il permettra la rénovation de la cuisine et la création de dortoirs pour accueillir des enfants en journée complète et de proposer des repas fournis par la structure,
- Suite au sinistre subi à la **crèche des Fontaines** fin juin 2023, 100 000€ de travaux ont été débloqués afin de sécuriser le site et permettre sa remise en état,
- Les travaux de **confortement de la crèche Paul Louis Courier** réalisés à l'été 2023, pour un montant de 375 000€,
- L'aménagement d'une salle de repos pour le personnel du Multi-Accueil Toulouse Lautrec,
- La fermeture et sécurisation du local poussette à la Ludothèque de la Rotonde nécessitant 33 000€ de travaux.

Afin de se conformer à la loi Norma (normes d'accueil applicables à la petite enfance), un **diagnostic bâtimentaire** sera réalisé sur les établissements d'accueil. En 2024, à chaque commande de nouvelle machine à laver, les structures Petite Enfance vont être équipées de rehausses pour favoriser l'ergonomie des postes de travail des agents techniques. Un projet sensoriel est mis en place afin de favoriser l'accueil des enfants atteints de troubles du comportement et du spectre autistique. Cela s'illustre concrètement par l'amé-

nagement d'une salle dédiée avec du matériel spécialement adapté pour aider au développement de ces enfants ou par l'acquisition de malles sensorielles, qui pourront être utilisées par plusieurs établissements, dans le cadre de la cité éducative notamment.

En matière de recettes, la CAF a revalorisé la Prestation de Service Unique (PSU) à hauteur de 6%, dégageant 500 000€ de recettes supplémentaires pour 2023, permettant notamment de pallier en partie les 169 000€ de pertes de subventions du Conseil Départemental.

La Direction Petite Enfance a intégré des clauses environnementales dans le renouvellement de ses marchés. Ainsi, 30% des couches fournies dans les établissements d'accueil sont des couches écologiques. Le lait infantile liquide et les petits pots fournis pour les repas d'urgence sont 100% bio.

L'attention portée à la qualité d'accueil passe par la systématisation de l'analyse des pratiques professionnelles, avec désormais deux intervenantes psychologues et l'organisation de nombreuses formations internes dispensées par les intervenantes de la Direction.

Par ailleurs, un travail avec la DRH est engagé sur la prévention de l'usure professionnelle des agents de la petite enfance.

En 2024, la Direction Petite Enfance consolidera son soutien aux partenaires associatifs avec une **enveloppe de subventions proposée à 466 000€**.

L'accueil familial sera conforté avec le **recrutement de deux assistantes maternelles** rattachées à la crèche familiale Monconseil (postes déjà ouverts au tableau des effectifs) et le poste de référent RH définitivement intégré.

La Ville soutient également la qualité de l'accueil individuel grâce aux ateliers d'échanges de pratiques organisés par le **Relais Petite Enfance et le soutien à la formation continue** en direction des assistantes maternelles indépendantes.

Faciliter le sport comme facteur d'inclusion

La Ville poursuit ses objectifs en faveur du sport comme facteur d'inclusion, en accompagnant les clubs du territoire, en mettant en œuvre un plan de rénovation de ses équipements sportifs, en développant des animations sportives et en menant une politique d'accueil des grandes manifestations et compétitions sportives.

Afin **d'accompagner les clubs sportifs dans leurs activités et projets**, la Ville prévoit en 2024 une enveloppe de subventions de 1 926 300 €.

Facteur d'inclusion, le sport représente également un levier pour accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) qui finance des **projets destinés aux personnes éloignées de l'emploi**, la Ville a octroyé en 2023 6 000 € au Elbaja Boxing Academy de Tours, au Touraine Basket Club et à Daytoursport. Ces aides seront reconduites à l'identique, à hauteur de 18 000€, en 2024.

De nombreux gymnases et équipements sportifs de la Ville sont historiquement dans un état dégradé. Le PPI construit en 2022 prévoit donc un volet dédié au sport, afin de **réhabiliter ou reconstruire les bâtiments vieillissants**, améliorer les conditions de pratique sportive et le confort des usagers.

De plus, rénover et construire de nouveaux équipements sportifs réduit les inégalités territoriales et sociales d'accès au sport.

À cet effet, plusieurs chantiers débuteront, sont en cours de réalisation ou se finaliseront en 2024 :

- **Le Patronage Laïque Paul Bert** devait déménager en 2023 sur le site rénové du stade Albert Camus, mais un important incendie a impacté le projet en avril dernier. Il faudra procéder, en 2024, à la dépollution du site. Si les expertises demandées après le sinistre le permettent, les travaux sur le bâtiment et les terrains de foot à 7 et de pétanque pourront être repris (représentant un budget global de 3,100 M€).

- **Les travaux du secteur patinoire**, au Centre Municipal des Sports se termineront en 2024 : une nouvelle salle d'activités sera livrée pour accueillir des activités ouvertes aux habitants du quartier ainsi qu'un réaménagement de l'accueil/ caisses, la mise en accessibilité et le changement des huisseries de la façade (2M€).

- **Les travaux d'extension et de rénovation du site du Hallebardier** dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du Sanitas (NPRU) débuteront en septembre 2024. (14,5M€)

- **Les travaux sur les installations footballistiques du Stade de la Vallée du Cher** se poursuivront : 100 000 € pour



la livraison du terrain gazonné n°12. Sont également prévus d'importants travaux de sécurisation du site (installation de caméras et pose de portiques).

- **Une aire de fitness couverte** (150 000 €) sera créée sur le site de l'Espace Loisirs Jeunes à Tours Nord dans le quartier prioritaire de l'Europe. Cet équipement destiné à des publics et des pratiques variés sera subventionné par l'agence nationale du sport (73 000 €).

D'autres travaux ont débuté à l'automne 2023 et se poursuivront en 2024

concernant la réfection de l'éclairage et la rénovation des 3 terrains de tennis A, B et C au Tennis Club de Tours (montant 2024 : 324 000 €), ainsi que le remplacement du contrôle d'accès de neuf gymnases situés à Tours Nord et Tours Centre.

Enfin, des études préparatoires et la consultation des entreprises seront engagées pour la **réalisation d'un skate park** à proximité du quartier des Deux Lions (0,6M€).

Le service des piscines et le service des animations sportives poursuivront en 2024 leurs activités auprès de publics variés.

En 2024, année olympique, de nombreuses animations seront organisées par la Direction des sports, en lien avec les clubs, auprès des scolaires autour de la **Semaine Olympique et Paralympique (du 2 au 6 avril) et de la Journée Olympique le 23 juin.**

Concernant les activités sportives, les éducateurs interviendront dans le cadre du **sport scolaire** dans les écoles primaires (13 000 élèves concernés en 2023), y compris dans le cadre du sport école adapté en lien avec des IME (150 élèves en 2023). Parmi les nombreuses activités proposées, l'apprentissage du vélo tiendra une nouvelle fois une place essentielle en généralisant le savoir rouler à vélo pour les élèves de CM2 (plus de 1 000 enfants en 2023).

Des **activités sportives municipales** tous publics seront aussi **proposées pour les jeunes** dans le cadre de l'**Eveil au sport** (96 enfants de moins de 4 à 6 ans), des mercredis du sport (120 enfants accueillis chaque semaine) et des stages Sport & vacances (700 enfants en 2023) et **pour les adultes** : le sport santé/senior en partenariat avec les piscines (succès des activités d'aquaforme et d'aquabike - 7 545 entrées en 2023).

La ville poursuivra en outre ses collaborations avec ses partenaires santé dans l'accompagnement de personnes souffrant de pathologies diverses (cancers, diabètes... - environ 100 personnes accompagnées en 2023).

Enfin, le service organisera à nouveau diverses animations dans les quartiers (Sanitas, Halle de la Rotonde, complexe sportif des Tourettes).

Des animations destinées aux familles sont également organisées sur une douzaine de week-ends. Gratuites et ouvertes à tous sans conditions, elles ont pour objet de faire découvrir un sport, des clubs locaux, rassembler des publics venus de tous horizons et animer le territoire.

Les équipes de Maîtres Nageurs Sauveteurs continueront l'**apprentissage de la natation** en temps scolaire (200 classes accueillies soit 4 500 élèves en 2023), périscolaire et extrascolaire, notamment dans le cadre de l'activité « J'apprends à nager » (545 inscrits en 2023).

A noter que le dispositif d'**aisance aquatique**, permettant à des classes de maternelles issues des quartiers prioritaires d'appréhender le milieu aquatique et inscrit dans le projet départemental de natation 2022-2025, sera reconduit. La ville devrait par ailleurs accueillir en juin 2024 la deuxième formation d'encadrants Aisance Aquatique à destination de professionnels (une vingtaine d'agents formés provenant de 5 collectivités différentes).



Rives du Cher © Ville de Tours - F. Laifre

Afin de vivre la Ville autrement par le sport, la collectivité développe et soutient **la pratique sportive libre**, à travers des dispositifs accessibles et gratuits, p.ex. des cheminements de course à pied (Tours Circuits). Elle travaille également à un programme d'activités pour rapprocher les jeunes du patrimoine fluvial (« Droit à la Loire ») et lié à la vie du fleuve (bivouac, navigation, pratique sportive libre...).

Le sport reposant sur un socle de valeurs et de vertus, telles que l'effort et la solidarité, lui donner de la visibilité par le biais d'évènements majeurs renforce le tissu social local.

Dans le cadre de sa politique d'accueil des manifestations et com-

pétitions sportives, la Ville de Tours organisera et apportera son soutien en 2024 à plusieurs évènements fédérateurs tels que :

- La Nuit des Titans au Centre Municipal des Sports, le 3 février 2024,
- La course cycliste de la Roue Tourangelle, le 24 mars 2024,
- L'Howard Hinton Sevens, tournoi de rugby international à 7, du 24 au 26 mai 2024,
- Le triathlon Tours'N'Man, le 9 juin 2024,
- Le Marathon et les 10 & 20 km de Tours, le 22 septembre 2024.

Soutenir le Sport de haut niveau

La Ville soutient le sport de haut niveau via la construction et la modernisation de ses équipements sportifs afin de permettre aux clubs une pratique sportive dans de bonnes conditions. Elle développe également la politique d'accueil de grandes compétitions sportives et apporte un soutien financier via des contrats de prestations et/ou subventions de mission d'intérêt général aux clubs professionnels, ambassadeurs de notre territoire.

Dans le cadre des **jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**, la Ville de Tours a proposé sa candidature en tant que Centre de préparation aux jeux pour 11 de ses sites sportifs. Elle pourra alors accueillir plusieurs délégations en amont de l'ouverture du village olympique afin de leur permettre de se préparer au plus proche des conditions qui seront les leurs pendant les jeux.

Des contacts avancés ont été pris pour accueillir notamment des équipes de rugby à 7 sur le site de la Chambrierie ou encore une délégation de volleyball dans la salle Grenon au Centre Municipal des Sports.

Accompagner et recevoir sur son territoire un grand évènement sportif, c'est construire l'image d'une Ville rayonnante et dynamique, positionner la cité sur le territoire national et sur la carte du monde.

La Ville de Tours est historiquement liée à des grandes manifestations sportives comme l'arrivée de la **course cycliste du Paris-Tours**. Organisée le 6 octobre 2024, cette course professionnelle est inscrite au calendrier de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et fera l'objet d'un achat de prestation dans le cadre d'un marché public à hauteur de 168 600 €.

Afin d'accompagner l'excellence sportive, la Ville **participe au développement du sport de haut niveau** en accompagnant financièrement les clubs professionnels.

La Ville a octroyé en 2023 :

- Au Tours Volley Ball, 160 000 € pour le contrat de prestations et 245 000 € en missions d'intérêt général (MIG) sur des actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale.
- Au Tours Métropole Basket, 80 000 € au titre des MIG et 80 000 € en contrat de prestations.
- Au club de Hockey des Remparts de Tours, une subvention de fonctionnement de 120 000 €.

En 2024, la Ville poursuivra son soutien financier aux clubs professionnels et au sport de haut niveau.



Rives du Cher © Ville de Tours - F. Lafite

Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble

La municipalité porte la démocratie permanente où chaque habitante et habitant peut s'engager et participer à la construction de sa Ville, dans un dialogue constant entre les concitoyens et les élus. Le pacte démocratique peut ainsi trouver une vitalité nouvelle, dans un esprit de confiance partagée. La citoyenneté au quotidien, c'est aussi la capacité de s'appuyer sur des services publics de proximité, le dynamisme du tissu associatif tourangeau, ainsi que sur l'action des forces de prévention et de sécurité au service de la tranquillité publique et du vivre ensemble.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

Fonctionnement

20,145 M€
en dépenses
(BP 2023 à 19,964 M€)

0,702 M€
en recettes
(BP 2023 à 0,621 M€)

Investissement

0,958 M€
en dépenses
(BP 2023 à 0,994 M€)

0,029 M€
en recettes
(BP 2023 à 0 M€)

Programmes - BP 2024 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
P10 Faire vivre la co-construction et les instances de la démocratie permanente	5,202	4,886	0,253	0,307	0,338	0,487	0,000	0,000
P20 Soutenir la vie associative au service de l'implication citoyenne et des politiques publiques municipales	0,330	0,331	0,000	0,004	0,002	0,044	0,000	0,000
P30 Pour des services publics de proximité, en accompagnement des citoyens tout au long de la vie	4,236	4,332	0,368	0,391	0,092	0,033	0,000	0,023
P40 La prévention et la tranquillité publique au service du vivre ensemble	10,197	10,595	0,000	0,000	0,561	0,395	0,000	0,006
TOTAL M20	19,964	20,145	0,621	0,702	0,994	0,958	0,000	0,029

Faire vivre la co-construction et les instances de démocratie permanente

Depuis plus de deux ans, la Ville de Tours met en place sa nouvelle politique de démocratie permanente à travers une cinquantaine de dispositifs participatifs existants et l'implication des Tourangelles et des Tourangeaux dans les grands et petits projets qui les concernent.

En 2024, la Ville poursuit son **action pour faire émerger et accompagner les initiatives citoyennes**.

Cette année sera notamment consacrée à la **mise en œuvre de la réforme du Conseil municipal des jeunes**, adoptée au Conseil municipal de décembre 2023.

Créé en 2016, le Conseil municipal des jeunes (CMJ) était ouvert à tous les collèges de Tours. Or, depuis plusieurs années, il a vu sa fréquentation baisser. Afin de redynamiser ce dispositif dédié à la participation des jeunes, une réforme a été travaillée en 2023 par la Ville en lien avec les parties prenantes (notamment les jeunes du CMJ et des lycéens).

Les principales évolutions de cette réforme portent sur le nom de la nouvelle instance (« Assemblée des jeunes citoyennes et citoyens » - AJC), un allongement de la tranche d'âge (de 13 à 18 ans) et les modalités de participation : ainsi, il sera fait appel au volontariat au lieu d'organiser des élections dans les collèges. Le budget qui lui est consacré sera maintenu en 2024.

En 2023, la Ville a organisé la **deuxième édition de son budget participatif**. Dotée d'une enveloppe de 700 000€, les 15 projets lauréats ont été dévoilés en octobre, après la phase de vote pendant laquelle plus de 6 200 votes ont été exprimés. Ces projets seront progressivement mis en œuvre à partir de 2024. La Ville poursuivra également la réalisation des projets de la première édition de 2022 et préparera le lancement du 3^e budget participatif.

Mises en place en 2023, **les 5 Assemblées de Tours** poursuivront leur action en 2024. Ces instances de participation disposeront d'un budget dédié en fonctionnement (8 000€) et en investissement (60 000€).

Enfin, la Ville accompagnera la prise en main par les habitants de ces dispositifs en lançant en 2024 un **programme de formations citoyennes** (6 000€).



Assemblée Tours Centre-Est © Ville de Tours

Soutenir la vie associative au service de l'implication citoyenne et des politiques publiques municipales

Les associations constituent un maillon important de l'action publique et un vecteur de cohésion et innovation sociales. Notre ville accueille un tissu associatif d'une grande diversité et vitalité, porté par la mobilisation et l'engagement de nombreux bénévoles.

Pour accompagner les acteurs associatifs, la collectivité dispose d'un service dédié ; elle soutient financièrement les projets, manifestations et actions et développe des services à destination des associations à l'instar d'une offre de formations, d'ateliers ou de conférences, ou du portail des associations avec l'annuaire et le dépôt des demandes de subventions.

Chaque année, la Ville organise l'évènement « **Tours en fête** », le rendez-vous de rentrée qui met à l'honneur, depuis 2022, l'ensemble des clubs sportifs et des associations. L'occasion, pour les associations, de mettre en valeur leurs activités et de démontrer la diversité de l'offre sportive, culturelle, ou de loisirs proposée aux Tourangelles et Tourangeaux.



Tours en Fête © Ville de Tours - F. Laflite

Pour accompagner les acteurs associatifs, le service de vie associative propose des conférences ou ateliers. La Maison des associations est reconnue comme guichet Guid'Asso dont les missions sont d'informer, conseiller et orienter les bénévoles et leurs associations, et elle s'implique dans le réseau national des maisons des associations.

Pour accompagner et soutenir le tissu associatif, la Ville maintient **un haut niveau des subventions en 2024** (7,6 millions d'euros) et continuera de renforcer les services à sa destination : la Maison des associations lancera notamment un programme renforcé de formation pour les acteurs associatifs.

Pour des services publics de proximité, en accompagnement des citoyens tout au long de la vie

Inaugurée en décembre, la **Maison de la justice et du droit** installée dans le quartier des Rives du Cher, mail Georges Braque, permet désormais un accès facilité aux services qui y sont proposés. Unique sur le département, cette structure résulte d'un partenariat entre le tribunal judiciaire, la préfecture, la ville de Tours, l'ordre des avocats du barreau de Tours et l'association France Victimes 37.



Maison de la Justice © Ville de Tours

La Ville met à disposition à titre gracieux les locaux permettant d'accueillir au quotidien les citoyens faisant face p.ex. à un problème familial, un litige avec son employeur, un conflit avec le propriétaire de son logement, une difficulté avec une administration, Accessible gratuitement à toutes et tous, la Maison de la justice et du droit assure une présence judiciaire de proximité qui permet aux citoyens d'être informés de leurs droits et de les faire valoir.

Les services de l'Etat Civil, de l'administration générale et des cimetières sont assurés en mairie centrale, ainsi que dans les mairies de quartier qui permettent aux citoyens un accès aux services publics de proximité et d'accomplir des démarches administratives au plus proche de chez eux. La Ville assure également un **service d'accès aux droits par l'intermédiaire** de plusieurs structures (Espace France Service, Maison de la Réussite...).

En 2024, la Ville poursuit son action en faveur de l'accès aux droits. Elle développera tout particulièrement une

action à destination des élèves adolescents décrocheurs ou en risque de le devenir. Cette action intitulée « Raccroche ton collègue », ainsi qu'un dispositif renforcé d'aide aux devoirs, seront financés à hauteur de 37 500€ dans le cadre du programme de Cité éducative, cofinancé par ailleurs par la Ville.

De plus, l'**Espace France Service** dans le quartier de l'Europe accompagne les citoyens dans leurs démarches administratives dématérialisées (3 014 démarches en 2023). La **Maison de la Réussite** dans le quartier du Sanitas accompagne les citoyens et les jeunes dans l'accès aux droits et le soutien scolaire.

Commune de naissance, la Ville enregistre une moyenne annuelle de

3 600 naissances, principalement dans l'antenne de l'état-civil, installée à la maternité du CHRU Bretonneau.

Dans un contexte de sortie de la crise sanitaire, la Ville avait mis en place en 2022 un Centre temporaire d'accueil de délivrances des cartes d'identité et de passeport, en partenariat avec l'État pour répondre à l'afflux des demandes. La réorganisation qui a suivi a également permis d'optimiser le nombre de dossiers instruits et d'augmenter le volume de prises de rendez-vous.

Dotée depuis juillet 2022 d'une 7^e station d'enregistrement de demande de carte d'identité ou de passeport, les services accueillent tous les mois, sur rendez-vous,

5 000 usagers pour les dépôts et les retraits de leurs titres d'identité.

La Ville poursuivra également en 2024 la tradition des parrainages républicains qui permettent à accueillir symboliquement les personnes sans papier au sein de notre société, et faciliter leurs démarches administratives par la suite.

La Ville développe des outils permettant de **faciliter et fluidifier les échanges avec les usagers** afin de mieux répondre à leurs attentes. Ainsi, le service des cimetières met à disposition des familles un portail internet permettant d'accéder à tous les renseignements utiles sur leurs concessions (validité, tarifs et règlement en vigueur).

Par ailleurs, avec la mise en place du nouveau site internet, l'accès à des démarches en ligne est facilité et son accessibilité améliorée.

La prévention et la tranquillité publique au service du vivre ensemble

En matière de tranquillité publique, la Ville agit de manière partenariale aux côtés des autres acteurs institutionnels de la sécurité et la prévention, des acteurs sociaux et associatifs. Sa politique s'appuie en premier lieu sur la **police municipale, qui intervient 7 jours/7** et en continu sur l'ensemble des quartiers, au service de la population et du vivre ensemble. La Ville met les moyens pour renforcer la prise en charge des demandes des administrés, et conforter les missions de proximité des agents sur la voie publique.

La direction de la tranquillité publique de Tours (DTP), créée en 2023, s'articule autour de 3 pôles majeurs : le pôle police municipale, le pôle administratif et financier, et le pôle prévention. Ce dernier coordonne en particulier le travail du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et les actions partenariales (BP 2024 à 0,133 M€ en dépenses d'investissement).

La priorité de la police municipale est d'**occuper le terrain dans tous les quartiers de la Ville et de se rendre visible et disponible pour les habitants et usagers**. Les patrouilles pédestres ou à VTT permettent notamment une interaction plus facile avec la population. Pour renforcer ce lien de proximité, **un poste mobile** a été déployé dès 2022 sur les marchés de la Ville. Cette action a depuis été reconduite, en incluant d'autres formes d'installation du poste mobile, plus ponctuelles. Les « **cafés citoyens** », points de rencontre et de lien avec les

habitants, ont également été déployés sur les différents quartiers de la Ville, en partenariat avec la police nationale. Un chalet de Noël attribué à la police municipale, pour la première fois en 2023, a permis d'entrer en contact avec les habitants de façon innovante. Les policiers ont échangé, à tour de rôle, avec les administrés et les touristes, en présence d'acteurs institutionnels et du tissu associatif, sur différentes thématiques (prévention des conduites addictives, lutte contre les violences faites aux femmes, partage de l'espace public, etc.).

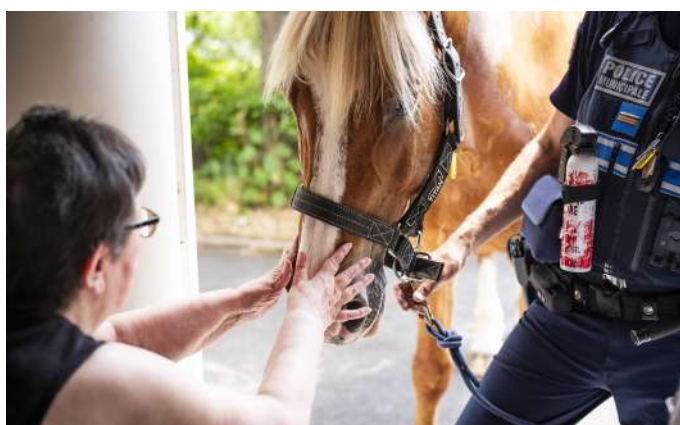
L'ilotage dans les quartiers reste l'ADN de la police municipale, puisque **3 postes de quartiers** comportant chacun 10 à 12 personnels, sont chargés de patrouiller au cœur de ces découpages géographiques, d'en connaître en profondeur la population et de remonter les informations importantes et/ou sensibles afin notamment d'alimenter les GPO (groupes de partenariat opérationnel), tout en agissant directement sur les signalements qui parviennent à la police nationale, en synergie avec les établissements scolaires, les bailleurs ou le milieu associatif.

Par ailleurs, la constance des efforts en termes de recrutement permettra de **disposer en 2024 de 93 agents en tenue**.

Le partenariat entre les polices municipale et nationale se traduit par une collaboration quotidienne, permettant à chacun d'agir en complémentarité. A titre d'exemple, plusieurs opérations anti-stupéfiants ou anti-rodéos urbains sont organisées chaque semaine, sous l'égide de la procureure de la République, et avec une articulation fine sur le terrain entre la police nationale et municipale, via la convention de coordination. La Ville a signé avec l'État un **contrat de sécurité intégré**.



Police Municipale marché © Ville de Tours



Brigade equestre Ermitage © Ville de Tours - F. Lafite



Brigade cynophile PM © Ville de Tours - F. Lafite

Ce nouvel outil partenarial repose sur un diagnostic partagé, portant sur différents domaines : sécurité intérieure, justice, prévention de la délinquance, sécurité dans les transports, éducation et lutte contre la radicalisation et le séparatisme. L'objectif est de renforcer les coopérations et les engagements réciproques entre l'État et les collectivités territoriales dans les domaines de la sécurité du quotidien, la justice de proximité et l'aide aux victimes.

Cette proximité et ce partenariat avec la police nationale s'inscrivent également dans **une présence visible** auprès des commerces, des écoles, et à travers l'organisation d'opérations de contrôle ciblées visant notamment des infractions au code de la route.

Fin juin 2023, les émeutes urbaines ont mis à contribution de manière marquée les effectifs de police municipale et ceux du centre de supervision urbain. Dans une synergie remarquée, les différents acteurs de sécurité intérieure ont concouru à **préserver l'ordre public et les bâtiments communaux**. Enfin, le **conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance**, rattaché désormais à la DTP, centralise les actions de prévention déjà existantes, et en organise de nouvelles.

Les secteurs des Halles, du Vieux Tours et Colbert-Cathédrale concentrent les restaurants, bars et lieux festifs. **La mise en place d'un Conseil de la Nuit** permettra de réunir l'ensemble des parties prenantes (municipalité, riverains, associations, représentants des commerçants, forces de l'ordre...) afin de traiter dans un cadre collectif les questions de tranquillité, des déplacements, des activités commerciales et les besoins des habitants du secteur.

Durant l'été, le poste de sécurité de l'Hôtel de Ville a rejoint la DTP. En effet, les similitudes de missions, de procédures et de matériels mis en œuvre incitaient à ce rapprochement, qui a permis fin 2023 de faire bénéficier aux agents d'une main courante modernisée dans le cadre de la mise en place de la nouvelle version du système d'information, outil métier de la Police Municipale.

En ce qui concerne le volet de la **pacification de l'espace public**, notamment pour protéger les usagers les plus vulnérables, la vocation première de la Brigade de Mobilité Urbaine (BMU) est de contrôler et de verbaliser le stationnement gênant et très gênant qui empiète sur les zones dédiées aux piétons, aux cyclistes, aux personnes à mobilité réduite, aux services de secours etc. Ainsi, les agents de la BMU ont pour mission de veiller au respect de l'interdiction de stationner sur les passages protégés, sur les trottoirs, les pistes cyclables, les places réservées PMR (Personnes à Mobilité Réduite), les espaces de livraison, et dans les aires piétonnes. Il s'agit, en définitive, de faire respecter la place attribuée à chaque usager, dans un esprit de partage de l'espace public plus apaisé.

Les agents de la BMU concourent également à **modérer les comportements aux abords des établissements**

scolaires, en complément ou en remplacement des auxiliaires de quartier dont c'est la mission unique. Plus de 50 écoles sont ainsi surveillées, plusieurs fois par jour.

Enfin, le **Centre de Supervision Urbain (CSU)** supervise les 174 caméras de voie publique et les 222 caméras installées dans et autour des bâtiments municipaux. 24h/24 et 7J/7, 12 opérateurs appuient les équipes de terrain en sécurisant l'espace public, les événements de voie publique (manifestations, festivités) et peuvent apporter, sur sollicitation, des images aux enquêteurs de police judiciaire afin d'étayer les procédures. Ainsi, près de 450 réquisitions ont été effectuées sur 2023 à destination de la justice, correspondant à plus de 1 800 heures de vidéo.

La tranquillité publique et le vivre ensemble s'appuient également sur une politique de **prévention par la médiation**, qui s'est concrétisée en 2022 par la mise en place d'un service de médiation de 12 personnes sur les quartiers Maryse Bastié et Sanitas, porté par l'association Régie Plus. Les médiateurs de « Tours de quartier » exercent une mission de tranquillité publique et de veille sociale en partenariat étroit avec les autres acteurs de ces secteurs. En 2024, la Ville contribuera à hauteur de 70 000 € au dispositif.

Le secours à la population est une mission de **l'unité de Sécurité Civile Urbaine**, équipée pour des interventions de premier niveau en cas de survenance d'un risque majeur (tel l'accueil temporaire de la population en cas d'inondation...). Au quotidien, cette unité assure les postes de secours liés aux manifestations événementielles organisées par la Ville, effectue la maintenance des extincteurs et des défibrillateurs situés dans les structures municipales et dispense les formations nécessaires au personnel sur la protection incendie et les premiers secours.

En matière de sécurité civile, la ville de Tours est également dotée d'un **réseau communal d'alerte à la population** constitué de 10 sirènes installées et renouvelées progressivement depuis 2020. Une sirène reste à remplacer pour un budget de 35 k€.

Le contingent versé par la Ville pour le fonctionnement du SDIS au titre de 2024 est de



3,230 M€

de 0,151 M€ soit **+4,9%** par rapport à 2023,

étant rappelé que cette compétence est inscrite dans les statuts de la Métropole.

Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde

La culture, les arts, les sciences et le patrimoine contribuent à créer le sentiment d'appartenir à une même communauté humaine. Ce sont des vecteurs de lien social, d'émancipation, d'innovation, ainsi que de rayonnement régional, national voire international. La culture est un bien commun et un droit pour chacun. La municipalité porte une vision émancipatrice de la politique culturelle, avec comme priorité de faire vivre les droits culturels, visant à la fois à garantir les conditions d'accès aux différentes expressions culturelles par le plus grand nombre, la possibilité de participer pleinement à la vie culturelle du territoire, ainsi qu'un soutien à l'éducation populaire.

Un autre axe important de la politique culturelle est constitué de l'aide aux équipes artistiques, aides au fonctionnement, à la création et à la diffusion artistique.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

Fonctionnement

25,473 M€
en dépenses
(BP 2023 à 25,515 M€)

3,582 M€
en recettes
(BP 2023 à 3,413 M€)

Investissement

2,107 M€
en dépenses
(BP 2023 à 3,364 M€)

0,225 M€
en recettes
(BP 2023 à 0,378 M€)

Programmes - BP 2024 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
P10 Développer les pratiques artistiques à tout âge	6,274	6,104	1,515	1,601	0,790	0,965	0,000	0,000
P20 Créer du lien entre les artistes et les habitants	0,000	0,000	0,000	0,000	0,077	0,030	0,000	0,000
P30 Favoriser et soutenir la culture populaire	10,986	11,150	1,737	1,804	2,067	0,853	0,378	0,225
P40 Favoriser le développement de l'écosystème culturel	6,755	6,706	0,061	0,066	0,108	0,015	0,000	0,000
P50 Valoriser les archives et le patrimoine de la Ville	1,138	1,220	0,095	0,111	0,319	0,244	0,000	0,000
P60 Ancrer la Ville dans une dynamique internationale	0,361	0,294	0,005	0,000	0,004	0,000	0,000	0,000
TOTAL M30	25,515	25,473	3,413	3,582	3,364	2,107	0,378	0,225

Développer les pratiques artistiques à tout âge

L'offre de pratique artistique se diversifie auprès des habitants afin de développer leur sensibilité à l'art et tendre vers l'émancipation de tous dans le cadre de l'expression des droits culturels. La ville agit via ses établissements culturels afin de proposer des pratiques artistiques à tout âge, elle intervient dans les crèches et les écoles pour proposer aux enfants d'expérimenter la création culturelle, ou pour encourager les nouvelles disciplines sur le territoire. **Une politique tarifaire adaptée** permet un accès aux populations les plus modestes.

L'offre culturelle proposée par la ville s'adresse au plus grand nombre. Afin de faciliter l'accès aux établissements culturels, des abonnements gratuits pour les plus jeunes et les - de 26 ans, ainsi que des abonnements annuels très intéressants sont poursuivis, en complément de tarifs favorables aux jeunes, aux publics éloignés ou en situation de handicap.

A titre d'exemple, la refonte, à la rentrée 2023, de la grille tarifaire basée sur le quotient familial au conservatoire à rayonnement régional permet d'appliquer une tarification qui tient davantage compte des revenus des familles. L'Opéra de Tours propose désormais un « tarif solidarité » pour les publics disposant de peu de ressources.

La ville agit via ses établissements culturels afin de proposer des **pratiques artistiques à tout âge**, elle intervient dans les crèches et les écoles pour proposer aux enfants d'expérimenter la création artistique avec des intervenants professionnels ou pour encourager des expressions artistiques sous représentées.

Le nouveau programme du CCNT laisse entrevoir la possibilité de lancer le concours de maîtrise d'œuvre en 2024, dès lors que les partenaires l'auront validé.

Ainsi, des **actions d'éducation artistique et culturelle** hors temps scolaire sont proposés dans les établissements municipaux. Sous l'impulsion d'une musicienne intervenante de la culture et de la musicienne de la direction petite enfance, de nombreux projets sont développés avec l'aide de



Chorale & Maitrise Populaire © Ville de Tours - F. Laiffe

partenaires dans les établissements socio-culturels, d'accueil du jeune enfant, auprès des familles.

Par ailleurs, des ateliers de pratiques artistiques permettent de toucher des publics de tous âges.

Le rôle social des bibliothèques est incontournable pour présenter une offre facile d'accès et riche. Service public de proximité, elle permettent un accès à une offre culturelle au plus près des quartiers. 330K€ sont prévus en 2024 pour les acquisitions d'œuvres dans les bibliothèques. Après la mise en place d'un nouveau système informatique en 2023, le prêt des documents a été simplifié, p.ex. des boîtes de retour de prêts ont été créées pour un service disponible 24h/24. De nombreuses animations et actions permettent de toucher des publics variés, et de renforcer des liens avec d'autres acteurs culturels du territoire.

Sur le **volet Opéra solidaire**, après la création de la Chorale Populaire en 2022 et de la Maitrise Populaire en 2023, le Grand Théâtre complète son offre au grand public en 2024 avec la création d'un Orchestre Populaire ouvert aux musiciens amateurs (110 candidatures reçues, 60 ont été retenues, âgées de 16 à 72 ans).

L'ensemble du Grand Théâtre est désormais classé monument historique, ce qui permettra par la suite d'obtenir des financements plus importants pour les travaux de rénovation du bâtiment.



Chorale Populaire © Ville de Tours - F. Laiffe



Bibliothèque centrale © Ville de Tours - F. Laiffe

Créer du lien entre les artistes et les habitants

L'éducation artistique et culturelle favorise la co-construction des projets entre les enseignants, les artistes et les professionnels de la culture sur tout le territoire faisant lien entre la proposition pédagogique et artistique de compagnies et le projet des enseignants et des élèves.

Les interventions d'artistes dans l'espace public permettent également d'offrir aux habitants une offre accessible et gratuite en lien direct avec les artistes. Une attention aux lieux de proximité, d'échanges et de vie culturelle est portée par la Ville.

L'éducation artistique et culturelle se poursuivra en 2024 pour faire bénéficier aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Tours d'un parcours cohérent mettant en relation par la pratique un artiste avec un projet scolaire. Ainsi, le dispositif **Les arts à l'école** se renforcera notamment grâce aux parcours artistiques croisés dans les établissements permettant de toucher 56 classes en 2024 contre 39 en 2023, pour 16 parcours en 2024 contre 12 en 2023.

Le projet **Jeune Public proposera en avril 2024 un temps fort**, dans la lancée des échanges professionnels initiés en janvier 2023, autour de l'éveil culturel des très jeunes enfants (0-3 ans).

Le Chœur de l'Opéra renforcera sa présence en dehors des murs du Grand Théâtre pour rencontrer d'autres publics.

Par ailleurs, l'espace public est investi par les projets associatifs et manifestations soutenues par la Ville de Tours dans le cadre de l'aide à la création et à la diffusion, ou l'aide en subventions.

D'autres projets, notamment autour du street art se poursuivront en 2024.

Depuis 2023, **Tours sur Loire** déploie une programmation artistique et culturelle au-delà de son historique et investit l'espace public dans différents quartiers de la ville pour proposer un autre visage de la ville l'été.



Parcours Molière © Ville de Tours - F. Lafite



EAC école Croix Pasquier © Ville de Tours - F. Lafite

Consolider et accompagner l'écosystème culturel

La Ville apporte un soutien important à la **création artistique** locale par différents biais afin de garantir l'expression de la diversité des expressions esthétiques : subventionnement et accompagnement des projets des associations et acteurs culturels, aide en résidence, accès aux salles municipales pour les temps de création, etc.

La Direction des Affaires Culturelles **poursuit son rôle d'accompagnement des acteurs culturels et des équipes artistiques**, des manifestations et lieux de diffusion sur le territoire à hauteur de 1,710 M€ (5,430 M€ de subventions en 2024 dont 3,720 M€ pour le Grand Théâtre en hausse de 100 000 € par rapport à 2023), par des moyens matériels, logistiques ou financiers, des conseils, divers traitements d'autorisations institutionnelles...

L'espace Ockeghem innove avec la délivrance en 2024 de bourses pour l'accueil de résidences artistiques, rejoignant

depuis peu dans cette mission la salle Jacques Villeret pour le jeune public. Une attention est accordée aux projets sur les plans de l'égalité femmes-hommes, ainsi qu'à un équilibre de représentation des genres artistiques et à l'intégration des critères d'éco-responsabilité dans l'attribution des subventions. La Ville de Tours organisera la 3^e édition de sa « **Rentrée culturelle** » avec une orientation affirmée vers les publics et la mise en valeur de la richesse de l'offre culturelle des acteurs du territoire.

Constitué de 36 membres tirés au sort sur les listes électorales, le **Comité citoyen pour la culture à Tours** rassemble des habitants aux profils variés en termes d'âge, de genre, de quartiers d'implantation, de pratiques culturelles... dans le cadre d'une concertation qui a pour objectif d'intégrer les citoyens dans la réflexion sur la politique d'ouverture plus grande des établissements culturels municipaux aux habitants. Sur 2024, plusieurs rencontres seront organisées pour échanger sur des thématiques précises. Une démarche de rencontre et de réflexion professionnelle entre les principaux acteurs du tissu culturel tourangeau sera notamment mise en place.

Engager pleinement la transformation écologique de l'action culturelle municipale

La culture est à la fois un support pour la compréhension des enjeux écologiques et pour accompagner les évolutions sociales nécessaires, ainsi qu'un secteur consomma-

teur de ressources, voire émetteur de gaz à effet de serre, etc. Sur ces deux volets, la ville va engager pleinement des actions en 2024 : travail sur les déplacements des visiteurs / spectateurs pour un moindre impact (les déplacements étant en général le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre des salles de spectacle et des musées), travail sur les déplacements des œuvres, sur la consommation énergétique des équipements, etc.

Valoriser les archives et le patrimoine de la Ville

Le projet culturel de la Ville de Tours intègre la valorisation du patrimoine pour favoriser l'attractivité du territoire et l'accès aux sites architecturaux et patrimoniaux. De nombreuses manifestations contribuent à une démarche de diffusion de l'histoire et de la mémoire de la Ville.

Gestionnaire du label Ville d'Art et d'Histoire, le service de l'animation du patrimoine développe un programme d'activités de valorisation, d'animation du patrimoine et du cadre de vie de Tours.

Détentrice de la mémoire institutionnelle de la Ville de Tours, **les archives municipales** collectent, organisent, conservent et diffusent toutes les formes de support rattachant cette mémoire. Les équipes de la Ville accompagneront les groupes « **Mémoires des quartiers** » dans différentes instances de la démocratie permanente. Plus particulièrement dans ce domaine, les archives municipales engageront en 2024 un important travail



Caesardunum © Ville de Tours - F. Lafite



Caesarodunum © Ville de Tours - F. Laffie

de structuration de la mémoire des quartiers sur la période contemporaine qui aboutira en 2025 à une exposition et une publication.

Les archives municipales favorisent les recherches historiques, et les projets universitaires. Le service continuera à apporter son concours scientifique aux sociétés savantes locales (société archéologique de Touraine, l'académie de Touraine, le centre généalogique de Touraine...).

Les archives municipales poursuivront **l'animation du cycle de conférences des « Jeudis de l'histoire et du Patrimoine »**. Il marquera la commémoration d'évènements historiques tels le quatre-vingtième anniversaire de la Libération de 1944.

Investies dans l'utilisation des moyens numériques, elles participent activement à la mise en place d'un système d'archivage électronique, en partenariat avec d'autres collectivités territoriales (Métropole, Département, Région).

Le service de l'animation du patrimoine **met en œuvre un programme pédagogique** permettant à chacun.e d'apprendre, partager et s'approprier le patrimoine local. Principalement destiné aux habitants, il participe au développement de l'offre culturelle et touristique du territoire. Dans ce cadre et en partenariat avec l'Office de Tourisme Tours Val de Loire, il conçoit et coordonne chaque année une programmation d'environ 220 visites guidées commercialisées pour le public individuel. Il contribue également à l'enrichissement de l'offre destinée aux groupes.

Pour l'année 2024, la programmation de ces sites sera reconduite : visites guidées, visites dégustations, ateliers jeune public, escape game. **Sur le site de Marmoutier**, les soirées astronomies ainsi que les visites des cavités qui ont connu un succès notoire seront également reconduites. Action emblématique de découverte du patrimoine, la **4^e édition de l'événement Caesarodunum**, grande reconstitution historique vivante présentant la vie quotidienne et militaire à l'époque gallo-romaine, sera programmée les 24 et 25 août. Depuis sa création en 2021, la manifestation enregistre chaque année une fréquentation croissante, avec un record de 6 000 visiteurs pour l'édition 2023. Les initiatives en faveur de la transition écologique, menées en 2023 seront poursuivies et amplifiées pour concilier accueil d'un public nombreux et impact positif sur l'environnement.

Le travail pour la création du **Centre d'Interprétation de l'architecture et du Patrimoine** se poursuivra avec les études de conception d'architecture et de scénographie. Le projet scientifique et culturel (PSC), adopté en conseil municipal de décembre 2023, constituera la base pour l'évolution de l'espace de préfiguration du CIAP. Le PSC pose les bases et les premières réflexions de la future programmation du CIAP (conférences, expositions temporaires, etc), sur les jours et les horaires d'ouverture de l'établissement, les enjeux, besoins et principes des espaces d'accueil ainsi que les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre. A terme, le CIAP prendra place au Logis des Gouverneurs, dans un espace de plus 1 100 m².

Ancrer la Ville dans une dynamique internationale

Forte d'une histoire particulièrement dense et de nombreux partenariats à l'international avec les relations très soutenues en Europe et au-delà, la Ville de Tours a pu en 2023 mettre en œuvre de façon très active des actions à l'international.

L'année 2023 a été l'occasion de **mettre en valeur nos partenariats autour d'évènements** grand public, tels que la Foire de Tours en présence de Suwon (Corée) ou de la journée Le Jardin Botanique aux couleurs du Japon, pour célébrer le 35ème anniversaire du jumelage avec Takamatsu. La Ville de Tours a par ailleurs été mise à l'honneur lors du Festival gastronomique D*NA de Dénia.

Cet ancrage de la Ville à l'international en lien étroit avec les citoyens s'est aussi incarné dans **le projet EGALES**, qui a réuni des acteurs associatifs et institutionnels de Tours et de Port-Bouët (Côte d'Ivoire) autour de la cause de l'égalité femmes / hommes et de la lutte contre les violences de genre.

En 2024, il est essentiel de poursuivre ce travail, **en renforçant le réseau international** pour donner de la visibilité à l'action municipale et de la lisibilité pour valoriser les expériences et les expertises de la Ville. Cet engagement continuera à se traduire

par une représentation au sein de réseaux de villes et de collectivités locales à l'échelle européenne et internationale. Les adhésions à l'ensemble de ces réseaux nécessiteront de consacrer une enveloppe de l'ordre de 20 000 €.

En 2024, **les opérations emblématiques seront reconduites**, à l'instar de la journée Le Jardin Botanique aux couleurs du Japon, l'échange réciproque de jeunes ambassadeurs, l'accueil de villes amies sur des manifestations populaires comme Vitilore et pour des échanges de bonnes pratiques sur les politiques publiques, et la réception de délégations intéressées par l'action municipale.

De plus, sera poursuivi le **soutien à des associations** locales engagées dans des projets à l'international, dont le Centre Franco-Allemand de Touraine, Touraine Québec-francophonie, Touraine- Madagascar... Le budget consacré à ces soutiens sera de l'ordre de 13 000 €.

La Ville poursuivra son travail de **plaidoyer et le développement de projets** sur les grands enjeux communs du local et à l'international, en particulier les questions d'égalité, d'alimentation solidaire, engagée et durable, de transitions écologiques et sociales, avec ses villes jumelles et amies et au sein des réseaux.

Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine

La Ville de Tours est réputée pour le dynamisme de son tissu commercial et la qualité de ses enseignes de vente au détail et de restauration, auxquels s'ajoutent de réels savoir-faire en matière artisanale. La collectivité s'attache à faire émerger un écosystème favorable au commerce local, qui repose à la fois sur le soutien à l'attractivité commerçante par une politique de grandes manifestations à rayonnement régional, un accompagnement des commerces, notamment vers la transition numérique, la mise en place d'outils d'aide à l'implantation de commerces de proximité dans les quartiers, un travail de coordination en matière de logistique urbaine, ainsi que par la valorisation des équipements structurants du territoire, tels que le Palais des congrès et le Parc des expositions, et le renforcement de notre label de Cité internationale de la Gastronomie.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

Fonctionnement

4,106 M€
en dépenses
(BP 2023 à 4,784 M€)

3,315 M€
en recettes
(BP 2023 à 2,524 M€)

Investissement

0,913 M€
en dépenses
(BP 2023 à 0,444 M€)

0,002 M€
en recettes
(BP 2023 à 0,074 M€)

Programmes - BP 2024 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
P10 Soutenir l'attractivité commerçante de la ville de Tours	3,550	2,885	1,598	2,871	0,020	0,565	0,000	0,002
P20 Accompagner et soutenir le commerce local	1,129	1,048	0,826	0,345	0,087	0,076	0,000	0,000
P30 Engager Tours dans la transition agro-écologique	0,000	0,000	0,100	0,100	0,000	0,000	0,000	0,000
P40 Développer le label « Tours, Cité internationale de la Gastronomie »	0,105	0,172	0,000	0,000	0,337	0,272	0,074	0,000
TOTAL M40	4,784	4,106	2,524	3,315	0,444	0,913	0,074	0,002



Soutenir l'attractivité commerciale de la Ville de Tours

Le soutien de l'attractivité commerciale de la Ville s'articule autour des axes suivants :

- Conforter la vocation de Tours comme ville de congrès et de foires avec les équipements structurants tels que le Palais des congrès et le Parc des expositions dont la vocation métropolitaine et régionale a été confortée,
- Développer les grandes manifestations commerciales à rayonnement régional,
- Valoriser l'espace public.

Le centre-ville de Tours accueille **les animations commerciales qui contribuent à la valorisation et au dynamisme du territoire** tout au long de l'année, avec une attention portée à la consommation locale et à l'artisanat : avec VitiLoire au printemps ; la Grande Braderie, rendez-vous de rentrée avec à la fois l'ouverture des magasins du cœur de ville, et le grand « troc » qui rappelle l'origine de la Braderie, et une dense programmation pour les festivités de fin d'année.

Les aménagements d'espace public, par la qualité mise en œuvre ou, selon les réalisations, l'amélioration des conditions de cheminement pour les mobilités actives, participent à l'attractivité commerciale. Ils se poursuivent donc, à l'image de la nouvelle physionomie de la place du Grand marché qui a permis de démontrer que l'accroissement de la piétonisation du quartier concourt activement à l'apaisement du secteur du Vieux Tours, tout en renforçant l'attractivité.

Les deux **contrats de délégation de service public concernant l'exploitation du Palais des congrès et du Parc des expositions** ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 ans.

Après une réflexion stratégique conduite collectivement avec Tours Métropole Val de Loire pendant 2 ans, de nouvelles orientations ont été inscrites dans les deux contrats, et la vocation métropolitaine des équipements a été confortée, en particulier celle du Parc des expositions qui a été transféré à la Métropole au 1^{er} janvier 2024.

Le BP 2024 intègre en recettes de fonctionnement, au titre du solde des contrats précédents, une soulte liée à l'utilisation partielle de la provision pour travaux de gros entretien et renouvellement qui doit être reversée à la Ville à hauteur de 0,875 M€. Le BP 2024 intègre également, au titre du nouveau contrat d'exploitation du Palais des Congrès une subvention pour compensation des contraintes de service public de 0,900 M€ en fonctionnement et 0,500 M€ en investissement.



Grande Braderie © Ville de Tours - F. Laflite



Marche des Artisanales Nocturnes © Ville de Tours - F. Laflite



Marche Place de Strasbourg © Ville de Tours - F. Laflite

Accompagner et soutenir le commerce local

Reconnue pour son dynamisme commercial et l'attractivité commerçante de son centre-ville, la Ville met en place une politique d'accompagnement et de soutien au commerce local, visant à promouvoir la consommation locale et le commerce de proximité, et à dynamiser les marchés alimentaires de proximité.

La Ville accompagne cette dynamique via les services et outils à destination des commerçants et artisans locaux. Le soutien au commerce local, qui est l'une des actions prioritaires, est déployé par plusieurs biais.

Des réflexions sont poursuivies pour **renforcer l'implantation équilibrée et durable des commerces** sur les différents quartiers de la Ville centre et la Métropole. L'implantation de futurs commerces de proximité aux Deux Lions, initiée par la Ville, après une consultation citoyenne, en est un exemple. La préservation ou le renforcement de la diversité commerciale sont également pris en compte dans le cadre du NPNRU.

Le soutien financier (10 000€) apporté à la Marketplace « Shop in Touraine » est reconduit. L'outil participe activement à la promotion de la consommation locale et du commerce de proximité.

En 2024, l'organisation de rencontres entre les techniciens de la Set-Transamo et les commerçants concernés par le tracé de la 2^e ligne tramway sera reprise pour favoriser une meilleure visibilité du chantier de la future ligne B.

Des rencontres avec les commerçants seront également prévues dans le cadre des travaux du schéma directeur cyclable.

La vingtaine de marchés à Tours contribuent à diversifier l'offre commerciale de proximité. Ces marchés sont répartis sur l'ensemble de la ville, dans le centre-ville et les quartiers.

La Ville veille à maintenir et dynamiser ses marchés, dont l'offre s'est enrichie avec la création, au printemps 2023, d'un nouveau marché de quartier, à Sainte Radegonde, sur proposition du conseil de quartier et des habitants.

Ce marché, situé au nord de Tours, à proximité du marché Paul Bert et face à celui de Blanqui (de l'autre côté de la Loire), s'organise chaque vendredi après-midi de 15h30 à 19h30, place Edouard Péron.

Depuis son lancement, ce marché enregistre une fréquentation régulière et soutenue. Lancé en 2023, le réseau des commerçants solidaires se déploie progressivement. En proposant d'adhérer à une Charte d'engagement, il permet de renforcer la notion de solidarité dans les commerces de la ville, et aux commerçants qui le souhaitent de s'investir davantage dans des causes solidaires.



Réseau commerçants solidaires



Visuel commerce 2 Lions @ Forall Studio

Engager Tours dans la transition agro-écologique

Le marché de gros est un équipement hautement stratégique dans le cadre de la stratégie alimentaire de la Ville, mais vieillissant et situé en zone d'aléa très fort du PPRI (Plan de prévention des risques naturels d'inondation). Parallèlement, la logistique urbaine doit faire face à deux nouveaux défis : l'explosion des ventes en ligne et la nécessité de mettre en place des actions ambitieuses pour améliorer la qualité de l'air.

La gestion du **Marché de gros** est confiée aujourd'hui, dans le cadre d'une délégation de service public qui arrive

à échéance le 31 décembre 2025, à la Société d'Économie Mixte « Société de gestion du Marché de gros (SGMG) ».

Une synergie entre les deux sujets est recherchée en travaillant sur le **positionnement stratégique du Marché de gros** comme acteur incontournable des circuits courts et la structuration d'une **stratégie de logistique urbaine** partagée avec les partenaires de la Ville et notamment la Métropole. A ce titre, une étude stratégique d'un montant de 150 k€ a été engagée en 2023. Conduite en partenariat avec la Région, la Métropole et la Banque des Territoires elle permettra de définir, en 2024, la trajectoire qui pourra être retenue par les différents acteurs.

Développer le label «Tours, Cité internationale de la Gastronomie»

Le développement du label « Cité Internationale de la Gastronomie » s'inscrit dans le cadre de la stratégie alimentaire de la Ville de Tours et vise à structurer une offre pour une alimentation gourmande, de qualité et accessible, en lien avec le plan alimentaire territorial métropolitain, et à valoriser les lieux « totems » de Tours, Cité internationale de la gastronomie que sont la Villa Rabelais et les Halles de Tours.

Sous l'égide de l'IEHCA partenaire historique de la Ville, la **Villa Rabelais - Maison des cultures alimentaires** - propose, au sein de la médiathèque gourmande, une programmation très riche, sous la forme d'animations et d'ateliers pédagogiques, et où, au printemps 2024, un jardin public aromatique sera inauguré.

En 2023, la transversalité a été renforcée au bénéfice du projet : la Direction Education et Alimentation (DEA) a contribué à la promotion d'une gastronomie locale, en participant, non seulement, à des événements tels que la journée « Le Jardin Botanique aux couleurs du Japon », le marché « Convergences Bio », à l'évènement « Place du Climat », mais aussi en participant au festival D*na à Dénia, ville amie de Tours en Espagne, conjointement avec la Direction des Relations internationales et de la Coopération décentralisée.

En 2024, l'objectif est de **développer une programmation étoffée**, sous le label « Cité internationale de la Gastronomie », avec plusieurs temps forts dont « Vitiloire », avec la participation de Dénia, Cité créative de la gastronomie UNESCO et le festival « Arrière-cuisine » qui évoluera à la fois dans sa durée et son format. Pour sa 4^e édition, ce festival proposera une programmation variée en novembre pour faire écho aux 20^e Rencontres François Rabelais les 14 et 15 novembre.



Dans son contenu, « Arrière-cuisine » traite des problématiques liant alimentation et cinéma, tout en s'ouvrant désormais à un format nouveau notamment dans le champ audiovisuel avec l'accueil d'images d'archives proposées par l'INA.

A l'occasion de cette édition anniversaire, et dans le cadre d'une saison automnale riche, la Ville valorisera l'histoire des Halles de Tours, le « ventre de Tours », par une exposition sur l'évolution du site au fil du temps.

Tours a été choisie comme ville hôte de la cérémonie 2024 du Guide Michelin, qui aura lieu au mois de mars au Palais des Congrès.

Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre

La transformation de la collectivité est au cœur des politiques de transition écologique, sociale et démocratique : elle repose sur le renforcement du pilotage financier de la collectivité au service des politiques publiques, une gestion pragmatique de l'endettement tout en optimisant les investissements pour lutter contre la « dette grise », l'amélioration de la captation de financements externes, une politique de ressources humaines fondée sur le bien-être au travail et l'accompagnement au changement, le développement d'une stratégie numérique destinée à moderniser les services publics et le déploiement et l'approfondissement du schéma de promotion des achats publics socialement responsables.

Les crédits consacrés à cette mission s'élèvent à :

Fonctionnement

42,236 M€
en dépenses
(BP 2023 à 44,056 M€)

176,466 M€
en recettes
(BP 2023 à 173,934 M€)

Investissement

40,019 M€
en dépenses
(BP 2023 à 42,668 M€)

36,279 M€
en recettes
(BP 2023 à 49,457 M€)

Programmes - BP 2024 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
P10 Assurer la pérennité financière de la collectivité	21,419	14,563	171,139	173,889	37,868	35,324	49,250	35,937
P20 Développer les relations partenariales externes	0,279	0,341	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
P30 Assurer la sécurisation des actes juridiques de la collectivité	0,975	1,223	0,360	0,336	0,005	0,005	0,000	0,000
P40 Garantir la qualité de l'environnement de travail des ressources humaines de la collectivité	2,482	2,513	0,944	0,923	0,037	0,022	0,000	0,012
P50 Moderniser l'action publique communale au service des citoyens	18,899	23,597	1,491	1,319	4,757	4,668	0,207	0,330
TOTAL M10	44,056	42,236	173,934	176,466	42,668	40,019	49,457	36,279

Assurer la pérennité financière de la collectivité

Afin de renforcer le pilotage financier de la collectivité, la Ville **s'est dotée, depuis 2020, d'outils de pilotage stratégique** en matière de prospective financière, d'un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2022 - 2032 et d'un schéma directeur immobilier et énergétique, et elle met en place des modalités de gestion et de suivi de la trajectoire financière de la collectivité pour le mandat.

Tout en maîtrisant l'endettement et son coût, la Ville s'est fixée comme **priorité de rénover son parc immobilier et ses équipements** en utilisant de façon soutenable la dette comme l'un des leviers pour atteindre cet objectif.

2024 constitue la deuxième des quatre années sur lesquelles vont peser le **remboursement des emprunts obligataires** in fine (57,8 M€ au total dont 17,3 M€ sur 2024 pour les obligataires uniquement). La Ville va rembourser cette année 24,3 M€ de capital et payer 6,5 M€ de frais financiers. Alors qu'entre 2021 et début 2024, la Ville a pu recourir à de nouveaux emprunts à des taux particulièrement bas (inférieurs à 0,79%) suite à la consultation bancaire menée fin 2021, elle devra cette année solliciter de nouveaux financements dans un contexte de hausse des taux d'intérêts. Le recours à l'emprunt sera proportionné pour que le taux d'endettement de la collectivité reste inférieur à 100% des recettes réelles de fonctionnement, tel que depuis 2022.

Dans le contexte d'une inflation toujours élevée, le dynamisme des dépenses de fonctionnement de la collectivité associé à une charge de remboursement du capital de la dette importante sur 2024 rend indispensable le **pilotage des**

dépenses de fonctionnement afin d'éviter l'effet ciseau sur la section de fonctionnement et garantir le respect des règles d'équilibre budgétaire.

Pour ce faire, la Ville pourra également s'appuyer sur son **plan de sobriété énergétique et de préservation de la ressource en eau** lancé en automne 2022. Son objectif est de mettre en œuvre une stratégie visant à réaliser des actions, à court, moyen et long terme, pour maîtriser, optimiser et limiter les consommations de ressources, conformément aux objectifs de la trajectoire carbone de la collectivité. Dès 2023, les effets de ce plan se sont fait ressentir notamment en matière de chauffage et de consommation d'eau, ou d'éclairage public. De septembre 2022 à août 2023, ce sont presque 1,2M€ qui ont pu être ainsi économisés (-14% de consommations sur un an).

La comptabilisation des investissements locaux concourant à la transition écologique au sens de la taxonomie européenne est également prévue en 2024, conformément aux dispositions de la loi de finances 2024.

S'agissant du volet des ressources humaines, **la poursuite d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** associée à de nouvelles méthodes de construction et de pilotage du budget RH permettront d'allouer les moyens et compétences humaines au plus près des besoins de chacune des politiques publiques tout en maîtrisant l'évolution de ce poste.

De plus, les dernières revalorisations salariales (évolution du SMIC, revalorisation du point d'indice et des pieds de grille) renchérissent à juste titre le coût des charges de personnel, dont le volume représente près de 60% des dépenses de fonctionnement de la collectivité.



Développer les relations partenariales externes

Dans l'optique de dégager des marges de manœuvre supplémentaires pour réaliser ses projets d'investissement, la Ville a mis en œuvre une démarche active de recherche et de captation de financements externes.

Afin de sécuriser les relations avec ses satellites, la collectivité développe les moyens pour assurer un suivi et un contrôle des organismes dont les activités font écho à l'action municipale, et qu'il est nécessaire de mettre en cohérence avec les missions assurées par les services municipaux.

En 2024, outre les dispositifs de financements locaux millésimés (F2D, DSIL) que la Ville sollicite chaque année, la reconduction du **fonds vert** par l'Etat dans la loi de finances pour 2024 et le prolongement régional de la **programmation des financements européens 2021-2027** nécessitent une mobilisation particulière pour préparer les dossiers concernant les projets d'investissement de la Ville qui seront identifiés comme éligibles à ces enveloppes de financements.

Au total, **au BP 2024, plus de 8,3 M€ de subventions d'équipement à encaisser** sont prévues, dont près de 4 M€ provenant de l'Etat et ses agences et près de 3,5 M€ de Tours Métropole Val de Loire (dont 2,3 M€ au titre du fonds vert métropolitain). L'optimisation des différentes sources de financement continuera de se déployer par le dépôt de dossiers dans le cadre des dispositifs de financement annuels (DSIL, fonds vert, F2D), d'appels à projets mais également dans le cadre de dispositifs contractuels pluriannuels (Contrat Régional de Solidarité Territoriale avec la Région et Contrats de relance et de transition écologique avec l'Etat qui deviennent des Contrats pour la réussite de la transition écologique). En complément, les recettes de mécénat escomptées s'élèvent à plus de 0,3 M€.

En 2024, **le dispositif de mécénat** porte sur différents projets et thématiques fortes :

- Le mécénat culturel : participer à l'accès à la culture pour tous grâce aux actions déployées par l'Opéra de Tours - Grand Théâtre ou le Musée des Beaux-Arts de Tours.
- Le mécénat patrimonial : restaurer les Fabriques du Jardin botanique, patrimoine de proximité ; appelant des savoir-faire rares.
- Le mécénat solidaire : réinsérer professionnellement des personnes en situation de chômage de longue durée, dans le quartier Tours Sanitas Velpeau, via le dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée.
- Le mécénat environnemental : dispositif pionnier en milieu urbain, visant à offrir aux collaborateurs des entreprises mécènes la possibilité de participer à la végétalisation de la ville, pour un confort urbain amélioré, une ville plus apaisée et résiliente.



Mécénat Adopte ton ange © Ville de Tours - F. Laffite

- Les grands événements fédérant un large public autour d'animations culturelles, sportives, patrimoniales, dans l'espace public : Vitloire, Caesarodunum, Tours en Fête.

Selon l'association ADMICAL qui publie chaque année un baromètre du mécénat, seules 6% des entreprises sont mécènes en Région Centre Val de Loire, avec un don moyen annuel de l'ordre de 9 133 €.

Enfin, la collectivité structure et amplifie sa **démarche de suivi et de contrôle des satellites** en s'appuyant sur un service dédié composé de trois agents.

Cette démarche vise à :

- sécuriser le cadre financier, institutionnel et contractuel de la relation aux satellites,
- mesurer l'efficacité des satellites dans la mise en œuvre des politiques publiques municipales.

Formalisée autour de plusieurs axes, elle contribue à animer un dialogue de gestion étroit et le suivi des instances de gouvernance de la société, ainsi qu'un suivi financier et de l'activité.

Pour aller plus loin dans cette démarche, en 2024, la Ville initie des réunions de dialogue de gestion et de pilotage avec ses principaux satellites pour impulser une dynamique sur des sujets stratégiques transversaux : développement durable ; égalité entre les femmes et les hommes ; déontologie.

Des données de plusieurs satellites sont intégrées dans le reporting des actions municipales (notamment le Rapport sur l'action de la collectivité en matière de développement durable) pour une meilleure visibilité de la contribution des satellites à la mise en œuvre des politiques publiques municipales.

En 2024, le service se consacrera prioritairement à :

- La finalisation des opérations de clôture des contrats de délégation de service public (DSP) du Palais des congrès et des Parc des expositions (PEX), arrivés à terme le 31 décembre 2023, ce qui se traduit dans le BP 2024 par le versement d'une indemnité pour rachat des biens de reprise (519 k€) ;
- La finalisation de l'évaluation du transfert de charges lié au transfert du PEX au 1^{er} janvier 2024 à Tours Métropole Val de Loire qui se traduira par la réévaluation de l'attribution de compensation versée par TMVL ;

- La mise en route du contrat de délégation de l'exploitation du Palais des Congrès dans le cadre d'un contrôle analogue qui se traduira par une baisse de la subvention de fonctionnement de 0,676 M€ par rapport à celle versée en 2023 et d'une participation en investissement de 0,500 M€.

Assurer la sécurisation des actes juridiques de la collectivité

Ce programme s'articule autour de deux axes : **protéger les intérêts juridiques** de la collectivité et assurer une **gestion des risques matériels et immatériels** de la collectivité.

Depuis 2023, les collectivités subissent pleinement la **crise du secteur assurantiel** face à la multiplication des aléas climatiques et des risques qui menacent les biens et le patrimoine des collectivités locales. La signature de contrats d'assurance devient de plus en plus complexe et onéreuse, et de nombreuses communes sont confrontées à de fortes augmentations des primes et franchises, des résiliations de contrats, ou des difficultés à souscrire de nouveaux contrats d'assurance (certaines devant recourir à l'auto assurance).

La **forte hausse des primes d'assurances** avait été intégrée à la prospective financière de la Ville pour l'année 2024. Comme annoncée en 2022, cette augmentation est liée tout à la fois à une dégradation de la sinistralité de la Ville ces dernières années en lien notamment avec des sinistres de type « incendies » mais également à ce contexte défavorable, les collectivités locales étant en première ligne face aux impacts du dérèglement climatique aggravé (sécheresses, événements climatiques exceptionnels), mais également confrontées aux conséquences des émeutes urbaines de juin dernier.

Les crédits nécessaires au paiement des **primes d'assurances** de la collectivité sont inscrits à hauteur de 782 000 € (+310 000 € par rapport à 2023) incluant 81 000 € au titre des budgets annexes (+61 000 € par rapport à 2023).

Le renouvellement des marchés d'assurance pour les années 2024 à 2028 inclut donc outre une hausse notable des primes, une augmentation des franchises appliquées à la Ville en fonc-

tion des risques couverts. Sur ce dernier point, il doit être souligné que, faute de candidat, le lot « Dommages aux biens - seconde ligne » a été déclaré sans suite. La Ville se trouve donc être son propre assureur pour les sinistres « Dommages aux biens » dont le montant dépasserait 19 900 000 €.

Parallèlement, le service des affaires juridiques continuera à accompagner notamment la réalisation du Schéma Directeur Immobilier et Energétique en favorisant la **cessibilité du patrimoine** issu de legs ou de dons.

De même, le service de la commande publique participera à la réalisation des projets structurants de la collectivité en mettant en œuvre des **montages juridiques innovants et/ou complexes**, notamment le contrat de performance énergétique « équipements techniques ».

Le secrétariat du Conseil Municipal poursuivra la **démarche de dématérialisation** et de simplification des procédures internes en articulation avec le projet de déploiement généralisé du parapheur électronique et des visas et signatures associés.

Enfin, la DAJCP poursuivra la démarche engagée ces dernières années sur les questions de **déontologie et de prévention des conflits d'intérêts** en soutenant la formalisation des obligations déontologiques des agents portée par la Direction des ressources humaines en lien avec la Métropole et en accompagnant le référent déontologue des élus, désigné en mars 2023, dans la mise en œuvre et l'actualisation de la Charte de déontologie des élus approuvée en juillet.

Après une année 2023 consacrée à la transformation de Tours Evénements en SPL et à la négociation des nouveaux contrats d'exploitation du Palais des Congrès et du Parc des Expositions, il sera nécessaire d'accompagner sur le plan juridique la **réflexion autour du devenir du Marché de Gros**.

Garantir la qualité de l'environnement de travail des ressources humaines de la collectivité

Les dépenses de personnels, réparties sur les différentes politiques publiques de la ville, progressent de +3,73% en 2024. Elles représentent un budget global de 113,938 M€.

Le programme « **Garantir la qualité de l'environnement de travail des ressources humaines de la collectivité** » est doté d'une enveloppe budgétaire au titre de 2024 répartie sur différents volets :

670 k€
au titre des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général) :

- Recrutement - Formation : **326,2 k€**
- Prévention professionnelle : **66,6 k€**
- Communication interne : **12,4 k€**
- Autres dépenses de personnel (dont accompagnements organisationnels, frais médicaux, frais de déplacement) : **264,6 k€**

923 k€
au titre des recettes de fonctionnement :

- Mises à disposition : **725 k€**, notamment au titre de la Caisse des écoles ou du COS
- Atténuations de charges : **104 k€**
- Autres recettes (dont remboursements FIPHFP, dotation de recensement) : **94 k€**

22 k€
au titre des dépenses d'investissement :

- Prévention professionnelle : **22 k€**

La politique des ressources humaines sera déclinée en 2024 au travers des thématiques et actions suivantes :

• **Une maîtrise des effectifs municipaux** : sur l'année 2023, les effectifs sont légèrement en baisse avec plus de suppressions (16 postes) que de créations (3 postes) portant le nombre de poste permanents à 2 242 à fin décembre 2023. L'objectif est de maîtriser le nombre de postes et la masse salariale dans les années à venir afin d'anticiper les futures évolutions salariales.

• **La valorisation des mesures salariales** : le budget 2024 intègre en année pleine les mesures salariales décidées en 2023. Il s'agit notamment des mesures nationales mises en place en juillet 2023 (revalorisation de la valeur du point d'indice dans la

fonction publique, revalorisation des pieds de grilles, augmentation de cinq points pour toutes les grilles, hausse de la cotisation patronale CNRACL,...), mais aussi la mise en place du forfait de mobilité durable décidée par la collectivité et adoptée au conseil municipal du 18 décembre 2023.

• **L'amélioration des conditions de travail** avec l'augmentation de la participation de l'employeur à la prévoyance et à la complémentaire, par la réactivation et le renforcement du réseau des assistants de prévention avec le redéploiement d'un nouvel agent à temps plein (amélioration du dispositif d'information et de veille), une équipe constituée de trois conseillers de prévention permettant une meilleure prise en compte des aménagements de poste, ce qui porte leur nombre à quatre (pour les assistants de prévention)

• **L'accompagnement du changement** par le développement des parcours professionnels (au travers notamment de la structuration d'un dispositif de mobilité renouvelé mais également par la volonté de la municipalité de soutenir plus fortement l'apprentissage), le déploiement du plan de formation au management à tous les niveaux de la hiérarchie en lien avec le CNFPT (mise en œuvre du parcours managérial dont les principaux axes sont la conduite de l'entretien professionnel, la santé et la sécurité au travail, la sensibilisation à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, thématiques enrichies de formations dédiées au handicap, à la déontologie ou aux enjeux environnementaux).

Le projet de budget 2024 s'agissant de la formation des personnels municipaux est porté à 230 k€.

• **Intégrer les actions liées au développement durable** en vue d'évaluer de façon continue le télétravail, de réaliser un plan de déplacement de l'administration qui privilégie les modes de déplacement alternatifs et le mettre en place dès 2024 en lien avec la métropole, d'associer les agents aux actions du plan de sobriété énergétique.

La ville de Tours sera par ailleurs aux côtés du CNFPT et de la Région Centre Val de Loire, de Tours métropole du dispositif ITINEEaire de formation des agents territoriaux en matière de transformation écologique et énergétique.



Mairie © Ville de Tours - F. Laffite

Moderniser l'action publique communale au service des citoyens

Les enjeux de transition numérique sont adressés dans le cadre d'une politique globale visant à moderniser l'action publique et faciliter les échanges avec les usagers et les bénéficiaires des services publics. **Le schéma directeur numérique définit les grandes orientations et les différentes actions mises en place.**

Dans un souci d'efficacité et de sobriété, l'organisation des services est pensée dans une perspective d'optimisation des moyens alloués, de mutualisation des ressources quand cela est possible.

La Ville s'est également engagée dans **la voie des achats responsables**, en s'appuyant sur la commande publique comme un levier puissant pour relever le grand défi des bouleversements environnementaux et sociaux, en modifiant notre mode de consommation.

La réalisation des différentes missions support **s'accompagne de l'élaboration et la mise en œuvre d'outils et de schémas structurants tels que le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)**, voté en janvier 2022, qui s'articule autour des 4 grands axes suivants :

- Une Ville solidairement responsable qui favorise les pratiques éthiques, non discriminantes et inclusives,
- Une Ville écologiquement responsable qui respecte et préserve la qualité de la terre, de l'air et de l'eau, les ressources naturelles, la santé publique et la biodiversité,
- Une Ville qui dynamise et profite au territoire en facilitant l'accès aux acteurs économiques locaux,
- Une Ville en action qui met en place une méthode au service de ses ambitions .

Dans ce cadre, une nouvelle méthode de gouvernance et de nouvelles pratiques d'achats sont expérimentées puis déployées au sein des services, tels que le sourcing (questionnement d'un panel de fournisseurs potentiels), le parangonnage, ainsi que de nouveaux cadres de réponse et critères d'analyse des offres. Des outils de suivi spécifiques sont mis en œuvre pour les achats à enjeux stratégiques, et la planification des achats de la Ville et sa communication auprès des tiers sont renforcées.

En matière de mobilier et matériel mousse Petite Enfance et notamment dans le cadre du renouvellement du prochain marché, des critères environnementaux et de santé ont été exigés tels que :

- l'utilisation ou non de matériaux recyclés dans le processus de fabrication,
- la réduction de l'utilisation de substances dangereuses entrant dans la composition de produits notamment concernant les perturbateurs endocriniens, CFC, phtalates, COV,

- la réduction des emballages, l'utilisation de matériaux bi-sourcés ou recyclé pour les emballages, le recyclage des emballages,
- la réduction et valorisation des déchets de production,
- une politique de transport pour réduire les dépenses d'énergie et les gaz à effet de serre,
- d'autres démarches en faveur de l'environnement.

Afin de **réduire l'impact carbone de la Ville**, la mise en place d'une **stratégie de renouvellement des matériels roulants** de la collectivité est accompagnée d'une réflexion sur le déploiement de pools et sur la mise en place d'un plan de mobilité interne. L'acquisition de véhicules d'occasion et le développement de l'électrification (13 véhicules d'occasion achetés en 2023 dont 7 électriques) ont permis de moderniser la flotte et réduire la consommation de carburants. Les coûts associés se sont donc stabilisés en 2023 malgré l'évolution des prix des carburants. L'usage des mobilités douces et actives s'est également poursuivi avec l'acquisition en 2023 de 12 vélos électriques supplémentaires. Pour 2024 il est prévu une baisse de 50 000 € du budget carburant inscrit à hauteur de 950 000€ ainsi que :

641 000 €
budget d'investissement dédié au renouvellement et à la modernisation des matériels roulants

La centralisation et la mutualisation des moyens logistiques et ressources supports de proximité ont été poursuivies. Dans cette optique, le regroupement de la gestion des fournitures (bureau et administratives) ainsi que celle des mobiliers a été mise en œuvre ces deux dernières années. La démarche a été étendue en 2023 avec la gestion des annonces au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), permettant là encore un gain économique ainsi qu'un gain en temps de gestion administrative.

2023 a également vu la mise en place de la solution numérique de **Gestion de la Relation Citoyen** dans le cadre du guichet unique des moyens généraux afin de permettre aux usagers d'effectuer leurs demandes de réservation de salles en ligne.

Le Schéma Directeur Numérique, construit en collaboration avec la métropole, permet à la Ville de Tours de structurer sa politique numérique et d'amplifier une démarche de numérisation de son organisation répondant à trois objectifs de transformation majeurs :

- Faire de la qualité de la relation usager un marqueur fort,
- Affirmer le numérique comme un atout du territoire,
- Gagner en performance durablement.

Le Schéma Directeur Numérique est doté d'une enveloppe globale de 2,342 M€ dont 0,665 M€ de crédits 2024.

Ces objectifs sont déclinés autour de six axes stratégiques permettant de structurer la démarche et de soutenir le développement de l'ensemble des politiques publiques :

Axe 1 Repenser le parcours numérique de l'utilisateur et favoriser la participation citoyenne :

L'ambition est de tendre vers un service public plus simple, plus efficient et accessible à tous. Il s'agit ici de mettre en place les solutions et les organisations qui permettent de repenser le parcours des usagers en simplifiant l'accès aux démarches et à l'information publique et en affirmant la place de la participation du citoyen. Les actions 2024 se poursuivront avec la mise en place de nouveaux télé services, dans le cadre de la gestion de la relation citoyen (10 000€), l'ouverture et la mise en valeur des données publiques, l'extension de la plateforme de démocratie permanente et le développement des sites Internet de la Ville et de ses musées, notamment le site du musée des Beaux-Arts.

Axe 2 Faire du territoire un exemple en termes de numérique responsable :

L'ambition est d'inscrire les actions des deux collectivités dans les trajectoires définies par les accords de Paris en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit d'articuler la réduction de l'empreinte environnementale des outils numériques de la collectivité et l'utilisation du numérique au service de la préservation des ressources et des moyens. Les actions 2024 viseront à appliquer les premiers volets de la stratégie Numérique Responsable dont l'élaboration se finalise en partenariat avec la Métropole.

Axe 3 Moderniser et rendre plus performants les outils métiers :

L'ambition de cet axe est d'évaluer avec les directions métiers leurs besoins en termes de numérisation de services et les accompagner dans cette transition. Les outils mis en place doivent simplifier les usages et les procédures, développer les services portés et unifier les pratiques. A l'instar des constats faits sur le patrimoine bâti, il est important de réduire également la dette grise en matière de système d'information. En 2024, la modernisation de l'outil de gestion des installations sportives se poursuivra (90 000€), ainsi que le remplacement de l'application de gestion de la cuisine centrale (74 000€), l'évolution de l'applicatif du parc-auto (80 000€), la poursuite de la dématérialisation des courriers (26 000€), la migration de l'application Municipol pour la Police Municipale (50 000€) et le développement de la plateforme décisionnelle de la collectivité et de ses outils de pilotage (95 000€) en seront les axes principaux.

Axe 4 Harmoniser et optimiser l'outillage des fonctions support et mutualisées :

L'objectif est de rendre plus efficientes les fonctions supports au service des directions métiers en accompagnant leur transition numérique. Il s'agit de repenser l'organisation, les processus et l'outillage des grandes fonctions supports des deux collectivités (finances, commande publique, ressources humaines, juridique, moyens généraux, bâtiments, systèmes d'information). Les évolutions 2024 se feront au niveau des systèmes d'information financier, du système d'information des ressources humaines (70 000€), de la mise en place d'un système d'information patrimonial (50 000€).

Axe 5 Poursuivre la construction d'un socle fonctionnel et technique (urbanisé, fiable, sécurisé et adaptable) :

L'ambition est de disposer d'un socle technique robuste et adaptable sur lequel appuyer les services numériques des deux collectivités. Il s'agit d'organiser et d'adapter les infrastructures matérielles et logicielles pour répondre aux grands enjeux fonctionnels des deux collectivités et d'anticiper les défis à venir (pilotage par la donnée, sécurité du SI, etc.). En 2024, les efforts entrepris de sécurisation du système d'information se poursuivront, conformément aux orientations posées par le parcours de cyber sécurité de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). L'externalisation d'une partie des ressources physiques du système d'information vers un autre Datacenter se poursuivra pour disposer d'une solution d'hébergement totalement redondante. L'évolution de la solution de téléphonie ou le développement d'un réseau WIFI interne renforceront également le socle technique.

Axe 6 Faire évoluer les pratiques grâce à la collaboration et au numérique :

L'ambition est de mettre à profit les possibilités offertes par les outils numériques pour favoriser la collaboration et la transversalité. Il s'agit non seulement de repenser l'environnement numérique mais aussi de faire en sorte que les possibilités et les usages en soient pleinement appréhendés par les agents et leur encadrement. 2024 verra la poursuite des réflexions sur la rationalisation de l'environnement numérique de travail de l'agent et l'évolution des solutions de collaboration.

Sur le volet du fonctionnement, le budget numérique s'élève à

1 085 010 €

et se répartit dans les grands domaines suivants :

- Le fonctionnement des applications des directions (contrat de maintenance, prestations d'hébergement, ...) pour 34% du budget,
- Les dépenses de télécommunication (abonnement téléphonie fixe et mobile et accès internet, contrats de maintenance, ...) pour 29% du budget,
- Les dépenses en lien avec l'environnement de travail des agents et les moyens d'impression pour 5% du budget,
- Le remboursement à la métropole des dépenses communes du système d'information, qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement prises en charge par la métropole, notamment les contrats et prestations liés au socle du système d'information, ou des charges liées à l'amortissement des dépenses d'investissement communes. Cela représente 32% du budget de fonctionnement.

Sur le volet de l'investissement, le budget numérique s'élève à

2 453 209 €

et a été réorganisé autour des six axes du Schéma Directeur Numérique précédemment cités :

- Ils permettent notamment de répondre aux objectifs de transformation numérique évoqués dans la modernisation de l'action publique communale au service des citoyens.
- Concernant la thématique de l'école en transition, un programme de stratégie numérique des écoles va être déployé cette année 2024 pour un montant de 0,800 M€.

VILLE DE
TOURS

Mairie de Tours
1 à 3 rue des Minimes
37 926 Tours Cedex 9
www.tours.fr

publié en février 2024